★ MISÈRE DU FOOTBALL AFRICAIN – pages 4 et 5

LE MONDE diplomatique

UNE DISCRÈTE MULTINATIONALE DE L'ÉSOTÉRISME

PAR JEAN-BAPTISTE MALET.

Pages 16 et 17.

5,40 € - Mensuel - 28 pages

N° 772 - 65e année. Juillet 2018

L'ANIMAL, UN CITOYEN COMME LES AUTRES ?

© KAREN KNORR - GALERIE LES FILLES DU CALVAIRE, PARIS

KAREN KNORR. – « Krishna's Crown » (La couronne de Krishna), palais des Vents (Jaipur), de la série « India Song » (Chant d'Inde), commencée en 2008

ENTRE la découverte des surprenantes capacités des bonobos – qui dénouent les conflits en copulant – et la lumière jetée sur la souffrance des bêtes d'élevage, notre perception des animaux s'est, depuis quelques années, modifiée. Et la question animale a pris une importance inattendue. Souvent vifs, les débats qui en naissent ne sauraient être réduits à leur caricature : les méchants carnivores arrogants contre les doux végétariens empathiques, ou, à l'inverse, le bon sens des mangeurs de viande contre le sectarisme des croqueurs de carottes. Le questionnement qui en découle est en réalité d'importance : quelle est la part animale de l'homme ? Quelle est la meilleure façon de coexister ? Doit-on quelque chose aux autres créatures vivantes ? Il reste enfin à savoir si cet accueil de l'altérité, nourri d'émotion, peut contribuer au progrès social.

Lire notre dossier pages 19 à 23.

Le caprice du prince

PAR SERGE HALIMI

APRÈS AVOIR ÉTÉ confortablement élu à la présidence de la République avec le concours de la quasi-totalité des médias français, M. Emmanuel Macron exige que sa majorité parlementaire lui concocte une loi contre la diffusion de « fausses informations » en période électorale. Peut-être prépare-t-il déjà sa prochaine campagne.

Le texte qui devrait être bientôt voté trahit à la fois la cécité des gouvernants quant aux contestations qu'ils affrontent et – en même temps – leur inclination à imaginer sans cesse des dispositifs coercitifs pour y remédier. Il faut en effet avoir la vue basse pour croire encore que la victoire des candidats, des partis ou des causes « antisystème » (M. Donald Trump, le Brexit, le référendum catalan, le Mouvement 5 étoiles en Italie...) serait due, même marginalement, à la dissémination de fausses nouvelles par des régimes autoritaires. Depuis plus d'un an, la presse américaine s'acharne à démontrer, sans éléments probants, que le président des États-Unis doit son élection aux *fake news* fabriquées par M. Vladimir Poutine ; M. Macron paraît habité par le même type d'obsession.

Au point d'espérer la conjurer par un dispositif inutile autant que dangereux. Inutile : consulté sur le sujet, le Conseil d'État a rappelé le 19 avril dernier que *« le droit français contient déjà plusieurs dispositions visant, en substance, à lutter contre la diffusion de fausses informations »*. En particulier la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, qui permet de réprimer la diffusion de fausses nouvelles et les propos diffamatoires ou injurieux. Dangereux : la proposition parlementaire demanderait à un juge d'agir dans les quarante-huit heures pour *« faire cesser la diffusion artificielle et massive* (...) *de faits constituant des fausses informations »*. Pourtant, relève encore le Conseil d'État, ceux-ci *« sont délicats à qualifier juridiquement, à plus forte raison lorsque le juge saisi doit statuer à très brefs délais »*. Enfin, le dispositif imaginé par M. Macron renforce démesurément le *« devoir de coopération »* avec les autorités publiques des fournisseurs d'accès à Internet et des hébergeurs, puisqu'il étend à toute « fausse information » une contrainte qui au départ visait à prévenir... *« l'apologie des crimes contre l'humanité, l'incitation à la haine ainsi que la pornographie enfantine »*.

La détention des médias par des milliardaires amis du président de la République, l'intoxication publicitaire, l'étouffement financier des chaînes de télévision publiques ne font pas, eux, l'objet d'une proposition de loi. Et puis, pourquoi réserver un attirail judiciaire aux seules périodes électorales ? Pour s'en tenir aux dernières décennies, presque chaque guerre – celles du Golfe, du Kosovo, d'Irak, de Libye – a vu proliférer les mensonges et les manipulations de l'information. Non pas à cause de Moscou, de Facebook ou d'autres réseaux sociaux, mais parce que des maîtres de la démocratie et du journalisme en étaient les auteurs : les plus grands quotidiens occidentaux, le *New York Times* en tête, la Maison Blanche, les grandes capitales européennes. Sans oublier le gouvernement ukrainien le mois dernier, qui annonça la fausse mort d'un journaliste russe. Si un juge devait un jour mettre la main au collet des criminels qui ont propagé toutes ces fausses nouvelles, au moins connaîtrait-il déjà leur adresse...

PERSISTANCE DU PÉRIL DJIHADISTE

Au Mali, la guerre n'a rien réglé

Traversant la Méditerranée au péril de leur vie, les migrants africains défient l'Union européenne dans ses valeurs proclamées. Ils fuient la misère, mais aussi l'insécurité qui gagne l'ensemble du Sahel en dépit de l'émergence de coopérations militaires régionales. Au Mali, où se profile l'élection présidentielle fin juillet, l'effondrement de l'État fait le jeu des groupes djihadistes.

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
RÉMI CARAYOL *

LA NUIT VENUE à Konna, près de Mopti, au centre du Mali, des dizaines d'hommes vêtus d'un gilet jaune et d'un pantalon multipoche se retrouvent devant la maison des jeunes. Ils se répartissent en groupes de huit ou neuf, s'arment d'un bâton, d'un coupe-coupe, se distribuent des talkies-walkies, puis se séparent pour patrouiller à moto dans les rues ensablées de la ville jusqu'à l'aube. Près de cinq cents volontaires, jeunes pour la plupart, forment la « brigade ». Le groupe s'est mis en tête de sécuriser la ville, que les gendarmes ont abandonnée il y a neuf mois et que l'armée, stationnée à cinquante kilomètres, ne visite qu'en de rares occasions. Sa crainte : une attaque de bandits armés qui grouillent dans la région.

La brigade est née de la frustration des habitants, impuissants devant la recrudescence des vols et des assassinats et irrités par l'inaction des forces de l'ordre, bien avant que la gendarmerie ne soit désertée. *« Le 23 mars 2016, un marabout a été tué en plein centre-ville. Le lendemain, c'est un commerçant qui a été assassiné dans sa boutique,* explique M. Yaya Traoré, l'un des dirigeants de la brigade, également premier adjoint au maire de la commune. *Les gendarmes n'ont rien fait. C'est à ce moment-là qu'on a décidé de prendre les choses en main. »*

M. Traoré assure que l'initiative porte ses fruits : *« Quand ils attrapent un voleur, nos hommes l'amènent à notre quartier général de la maison des jeunes, et, le lendemain, on l'envoie à la justice, où on lui dit de ne plus revenir. » « Les voleurs ont compris le message,* pense-t-il. *Ils se font plus rares. »* Les combattants islamistes aussi. *« Ils ont peur de nous, donc ils ne viennent pas »,* assure-t-il. Selon lui, c'est grâce à la brigade que les trois écoles de Konna accueillent toujours les enfants. Ce que l'on ne peut pas dire des villages voisins, où les établissements ont été fermés les uns après les autres sous la pression des djihadistes.

Depuis la bataille de Konna (du 10 au 17 janvier 2013), qui marqua le début de l'intervention française au Mali (opération « Serval »), cette cité de quinze mille habitants située sur l'axe reliant Bamako à Gao devait être un symbole du renouveau de l'État malien. Elle ne fait qu'illustrer sa faillite. Les voitures calcinées jonchent toujours ses rues. Les bâtiments détruits par les bombes françaises sont restés en l'état.

Après la reconquête du Nord, menée par la France, les forces armées maliennes et une coalition d'armées africaines, les habitants pensaient en avoir fini avec les groupes djihadistes.

* Journaliste.

(Lire la suite pages 6 et 7.)

★ SOMMAIRE COMPLET EN PAGE 28

M 02136 - 772 - F: 5,40 € - RD

Afrique CFA : 2 400 F CFA, **Algérie :** 250 DA, **Allemagne :** 5,50 €, **Antilles-Guyane :** 5,50 €, **Autriche :** 5,50 €, **Belgique :** 5,40 €, **Canada :** 7,50 $C, **Espagne :** 5,50 €, **États-Unis :** 7,50 $US, **Grande-Bretagne :** 4,50 £, **Grèce :** 5,50 €, **Hongrie :** 1 835 HUF, **Irlande :** 5,50 €, **Italie :** 5,50 €, **Luxembourg :** 5,40 €, **Maroc :** 35 DH, **Pays-Bas :** 5,50 €, **Portugal (cont.) :** 5,50 €, **Réunion :** 5,50 €, **Suisse :** 7,80 CHF, **TOM :** 780 CFP, **Tunisie :** 5,90 DT.

Accident de poussette

LA DÉFÉRENCE d'un média à l'égard du pouvoir ne se jauge pas seulement aux professions de foi et aux cajoleries. Mais aussi au désir d'approcher le maître en courtisant ses confidents et ses cochers. Le 15 juin dernier, Nicolas Demorand invite pour le « grand entretien » matinal de France Inter un personnage inconnu du grand public mais réputé proche de M. Emmanuel Macron : Mathieu Laine. *« Vous, dont on dit que vous parlez tous les jours ou, en tout cas, échangez avec le président de la République »,* grésille l'animateur. *« Vous qui le connaissez si bien. »*

Essayiste, pourfendeur de *« l'État-nounou »,* préfacier d'un recueil de discours de Margaret Thatcher, chroniqueur compulsif (*L'Opinion, Le Figaro*, *Les Échos, Challenges, Le Point* – qui tous louangent ses livres), Laine a fondé en 2007 Altermind, *« une société de conseil innovante mettant la puissance académique au soutien des dirigeants ».* Objectif : vendre à des patrons les services d'experts *« diplômés des meilleurs écoles en France (HEC, École polytechnique, École normale supérieure [...]) et dans le monde ».* À en croire le site de l'entreprise, ce mercenariat intellectuel séduit Amazon, le groupe Bolloré, Europe 1, Microsoft, Publicis, etc. Mais la prospérité d'un tel commerce découle d'une source volatile : la notoriété. Pour que les dirigeants recourent à ses services, Laine doit les convaincre de son importance, de son influence. À cet égard, intervenir au titre de conseiller du prince dans le journal radiophonique le plus écouté de France revient à bénéficier de vingt minutes de publicité gratuite (habituellement facturée 10 000 euros les trente secondes pendant cette tranche horaire) – la station publique lui en avait déjà offert huit le 9 mars dernier au micro d'Ali Baddou.

Le « grand entretien » débute sans encombre, l'invité débobinant avec assurance son argumentaire contre l'État social : *« Prendre de l'argent à des gens et le redistribuer à d'autres, ça ne marche pas. »* Mais, alors qu'une prudence instinctive le retenait jusque-là d'entrer dans les détails, Laine dévoile soudain la vision du monde idéal qu'il partage avec le président de la République : *« Vous donnez un coup de main sur un déménagement, vous donnez un petit cours, vous accompagnez une personne âgée, eh bien, de zéro à 500 euros par mois, vous n'aurez ni taxes ni impôts. C'est pour vous ! C'est dans votre poche ! »,* plaide-t-il en plongeant un regard extatique dans la moquette du studio, avant de planter le clou de sa démonstration : *« Vous avez un vélo, ou une poussette. Acheter une poussette, ça coûte cher !* [Il grimace de douleur.] *Et, entre deux enfants, eh bien vous ne savez pas quoi en faire. Louez-la. Louez-la ! Et le revenu que vous allez obtenir, c'est que pour vous ! »* [Expression de profonde satisfaction.] Un *« pognon de dingue »* en perspective...

Pendant que des auditeurs consternés ou furieux assiègent le standard, Laine enchaîne et défend la nécessité de réduire les impôts des plus fortunés – ses clients –, qui sinon trouveront la paix fiscale sous des cieux plus cléments. *« On vit dans une société ouverte. Une société ouverte dans laquelle les gens franchissent des frontières pour trouver une sécurité. Et je vais faire une comparaison – comparaison n'est pas raison – mais les migrants franchissent des frontières pour chercher une sécurité. »* Des intellectuels qui louent leurs cerveaux, des pauvres leurs poussettes, et des milliardaires leur présence : ce matin-là, Jupiter avait trouvé son messager.

PIERRE RIMBERT.

COURRIER DES LECTEURS

Paix au Pays basque

M. Laurent Orgogozo a souhaité apporter la précision suivante au propos de l'article de Laurent Perpigna Iban (« Bataille pour la paix au Pays basque », juin) :

La crispation actuelle de Madrid illustre les survivances du franquisme dans la société espagnole. On peut le voir par exemple en comparant les références des uns et des autres : alors que le communiqué de pardon d'ETA évoque l'héritage du bombardement de Guernica et que les indépendantistes catalans chantent l'hymne antifranquiste *L'Estaca* lors de leurs manifestations, le Parti populaire *[droite, encore au pouvoir lors de la rédaction de cette réaction]* demeure attaché à la figure du dictateur Francisco Franco, comme en témoigne notamment son refus du démantèlement des statues du Caudillo. Ce qui se joue en se moment en Espagne, au-delà des destins des peuples basque et catalan, c'est le solde de l'héritage franquiste.

Déjouer la résignation

L'article du député François Ruffin (« Déjouer la résignation, retour sur une victoire électorale », juin) a suscité la réaction suivante de M. Max Ponce :

Nous ne pouvons que rendre hommage à la conviction et à la persévérance de François Ruffin et à son succès électoral. Toutefois, il me semble que cette volonté, si courageuse soit-elle, s'apparente à la politique du colibri chère à notre prophète des Cévennes, Pierre Rabhi. Je pense que la multitude des actions isolées restera stérile aussi longtemps que notre personnel politique ne sera pas révocable en cours de mandat. Aussi longtemps que nous n'exigerons pas de lui des engagements formels, inscrits dans une charte permettant, en cas de reniement, au corps électoral de dire « stop ». Mais comment parvenir à un changement aussi fondamental de nos institutions ? Probablement pas par la bonne volonté de nos parlementaires, et encore moins par celle de nos élus à la tête de l'État. Les trahisons des politiques, comme l'évoque si bien François Ruffin, sont devenues des banalités auxquelles nous nous sommes tristement résignés. Pour ma part je n'entrevois qu'une issue, celle d'un boycott massif des élections présidentielle et législatives. *(...)* Ou bien pouvons-nous espérer un grand sursaut populaire ? J'en doute, car sous la férule de la consommation l'humanité courbe l'échine.

Enfant unique au Portugal

En complément de notre dossier sur le bouleversement démographique en Europe (juin), M. Christophe Blesbois présente des raisons de retarder ou d'annuler la venue d'un deuxième ou troisième enfant au Portugal :

Les personnes sans emploi ou avec des contrats précaires ont beaucoup moins de chances d'atteindre le nombre d'enfants désiré. Dans cette décision joue la peur des parents de ne pas pouvoir offrir à leurs enfants les conditions de vie dans lesquelles eux-mêmes ont été élevés. Ceux qui travaillent plus de trente-cinq heures par semaine ont cinq fois plus de chances de n'avoir qu'un enfant. Se joue ici la conciliation entre le temps consacré à la vie professionnelle et le temps disponible pour ses enfants. Les personnes avec un revenu entre 500 et 1 000 euros sont les plus susceptibles de revoir à la baisse leur projet. Elles combinent une entrée tardive sur le marché du travail après des études et un niveau de revenus faible. Les personnes avec moins de 500 euros de revenus ont relativement plus de chances d'atteindre le nombre d'enfants voulu. Enfin, lorsque le père participe équitablement aux tâches ménagères, les projets de deuxième ou troisième enfant ont plus de chances d'aboutir. La conciliation entre vie professionnelle et parentale est plus aisée.

Vous souhaitez réagir à l'un de nos articles :

Courrier des lecteurs, 1, av. Stephen-Pichon 75013 Paris

ou courrier@monde-diplomatique.fr

« Le Monde diplomatique » et la langue kurde

MARQUÉE par l'oralité et la dispersion de ses locuteurs, la langue kurde (qui a quatre variantes dans le monde : kurmandji, sorani, zazaki et gurani) souffre d'une absence de normalisation et de grammaire unifiée. En outre, elle a longtemps été interdite en Turquie. *Le Monde diplomatique* a été publié en dialectes kurmandji (à Berlin) et sorani (à Erbil, au Kurdistan irakien) pendant plusieurs années. Le travail de traduction du *Monde diplomatique-kurdi* a été l'occasion de formaliser la langue pour des linguistes et des traducteurs, souvent bénévoles, réunis autour du mensuel. C'est ainsi que viennent de naître, via la maison d'édition Rupel (à Istanbul), le premier *Dictionnaire kurde (kurmandji)-turc* et le premier *Guide d'écriture et d'orthographe correctes,* sous la direction du linguiste Tayfun Malmisanij. Interrompu pour des raisons pratiques et financières, *Le Monde diplomatique-kurdi* devrait reparaître sous forme électronique à l'automne 2018.

ANNE-CÉCILE ROBERT.

UNE BONNE AFFAIRE

Interrogé sur la chaîne américaine Cable News Network (CNN) le 13 juin, le journaliste Seymour Hersh évoque une dimension de l'opposition systématique des médias libéraux à M. Donald Trump (cité par Real Clear Politics, 14 juin).

Vous obtenez de meilleures audiences, les journaux de New York et le *Washington Post* gagnent des lecteurs. S'en prendre à Trump est à tous points de vue une bonne nouvelle. J'aimerais parfois que nous parlions davantage de ce qui se passe au Yémen *(...)*. Mais je comprends : Trump fait bondir les audiences. *(...)* Il fut un temps où l'on faisait confiance aux médias : l'époque des grands réseaux, depuis longtemps révolue. Lorsque je travaillais au *New York Times,* j'ai toujours eu l'impression que ce que nous écrivions était digne de confiance et lu avec confiance. Désormais, beaucoup de gens écoutent ce qu'ils aiment et dédaignent ce qu'ils n'aiment pas. C'est bon pour les chaînes câblées, conservatrices et libérales. Pour Fox News et pour MSNBC et CNN. Vous faites d'excellentes audiences, les gars. Vous gagnez de l'argent.

DÉCONVENUE MAROCAINE

Le royaume du Maroc n'a pas obtenu l'organisation de la Coupe du monde de football de 2026, le choix de la Fédération internationale de football association (FIFA) s'étant porté sur la candidature conjointe du trio Canada, États-Unis et Mexique (Le Desk, 14 juin).

C'est une évidence, le temps des Mondiaux accélérateurs des transitions économiques et politiques est révolu, alors que le Maroc en a fait l'alpha et l'oméga de son offre. *(...)* Depuis trois décennies [le pays] tente désespérément de s'inscrire dans cette dynamique vertueuse et itérative de l'émergence économique et de la transition politique, alors que sur ces deux versants ses réalisations sont bien en deçà de son discours : le pays végète toujours en bas des classements mondiaux en termes de développement humain et rechigne encore à achever son passage vers une véritable démocratie. Que pouvait-il promettre de plus qu'il n'avait fait la première fois contre cette même Amérique en 1994, sinon ses quelques pas insuffisants à sortir le pays de l'indigence. Un pays qui hésite toujours à se défaire du césarisme.

REFROIDIR LA GLACE

En Alaska, où sévit comme ailleurs le réchauffement climatique, un dispositif qui refroidit le sol gelé permet aux compagnies pétrolières de continuer à extraire les hydrocarbures... qui contribuent au réchauffement climatique (NPR, 11 juin).

« Pour être honnête, le changement climatique est une bonne affaire pour notre entreprise », explique Ed Yarmak, dirigeant d'Arctic Foundations, une entreprise dont les clients sont pour moitié des compagnies pétrolières. *« Notre business consiste à rendre les choses plus froides. »* Par *« choses »,* il entend le pergélisol qui recouvre le versant nord de l'Alaska. L'industrie pétrolière y a construit un vaste réseau d'oléoducs et de bâtiments *(...)*. À mesure que le pergélisol dégèle, dit-il, *« les portes commencent à frotter, la tôle se fendille, le sol n'est plus à niveau ».* Pour résoudre le problème, Yarmak fabrique de longs tubes métalliques remplis d'un réfrigérant, appelé thermosiphons. Dans son entrepôt d'Anchorage, il montre un réseau dense de minuscules ailerons qui dépassent du sommet. *« C'est là que la chaleur sort et va dans l'air »,* dit-il.

STUPÉFIANT

*Quelques jours avant la victoire de M. Iván Duque (droite) à la présidentielle colombienne, les États-Unis divulguaient des documents détaillant les liens de son mentor Álvaro Uribe – président de 2002 à 2010 – avec divers cartels de la drogue (*El Colombiano, *25 mai).*

L'un des documents déclassifiés, qui datent de 1993, raconte une réunion entre des diplomates américains et deux sénateurs de l'époque, Luis Guillermo Vélez Trujillo et Alejandro González. Lors des échanges, Vélez Trujillo a expliqué comment les campagnes électorales d'Uribe pour obtenir un siège au Sénat avaient été financées par la famille Ochoa Vásquez, membre du cartel de Medellín, que dirigeait Pablo Escobar.

RECTIFICATIF

Mentionnée parmi les agences occidentales travaillant pour le gouvernement dans notre article sur l'Arabie saoudite (juin), la société Edile Consulting a cessé cette collaboration en 2015, avant la désignation de M. Mohammed Ben Salman comme prince héritier. Cette société travaille aujourd'hui pour le Qatar.

Édité par la **SA Le Monde diplomatique**.
Actionnaires : Société éditrice du Monde, Association Gunter Holzmann, Les Amis du *Monde diplomatique*
1, avenue Stephen-Pichon, 75013 Paris
Tél. : 01-53-94-96-01. Télécopieur : 01-53-94-96-26
Courriel : secretariat@monde-diplomatique.fr
Site Internet : www.monde-diplomatique.fr

Directoire : Serge HALIMI, président, directeur de la publication
Autres membres : Vincent CARON, Bruno LOMBARD, Pierre RIMBERT, Anne-Cécile ROBERT
Directrice des relations et des éditions internationales : Anne-Cécile ROBERT
Secrétaire générale : Anne CALLAIT-CHAVANEL

Directeur de la rédaction : Serge HALIMI
Rédacteur en chef : Philippe DESCAMPS
Rédacteurs en chef adjoints : Benoît BRÉVILLE, Martine BULARD, Renaud LAMBERT
Cheffe d'édition : Mona CHOLLET
Rédaction : Akram BELKAÏD, Evelyne PIEILLER, Hélène RICHARD, Pierre RIMBERT, Anne-Cécile ROBERT
Cartographie : Cécile MARIN
Site Internet : Guillaume BAROU, Thibault HENNETON
Conception artistique : Maria IERARDI, Boris SÉMÉNIAKO (avec la collaboration de Delphine LACROIX pour l'iconographie)
Rédacteur documentaliste : Olivier PIRONET
Mise en pages et photogravure : Jérôme GRILLIÈRE, Patrick PUECH-WILHEM
Correction : Xavier MONTHÉARD, Sarah ZHIRI

Directeur de la gestion : Bruno LOMBARD
Directeur commercial, chargé de la diffusion numérique : Vincent CARON
Contrôle de gestion : Zaïa SAHALI
Secrétariat : Yuliya DAROUKA (9621), Sophie DURAND-NGÔ, attachée communication et développement (9674), Eleonora FALETTI (9601)
Courriel : prénom.nom@monde-diplomatique.fr
Fondateur : Hubert BEUVE-MÉRY. Anciens directeurs : François HONTI, Claude JULIEN, Ignacio RAMONET

Publicité : Brigitte ANTOINE (01-57-28-39-29)

Diffusion, mercatique : Brigitte BILLIARD, Saveria COLOSIMO-MORIN, Sophie GERBAUD, Sabine GUDE, Carole MERCERON, Christiane MONTILLET
Relations marchands de journaux (numéro vert) : 0805-050-147
Service relations abonnés
● Depuis la France : 03-21-13-04-32 (non surtaxé) www.monde-diplomatique.fr
● Depuis l'étranger : (33) 3-21-13-04-32

Reproduction interdite de tous articles, sauf accord avec l'administration
© ADAGP, Paris, 2018, pour les œuvres de ses adhérents

Prix de l'abonnement annuel à l'édition imprimée : France métropolitaine : 59 €
Autres destinations : www.monde-diplomatique.fr/abo

Informez-vous, abonnez-vous
***…et contribuez à l'indépendance du* Monde diplomatique**

☐ **2 ans** - 24 numéros pour **109 €**
☐ **1 an** - 12 numéros pour **59 €**

Coordonnées : RMD18BA007

M. ☐ Mme ☐
Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
.....
Code postal
Ville .....
Courriel .....
J'accepte de recevoir des offres du *Monde diplomatique* : Oui ❍ Non ❍
J'accepte de recevoir des offres des partenaires du *Monde diplomatique* : Oui ❍ Non ❍

À renvoyer, accompagné de votre règlement, à l'adresse suivante :
***Le Monde diplomatique*, service abonnements, A 2300, 62066 Arras Cedex 9**
Tél. : 03-21-13-04-32 (numéro non surtaxé)

Règlement : ☐ Chèque bancaire à l'ordre du Monde diplomatique SA
☐ Carte bancaire
Numéro de carte bancaire
Expire fin
Notez les trois derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte
Date et signature obligatoires

Offre réservée à la France métropolitaine, valable jusqu'au 31/12/2018 ; pour l'étranger, merci de nous consulter. En retournant ce formulaire, vous acceptez que *Le Monde diplomatique*, responsable de traitement, utilise vos données pour les besoins de votre commande, de la relation client et d'actions commerciales. Pour connaître les modalités de traitement de vos données ainsi que vos droits (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité, limitation des traitements, sort des données après décès), consultez notre politique de confidentialité à l'adresse www.monde diplomatique.fr/diplo/rgpd ou écrivez à notre délégué à la protection des données : dpo@monde-diplomatique.fr). Ces informations peuvent être exploitées par des sociétés partenaires du *Monde diplomatique*. Si vous acceptez de recevoir des propositions de sociétés partenaires du *Monde diplomatique*, merci de cocher la case ci-contre ☐
Le Monde diplomatique SA – RCS Paris B400 064 291

Le mensuel en version imprimée directement dans votre boîte aux lettres
✚ **Accès offert à la version numérique et aux 24 derniers numéros**
✚ **NOUVEAU : Les articles en version audio lus par des professionnels (podcast)**

Plus simple et plus rapide :
retrouvez cette offre sur
www.monde-diplomatique.fr/abo

Société de consommation, métamorphose d'une notion

Les enfants gâtés du supermarché

La figure du consommateur libre de ses choix dans une société marchande s'impose avec une telle évidence qu'on oublie les batailles qui lui ont donné naissance. Avant que les libéraux l'emportent et placent au centre du jeu cet acteur informé et calculateur, la notion de société de consommation servit de support, au cours des années 1960, à une contestation de l'ordre économique.

Par Louis Pinto*

© ADAGP, PARIS, 2018 - WWW.LAGET-RO.COM

THIBAULT LAGET-RO. – « Qui est libre ? », 2013

Que nous vivions dans une société de consommation est une idée qui a pour elle toutes les apparences. Il suffit de parcourir les artères de nos grandes villes pour s'extasier ou s'exaspérer devant l'abondance des biens exposés et des messages qui les promeuvent. De ce constat vieux d'un demi-siècle découlent deux affirmations. Selon l'une, les comportements de l'immense majorité de la population seraient profondément transformés : nous devenons des consommateurs à plein temps, insatiables, fascinés. Selon l'autre, notre société serait devenue unidimensionnelle, puisqu'elle n'offre d'autre perspective que celle de la consommation.

Il est assez facile d'opposer à ce diptyque un démenti : tout le monde n'est pas repu, et les inégalités criantes de revenus se reflètent dans de fortes disparités de consommation qui concernent le logement, l'équipement domestique ou les loisirs. Mais cet argument n'ébranle pas la force des croyances : la société de consommation et sa figure spécifique, le consommateur, sont des notions suffisamment élastiques et vagues pour se perpétuer sous des formes et dans des contextes différents. Pour résister à leur évidence, il faut aborder ces mots non comme des miroirs neutres et impersonnels de leur temps, mais comme des moyens foncièrement politiques de traiter de l'ordre social et de prendre position à son propos.

L'expression « société de consommation » apparaît dans les années 1960 comme un instrument de critique sociale. Cantonnée dans la première moitié du XXe siècle aux coopératives d'acheteurs, aux associations de ménagères ou aux commissions du Plan destinées à ajuster l'offre à la demande, la question des rapports entre fournisseurs et clients individuels va prendre une inflexion radicale. Une nébuleuse d'intellectuels, parmi lesquels Henri Lefebvre, André Gorz et quelques autres, s'emparent du sujet au milieu des années 1950 et le reformulent en une problématique contestataire. Souvent liées par l'expérience de la Résistance, du militantisme au Parti communiste français, puis d'une rupture avec celui-ci, ces personnalités ont également en commun des compétences philosophiques non ou peu reconnues par l'institution universitaire, ainsi qu'une position de franc-tireur par rapport aux partis de gauche. S'appuyant sur des penseurs américains ou sur la théorie critique allemande, leurs travaux contribuent à la fortune des thèmes de l'« aliénation », de la « dépolitisation des masses », de la « nouvelle classe ouvrière ». Pour répondre aux défis d'une société en pleine mutation où le prolétariat à l'ancienne déclinerait et tendrait, selon eux, à s'accommoder de l'ordre établi, une révolution intellectuelle s'imposerait. Le marxisme affranchi de ses dogmes qu'ils entendent incarner préfigure la « nouvelle gauche » de la décennie suivante, ouverte au mouvement social et à la société civile.

La reconversion d'un certain nombre de ces intellectuels dans les sciences sociales alors en plein essor favorise la constitution d'un genre hybride aux frontières de la philosophie, de la littérature et de la sociologie : l'« herméneutique (1) du quotidien », où s'illustrent Roland Barthes *(Mythologies),* Jean Baudrillard *(Le Système des objets, La Société de consommation),* Guy Debord *(La Société du spectacle),* Henri Lefebvre *(La Vie quotidienne dans le monde moderne)* ou Edgar Morin *(L'Esprit du temps)*. Ces auteurs proposent des exercices de libre interprétation consistant à déchiffrer des significations cachées dans divers domaines de l'existence ordinaire, tels que la publicité, les médias et, plus encore, la « bagnole », chargée d'un pouvoir de séduction quasi irrésistible (virilité, ostentation...). Lefebvre lui consacre par exemple plusieurs pages exaltées : *« l'Auto c'est l'Objet-Roi, la Chose-Pilote »* ; *« avec ses blessés et ses morts, c'est un reste d'aventure dans le quotidien »* ; *« elle est symbole de statut social, de prestige »*. Le cas de l'automobile illustrerait une leçon universelle : *« Le "spectacle du monde" devient consommation de spectacle et spectacle de la consommation »* (2).

« Une terreur suave »

La société de consommation (de biens) est considérée comme une société de spectacle (de signes), livrée aux leurres des fantasmes plus qu'à la pression des besoins. Elle comporterait deux piliers : un individu « aliéné » indéfini, envoûté par les images euphoriques de la publicité et par les messages plus ou moins cryptés concernant les biens proposés sur le marché ; un « système » qui le force à consommer toujours plus. *« La civilisation néocapitaliste,* écrit Gorz, *a mis sur pied un appareil répressif gigantesque* (...). *Une terreur suave somme chaque individu de consommer* (3). » Petits-bourgeois et ouvriers se trouveraient pris d'un vertige de la consommation leur faisant perdre la tête et ayant pour nom l'aliénation.

Cette vision se heurte notamment au scepticisme de sociologues de terrain (4). Auteurs d'une enquête de référence, *L'Ouvrier de l'abondance* (5), John H. Goldthorpe, David Lockwood, Frank Bechhofer et Jennifer Platt invitent à garder le sens de la mesure, soulignant qu'une *« machine à laver n'est qu'une machine à laver »,* et non un réservoir de *« signes »* pour prolétaires affolés par la quête de standing.

Durant les années 1960, la critique livresque de la société de consommation n'opère pas de jonction avec les militants consommateurs, par ailleurs faibles et peu nombreux. Mai 68 favorise la cristallisation de ces thèmes, qui élargissent alors leur audience bien au-delà des cercles intellectuels. Au milieu des années 1970, plusieurs associations de consommateurs transforment la critique de la société de consommation en mot d'ordre militant.

Pour l'Union fédérale des consommateurs (UFC) - Que choisir, association créée en 1951, il ne s'agit plus simplement de guider les consommateurs dans leurs choix grâce à des tests comparatifs, mais de les informer sur les stratégies des entreprises, sur la composition des produits, sur les mécanismes de la distribution – et, aussi, de les inciter à une remise en cause des styles de vie. Le magazine *Que choisir* voit son tirage passer de 35 000 exemplaires en 1971 à plus de 300 000 en 1974 à mesure que tombent les révélations sur les plages polluées, le mercure dans les coquillages, le talc toxique, etc., et que s'affirme une ligne militante. En février 1972, un article défend la collectivisation de l'électroménager *(« Qu'est-ce qui s'oppose à la mise en commun d'un certain nombre de biens, à l'organisation de services ? »)*. Le dossier de juillet 1975 présente *« sept raisons d'être "publiphobe" »,* l'une d'entre elles étant que la publicité *« corrompt les moyens de communication de masse »* et *« prend la place d'une information véritable »*. *« Partout où règnent l'injustice, l'isolement, le risque, la "mal information", il y a matière à intervention pour le consommateur »,* explique l'éditorial de novembre 1977.

Dès lors que la critique de la société de consommation apparaît comme un moyen de contester l'ordre social, les défenseurs de ce dernier investissent le même terrain. Haut fonctionnaire jadis proche de Pierre Mendès France, Jean Saint-Geours intitule *Vive la société de consommation !* un *« livre de contre-contestation »* publié en 1971. Le philosophe Raymond Ruyer et l'économiste Jean-Jacques Rosa prennent, chacun à sa façon, la défense du libre choix du consommateur et célèbrent les vertus du marché. Ils dénoncent avec insistance l'arrogance des penseurs : par quelle grâce l'intellectuel lucide échapperait-il aux illusions des autres ? Au nom de quoi prétend-il distinguer « vrais » et « faux » besoins ? La pensée conservatrice, exploitant les failles des adversaires, se fait volontiers l'avocat du bon sens et des gens ordinaires ; elle met en avant la notion de souveraineté des agents : les préférences individuelles étant des données primitives qui se reflètent dans les achats, leur mise en question ne peut qu'exprimer une pensée totalitaire ou un dirigisme archaïque.

Enfin, le monde politique s'intéresse à ces débats dont l'écho se trouve amplifié par une série de scandales touchant des eaux minérales polluées (1973), l'amiante dans le vin (1976), les pneus Kléber-Colombes qui explosent (1979), le veau aux hormones (1980), etc. Une partie de la gauche y trouve une incitation à étendre la protestation hors de l'usine vers la vie quotidienne. Cette ligne de contestation généralisée, qui prévaut de 1968 jusqu'au « tournant de la rigueur » du gouvernement socialiste en 1983, traite des questions d'équipements collectifs, d'accords collectifs entre associations de consommateurs et entreprises, d'examens de produits dans le cadre des comités d'entreprise... L'argumentation, inscrite dans une vision globale et politisée de la société, oppose un individu aliéné, voué à agir et penser comme le « système » en a décidé pour lui, à un individu révolté capable de percevoir et de contrer les causes ainsi que les effets récurrents de l'aliénation, non seulement en matière de production et de distribution, mais aussi de salaires et de redistribution des revenus.

À droite, la présidence de Valéry Giscard d'Estaing s'avère décisive. En 1976, il a créé un secrétariat d'État à la consommation. Il s'agit de combiner la réponse à une contestation sociale et culturelle avec les exigences du libéralisme avancé qui, pour s'ajuster aux nécessités d'une économie fondée sur la concurrence, devait mettre fin à des années d'économie administrée héritées de la Libération en combattant « rentes » et « corporatismes ». De force adverse, le consommateur deviendrait, à travers les associations, un partenaire économique utile pour dénoncer des abus. Mais à une condition essentielle : qu'il ne se mêle pas du fonctionnement des entreprises et limite son action à l'arbitrage entre les biens proposés sur le marché. *« Dans le contexte d'une économie libérale fondée sur le libre choix des consommateurs et la liberté d'entreprendre des producteurs,* explique en mai 1976 Christiane Scrivener, la première titulaire d'un secrétariat d'État à la consommation, *une politique de la consommation ne peut avoir pour objet d'imposer une structure différente de la consommation, ni de se substituer aux producteurs pour concevoir les produits. »*

Du rebelle à l'expert

À travers la construction européenne, l'idée d'un « ordre public économique » garantissant un bien-être collectif fondé sur la concurrence apparaît, par une ordonnance de 1967, dans le droit français. Elle en fissurera progressivement le vieux cadre civiliste et contractuel au profit des impératifs du marché (6). L'argumentation oppose cette fois un individu vigilant, qui dispose au moins d'une bonne volonté informative, et un individu ignorant, voué à une condition de victime soit par inculture, soit par vulnérabilité envers des séductions faciles. Au commerçant de jadis présumé motivé par le seul profit, le droit de la consommation consacré par le Parlement en 1993 substitue un « professionnel », détenteur d'une compétence dont il est tenu de faire un usage actif et loyal. En assurant par l'information les conditions du consentement libre et éclairé du consommateur, promu à la dignité d'individu souverain (délais de réflexion et de rétractation pour l'acheteur, obligations de conseil et de renseignement de la part du vendeur), la société de marché apparaît d'autant plus légitime.

Contestataire ou acteur économique rationnel ? Le conflit politique sur le consommateur a eu pour effet paradoxal d'imposer comme une donnée objective la société de consommation. Tout se passe comme si les adversaires avaient reconnu, au-delà de leur désaccord, l'existence d'un nouvel ordre social fondé sur la production concurrentielle et l'échange massif de marchandises, les uns pour le déplorer, les autres pour s'en féliciter. La notion propose une vue synthétique de nos sociétés centrée sur un attribut jugé essentiel, celui de la consommation, présumé concerner tout le monde : elle substitue au sujet politique qui délibère collectivement des orientations économiques et sociales un sujet économique qui optimise ses achats. Outil de dépolitisation, elle annonçait un monde où les clivages « anciens », tels que les oppositions sociales, laisseraient place à une question nouvelle : comment les sociétés modernes devront-elles résoudre « nos » problèmes d'« enfants gâtés » ?

* Sociologue, auteur de *L'Invention du consommateur. Sur la légitimité du marché,* Presses universitaires de France, Paris, 2018.

(1) L'art d'interpréter.

(2) Henri Lefebvre, *La Vie quotidienne dans le monde moderne,* Gallimard, Paris, 1968.

(3) André Gorz, *Stratégie ouvrière et néocapitalisme,* Seuil, Paris, 1964, repris dans *Réforme et révolution,* Seuil, 1969.

(4) Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron, « Sociologues des mythologies et mythologies de sociologues », *Les Temps modernes,* Paris, décembre 1963.

(5) Ce livre publié en 1972 au Seuil est la traduction française partielle de *The Affluent Worker,* paru en1968.

(6) *Cf.* François Denord et Antoine Schwarz, *L'Europe sociale n'aura pas lieu,* Raisons d'agir, Paris, 2009.

Parmi les trente-deux équipes participant à la Coupe du monde de football en Russie, seuls le Nigeria et le Sénégal représentent l'Afrique subsaharienne. Le continent ne manque pas de joueurs d'exception, mais les pays riches du Nord les accaparent. Champions d'Afrique en 2015 et qualifiés lors des trois dernières éditions du Mondial, les Ivoiriens se contentent cette année de suivre les épreuves à la télévision. Au quotidien, leurs clubs professionnels vivent d'expédients.

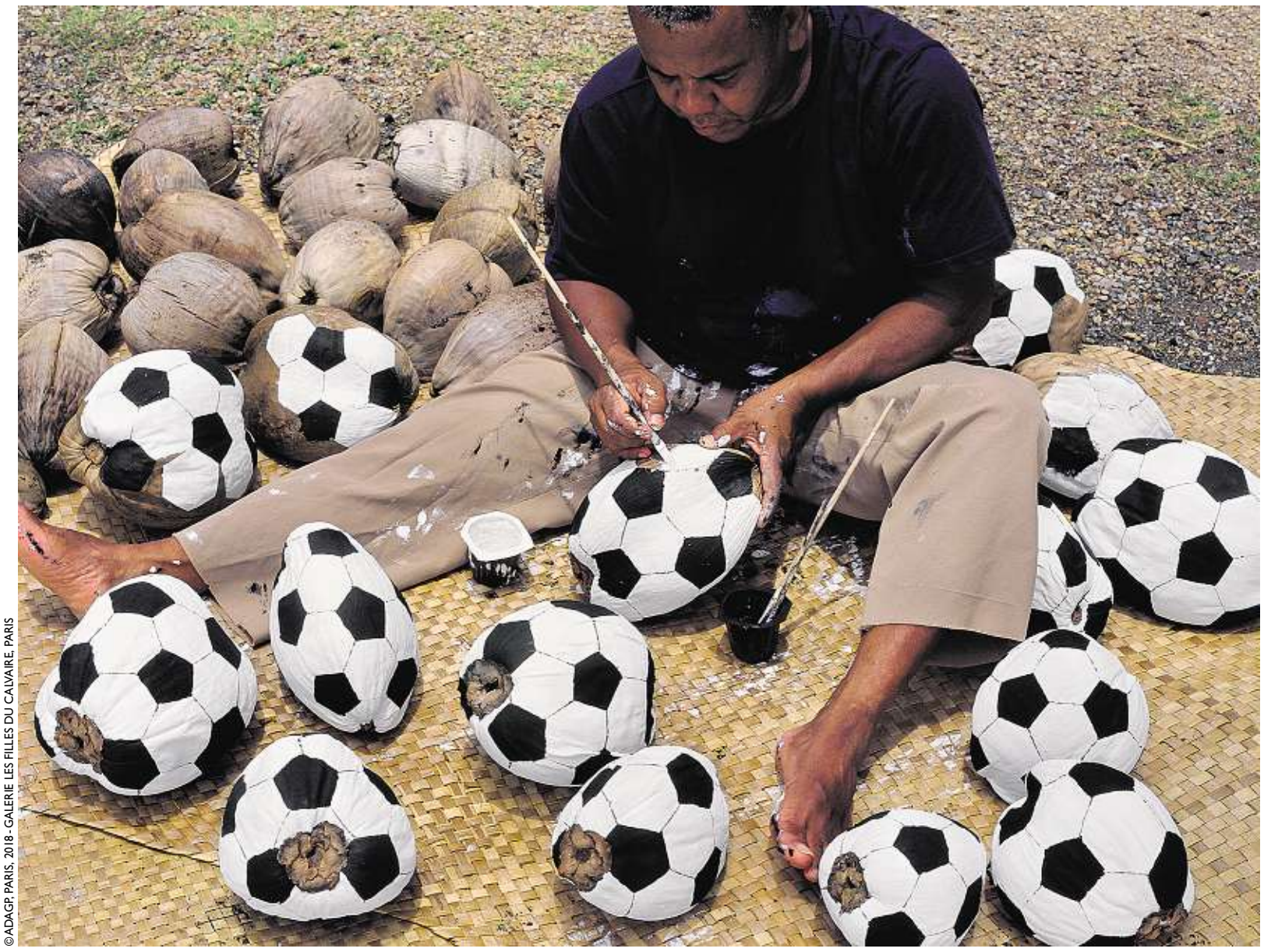

© ADAGP, PARIS, 2018 – GALERIE LES FILLES DU CALVAIRE, PARIS

THIERRY FONTAINE. « Le Fabricant de rêve », 2008

EN CÔTE D'IVOIRE, LA PRÉCARITÉ OU L'EXIL

Misère du football africain

PAR NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
DAVID GARCIA*

À KOUMASSI, dans le sud-est d'Abidjan, la cour du lycée municipal se transforme en terrain d'entraînement pendant les vacances scolaires. En cette matinée d'avril, les apprentis footballeurs de l'académie Métro Star tapent dans le ballon sous une chaleur suffocante. Cofondateur de cette école comme il en existe des centaines dans la capitale économique de la Côte d'Ivoire, Aristide B. (1) encadre des équipes de jeunes. Cet ancien footballeur professionnel désigne son meilleur joueur. Maillot et short rouges, un enfant de 9 ans s'avance. *« Je veux jouer en Europe »,* lance-t-il, sûr de lui. Est-il conscient des risques d'une telle aventure ? L'étoile montante de Métro Star opine du chef.

Ancien capitaine de la sélection ivoirienne, Yaya Touré gagne près de 1 million d'euros par mois à Manchester City (2) ; Neymar, la vedette brésilienne du Paris Saint-Germain, plus de 3 millions (3)... Ces joueurs appartiennent à l'élite payée plus de 720 000 dollars (620 000 euros) par an, tous continents confondus : 2 % des salariés du football, selon une étude du syndicat mondial des joueurs (Fifpro) menée en 2016 auprès de cinquante-quatre syndicats nationaux. La plupart évoluent en Europe, dans les pays du Golfe ou en Chine. À l'opposé, 21 % des joueurs touchent moins de 300 dollars (260 euros) par mois. Parmi ces travailleurs pauvres, beaucoup émargent à des clubs africains, qui distribuent les salaires les plus faibles. Et si, à l'échelle mondiale, 41 % des joueurs interrogés font état de rémunérations différées au cours des deux dernières saisons, cette proportion atteint 55 % en Afrique. Le continent est de loin le plus précaire pour les joueurs : 15 % n'y ont pas de contrat, contre 3 % en Europe. Primes d'engagement impayées, retards de salaire, blessures et soins hospitaliers non pris en charge : tel est le quotidien des joueurs d'Afrique. Aux antipodes des rares privilégiés qui monnaient leur talent à prix d'or dans les championnats européens, ils vivent bien souvent sans contrat et dans des conditions de travail déplorables.

Les témoignages d'Aristide B. et de trois de ses amis joueurs *(lire l'encadré page 5),* originaires comme lui de Koumassi, illustrent le décalage entre les rêves de fortune de millions de jeunes Africains et la dureté de la division du travail sur la planète du football. Malgré une succession d'expériences douloureuses dans plusieurs clubs, Justin S., 27 ans, caresse toujours l'espoir de chausser à nouveau les crampons. À 17 ans, en 2007, il signait son premier contrat professionnel. Sa rétribution mensuelle de 76 euros était inférieure au salaire minimum ivoirien (91,50 euros). La prime d'engagement de 229 euros prévue dans le contrat n'a jamais été honorée. *« La présidente nous prenait par les sentiments : "Je suis votre maman, votre maman n'a pas l'argent." On tombait dans le panneau »,* relate-t-il. Après un test raté dans un club tunisien, en janvier 2008, il tente sa chance en Ligue 2 ivoirienne. Le début de l'enfer : *« J'étais payé un peu plus de 15 euros par mois, quand les manœuvres gagnaient 5 euros par jour. »* Pour inciter les footballeurs à jouer à fond la montée en première division, la direction du club a fait miroiter des primes de victoire de 30 euros. L'équipe est restée deux mois sans gagner, et le salaire a été versé en retard. Les conditions de logement rappelaient, quant à elles, les pires ateliers clandestins. Les joueurs dormaient dans un dortoir à même le sol avec leur sac à dos en guise d'oreiller, raconte Justin S.

« Trois mois sans solde en Ligue 1, c'est fréquent »

Dix ans plus tard, des conditions de ce type perdurent en Côte d'Ivoire. Les présidents de club en conviennent, à leur manière. Paternaliste, M. Bernard Adou, le président de l'Association sportive de l'Indénié (ASI), un club de Ligue 1 d'Abengourou, dans l'est du pays, exhorte les footballeurs lésés à fermer les yeux : *« Même en cas de mauvaises conditions et de non-paiement des salaires, les joueurs doivent jouer. Un salaire impayé, ça se rattrape, pas un match »,* poursuit M. Adou. Dans les faits, salaires et primes impayés ne se « rattrapent » pas toujours. Excédés, Justin S. et ses coéquipiers avaient ainsi fini par boycotter les entraînements, en 2008-2009. Dans un courrier adressé aux dirigeants, les footballeurs avaient réclamé des matelas et des ventilateurs. Ils ont obtenu satisfaction, mais des calamités ont continué de s'abattre sur l'équipe. Le joueur a contracté le paludisme, un défenseur de 21 ans est mort à l'hôpital des suites d'un choc à l'entraînement. C'en était trop pour Justin S. et quatre de ses coéquipiers, qui ont décidé de quitter le club en cours de saison. Plutôt le chômage que la surexploitation.

À 21 ans, son confrère Samuel K. a déjà expérimenté, lui, les affres de la vie de footballeur professionnel. Titulaire en Ligue 1, il se blesse en décembre 2016. *« Le gazon synthétique du stade Champroux à Abidjan, où se disputent la plupart des matchs de championnat, est usé et dangereux,* témoigne-t-il. *Beaucoup de joueurs s'y blessent. »* Le président du club accepte de payer l'opération... dès qu'il aura encaissé le montant du transfert d'un autre joueur. Six mois plus tard, le paiement n'a toujours pas été effectué. La Fédération ivoirienne de football (FIF) prend en charge son suivi médical. Cédé à un autre club de première division, il se blesse de nouveau en février 2018. Le président lui demande de jouer malgré tout le match suivant, trois jours plus tard. Refus du joueur. Le paiement de son salaire est suspendu. *« Cela fait plus d'un mois que je ne suis plus rémunéré, les présidents de club ivoiriens sont tous pareils »,* enrage-t-il. Il n'est pas le seul à endurer un tel traitement.

« Trois mois sans solde en Ligue 1, c'est fréquent, dénonce Aristide B. *Parfois, le paiement du salaire de base est conditionné à l'obtention d'un succès ou même de plusieurs victoires consécutives. »* Selon l'Association des footballeurs ivoiriens (AFI), les plus gros salaires varient de 450 à 600 euros. La rémunération moyenne du footballeur local se situerait dans une fourchette comprise entre 230 et 300 euros, soit trois fois le salaire minimum, dans un pays qui a renoué avec la croissance (8 % par an depuis 2015). *« Comment voulez-vous qu'à la fin d'une carrière, courte par définition, un footballeur puisse profiter de son épargne et acheter une maison ? »,* observe M. Cyril Domoraud, le président de l'AFI. L'ancien défenseur de l'Inter Milan nous reçoit au siège de l'organisation, sise à Cocody, une commune aisée du nord d'Abidjan. Ancien capitaine de la sélection ivoirienne, M. Domoraud a joué en France, à l'Olympique de Marseille et à Monaco, puis à l'Espanyol de Barcelone. Les autres membres fondateurs de l'association ont également fait de grandes carrières en Europe. Icône du football ivoirien, adulé au pays, Didier Drogba a remporté la Ligue des champions européenne avec le club anglais Chelsea. Autre vedette nationale, Kolo Touré a lui aussi joué en Angleterre, à Arsenal, à Manchester City et à Liverpool.

Rares sont ceux qui osent entamer une procédure pour faire valoir leurs droits. Par crainte de représailles. Vice-président de la FIF, M. Sory Diabaté décline toute responsabilité. *« Certains jeunes se plaignent de ne pas être payés, mais ils n'ont même pas la copie de leur contrat.* (...) *Impossible de statuer en l'absence de contrat »,* se dédouane le dirigeant, qui est aussi le président de la Ligue professionnelle de football. Pendant que M. Diabaté répond à nos questions dans son bureau, un salarié de la fédération filme l'entretien. Un autre assiste aux échanges. *« Cette commission n'est ni indépendante ni paritaire, comme le recommande la Fifpro »,* objecte M. Domoraud : les joueurs de l'AFI n'y siègent pas. De quoi nourrir un soupçon de déséquilibre en faveur des employeurs. Les présidents de club n'élisent-ils pas les membres du comité exécutif de la fédération ivoirienne ?

En Côte d'Ivoire, la survie des clubs professionnels dépend pourtant des financements fédéraux. Chaque équipe reçoit la même quote-part, fixée à 114 000 euros par an. Cet égalitarisme ne fait pas l'unanimité. Par la voix de son directeur général, le Français Benoît You, l'Asec Mimosas accuse ce système de démotiver les clubs dynamiques et performants. L'Asec préconise une subvention composée d'une partie fixe, identique pour tous, et d'une partie variable, indexée sur le degré d'organisation des clubs. Une majorité de dirigeants et la FIF refusent cette évolution.

Variable d'ajustement budgétaire

Au-delà des querelles intestines, le football ivoirien est surtout miné par son incapacité chronique à générer des recettes. L'affluence moyenne d'un match de Ligue 1 ivoirienne tourne autour de mille spectateurs. Une seule affiche draine les foules : l'Asec Mimosas contre l'Africa Sports. Rivales historiques, ces deux équipes d'Abidjan sont les plus prestigieuses du pays. Cinq mille spectateurs ont assisté à leur dernière confrontation. D'un montant de 750 euros, la maigre recette fut partagée à parts égales entre les deux clubs... Au regard du faible niveau d'exposition, les commanditaires ne voient pas l'intérêt d'apposer leur logo sur les maillots des joueurs.

Depuis 2016, Canal Plus verse annuellement 2,3 millions d'euros à la FIF pour retransmettre les matchs de première division. Celle-ci refuse de rendre public ce montant, qui nous a été confirmé par plusieurs dirigeants de club et qui apparaît dérisoire. En comparaison, la Ligue de football professionnel française devrait toucher 1 153 millions d'euros de droits de retransmission par saison à partir de 2020. *« Grâce au contrat avec Canal Plus, la fédération a pu accroître la subvention aux clubs de 40 % »,* fait toutefois valoir son vice-président, M. Diabaté. Pas sûr que cela suffise. Exemple avec le Stella Club, une équipe emblématique de la commune déshéritée d'Adjamé, dans le nord d'Abidjan. *« Il manque chaque année un peu plus de 90 000 euros pour faire face à nos dépenses »,* expose le facétieux Salif Bictogo, par ailleurs directeur général des branches togolaise et béninoise de Snedai, le concessionnaire des passeports et visas biométriques pour le compte de ces États. *« On les trouve dans nos poches. J'avance l'argent depuis plus de dix ans ! »,* complète le président du Stella, entre deux éclats de rire. La

* Journaliste.

(1) Les noms des footballeurs de Koumassi ont été changés à leur demande.

(2) Afrik-foot, 31 décembre 2017.

(3) *L'Équipe,* Boulogne-Billancourt, 24 septembre 2017.

subvention fédérale couvre seulement un quart du budget annuel et, après la relégation du club en Ligue 2, en 2015, le groupe Orange s'est désengagé. Depuis, aucun autre sponsor n'a pris le relais. Ses joueurs aussi font crédit au club… malgré eux. *« Je les paie avec au moins un mois et demi de retard. Il faut que moi-même je dispose de ressources. D'autant que la fédération verse la subvention en plusieurs fois, généralement en retard »,* justifie celui qui a été joueur du Stella avant de présider aux destinées de son club de cœur, depuis dix-huit ans.

Porosité avec le monde politique

À l'instar de la plupart de ses homologues, M. Bictogo utilise la rémunération de ses joueurs comme une variable d'ajustement budgétaire. Il met en avant son désintéressement et son expérience d'entrepreneur, gage de sérieux et de professionnalisme, selon lui. Moins légitimes et plus intéressés, certains dirigeants tireraient le football ivoirien vers le bas. *« S'il y avait un gendarme financier, comme en France* [où la direction nationale du contrôle de gestion supervise les comptes des clubs professionnels], *plus de la moitié des clubs seraient rétrogradés »,* assure-t-il.

Agent de joueurs influent, M. Abdoulaye Diabaté confirme ce diagnostic. *« Certains clubs vivent uniquement de la subvention. Ils n'ont aucune idée quant à la manière de se développer, leurs dirigeants ne sont pas des entrepreneurs »,* déplore celui qui est aussi manageur général de l'ASI d'Abengourou. L'« entrepreneuriat », remède au sous-développement du football ivoirien ? M. Adou, le président de l'ASI, semble correspondre au profil esquissé par son collaborateur. Cet homme d'affaires dirige la filiale ivoirienne de la Grenobloise d'électronique et d'automatismes (GEA), une entreprise française spécialisée dans l'installation de postes de péage. Il nous reçoit dans sa luxueuse villa d'Abidjan. M. Adou a repris le club en 2014. Il hérite alors d'une équipe dont les joueurs sont payés une misère : autour de 90 euros, le salaire minimum. L'entrepreneur augmente les salaires et bâtit une équipe compétitive. Les résultats sportifs suivent. *« Cette année, les salaires sont payés régulièrement. De plus en plus »,* nuance M. Diabaté, un brin malicieux.

Mû par de hautes ambitions, M. Adou ne se contente pas d'œuvrer à la progression sportive de son club. En décembre 2016, il est élu député de la circonscription d'Abengourou. *« Le club a contribué à hauteur de 30 ou 40 % à mon élection,* dit le président de l'ASI en assumant. *Des gens qui ne me connaissaient pas m'ont vu à la télévision. »* En mars, il a annoncé sa candidature à la présidence du conseil régional de l'Indénié-Djuablin, dont Abengourou est le chef-lieu. *« Seuls les hommes politiques sont capables de diriger des clubs en Afrique,* assure M. Adou. *Si, demain, je deviens président du conseil régional, je mettrai de l'argent pour développer le club. Un homme d'affaires n'investira pas dans un club qui ne lui rapportera rien. »* Le président de l'ASI marche peut-être sur les traces de son homologue de l'AS Tanda. Chef d'entreprise, maire et député de la circonscription d'Assuéfry-Transua, dans le nord-est du pays, M. Séverin Kouabénan Yoboua a remporté deux titres de champion de Ligue 1, en 2015 et 2016.

En Côte d'Ivoire, la porosité entre le monde politique et l'univers du ballon rond est une vieille tradition. Dans les années 1980, M. Simplice Zinsou régnait sur le football ivoirien. Gendre du chef de l'État et père de l'indépendance Félix Houphouët-Boigny, le président de l'Africa Sports ignorait les problèmes de trésorerie. *« Simplice Zinsou avait ses entrées partout,* se remémore avec nostalgie M. Alexis Vagba, l'actuel président de l'Africa. *Le club avait les moyens de retenir les joueurs tentés par une carrière à l'étranger. »* Il allait même chercher des talents dans d'autres pays africains. Fidèle de l'Africa depuis quarante ans, M. Vagba en a connu les riches heures, suivies d'une relative décadence. *« Entrepreneur prospère, Simplice Zinsou n'a pas pérennisé le club. L'Africa n'a jamais eu de patrimoine et n'est même pas propriétaire d'un terrain d'entraînement ! »,* se désole-t-il. Car le deuxième plus grand club de Côte d'Ivoire loue la pelouse sur laquelle ses joueurs se perfectionnent… Son centre de formation est *« ambulant ».* Un autocar ramasse les joueurs le matin, puis les ramène le soir.

La plupart des clubs ivoiriens ne possèdent pas de sièges. Faute de bureaux, les dirigeants reçoivent leurs interlocuteurs de travail chez eux ou dans des bars d'hôtel. *« En Afrique subsaharienne, le professionnalisme n'est pas développé, tant sur le plan des infrastructures que de l'organisation »,* résume M. Stéphane Burchkalter, le secrétaire général de la division Afrique de la Fifpro. Cependant, de l'avis général, le plus huppé des clubs ivoiriens fait exception. L'Asec Mimosas est unanimement considéré comme la seule entité footballistique authentiquement professionnelle. Comme l'Africa, l'Association sportive des employés de commerce a bénéficié d'appuis haut placés. Frère de l'actuel président, M. Georges Ouegnin a été le bras droit d'Houphouët-Boigny. Directeur du protocole de la présidence de la République, il était considéré comme le numéro deux du régime. *« Cela montre qu'il y a toujours des accointances politiques dans le football ivoirien,* observe M. Vagba. *Sans ces connexions, un club ne peut se développer. »*

© ADAGP, PARIS, 2018 - GALERIE LES FILLES DU CALVAIRE, PARIS

THIERRY FONTAINE. « Le Joueur », 2015 (Carte blanche PMU)

À la différence de M. Zinsou, M. Roger Ouegnin, qui préside le club depuis 1989, a donné à celui-ci les moyens de se développer. Il a fait de l'Asec une des équipes d'Afrique subsaharienne les mieux structurées. Avec Sol béni, son siège social et son complexe sportif de dix hectares plantés au bord de la lagune Ébrié à Cocody, l'Asec Mimosas dispose d'équipements à la hauteur de sa réputation : deux terrains d'entraînement, un centre de formation, des bureaux administratifs, un bâtiment pour les médias du club, et même un hôtel avec piscine. Responsable de la communication, entraîneur de l'équipe des jeunes de moins de 15 ans… et directeur général, M. You jongle entre les fonctions. Il nous guide à travers ce lieu sans équivalent dans le pays.

Nous entrons dans une salle de classe de l'académie. Une dizaine d'élèves âgés de 13 à 17 ans suivent un cours sur les centres de santé et l'automédication. *« Fabrice, vous étiez combien en classe avant d'entrer à l'académie ? »,* interroge M. You. Réponse de l'enfant : *« Quarante-cinq. »* Un autre : *« Soixante-dix. »* Les classes de la « Mimosifcom » sont moins pléthoriques que celles de l'éducation nationale ivoirienne. Parmi les élèves, deux s'envoleront pour l'Europe le lendemain, direction la France et la Belgique, où ils disputeront des tournois. La meilleure école du pays forme quarante-cinq futurs joueurs professionnels, âgés de 12 à 18 ans. Triés sur le volet, ces jeunes sont généralement issus des quartiers pauvres de la capitale. Le budget annuel de 300 000 euros est intégralement assuré par le groupe agro-industriel Sifca, premier employeur de Côte d'Ivoire, avec trente mille salariés. L'Asec offre à ses joueurs des rémunérations comprises entre 500 et 800 euros par mois. Dérisoires comparés à ce qu'ils pourraient gagner en Europe, en Asie, en Afrique du Nord ou en Afrique du Sud, ces montants représentent pourtant le triple des salaires proposés dans les autres équipes ivoiriennes. Les recettes proviennent des annonceurs, mais aussi, pour moitié, des transferts de joueurs vers des clubs ivoiriens ou étrangers : *« Faute de moyens suffisants pour retenir nos talents, nous sommes obligés de les vendre. Le club récupère un peu d'argent, mais cela appauvrit le spectacle »,* admet M. You.

Vingt ans en arrière, le spectacle était au rendez-vous. À l'étage de la direction, une galerie de photographies d'anciens joueurs fait revivre la décennie glorieuse du club. Dans les années 1990, les meilleurs footballeurs ivoiriens jouaient à l'Asec et formaient l'ossature de la sélection nationale qui a réussi à se qualifier trois fois pour la Coupe du monde (en 2006, 2010 et 2014) et a remporté la Coupe d'Afrique des nations (CAN) en 2015. M. Bakari Koné fut l'un d'entre eux. Cet ancien attaquant de l'Olympique de Marseille (2008-2010) a grandi à Williamsville, un quartier populaire du nord d'Abidjan. Repéré par les recruteurs de l'Asec, il a intégré la première promotion de l'académie à l'âge de 13 ans, en 1994. *« À 17 ans, je rêvais de faire carrière pour pouvoir aider ma famille. C'est ce que tous les académiciens ont fait »,* témoigne « Baky » d'une voix posée. Après quatre saisons à l'Asec, il a joué un an au Qatar, prélude à une belle carrière dans le championnat français.

Revenu dans son club formateur en 2016, le footballeur travaille désormais comme responsable administratif et se souvient de l'époque dorée de ses débuts. Les supporteurs de l'Asec et de l'Africa dormaient devant le stade Houphouët-Boigny, à Abidjan, pour être sûrs d'avoir des places ! Ce temps est révolu. La banalisation du football à la télévision a modifié le rapport des fans à leurs équipes préférées. *« Le supporteur de l'Asec agit en consommateur d'un spectacle sportif. Il compare les produits. D'un côté, la Ligue des champions européenne à la télévision avec ses vedettes internationales. De l'autre, Asec contre Bassam au stade, un match médiocre joué sur un terrain de mauvaise qualité, par quarante degrés. Son choix est vite fait »,* synthétise abruptement M. You.

Des joueurs aspirés par l'eldorado européen

Le championnat de première division a été créé en 1960, trois ans après la première édition de la CAN. Après des décennies de relative progression, le football africain a reçu un coup fatal de la Cour de justice européenne. Le 15 décembre 1995, l'arrêt Bosman a interdit les quotas de footballeurs étrangers autorisés à jouer dans une équipe professionnelle de l'Union. Signé le 23 juin 2000, l'accord de Cotonou a étendu cette disposition aux ressortissants africains. Aspirés par l'eldorado européen, les footballeurs du continent noir ont alors émigré en masse, et dès leurs 18 ans, l'âge minimal requis par la Fédération internationale de football association (FIFA). *« L'extension de l'arrêt Bosman a transformé l'Afrique,* constate M. Sory Diabaté. *Nos jeunes s'identifient aux joueurs qui empochent des millions d'euros. Ils veulent partir, et de plus en plus tôt. »* Coûte que coûte, aussi (4). Parmi les meilleurs d'entre eux, beaucoup optent pour la binationalité, afin d'intégrer une équipe nationale européenne. Ainsi, durant l'Euro 2016, quarante joueurs d'origine africaine jouaient dans une équipe européenne (5).

« Les clubs européens achètent au rabais des joueurs africains de 18, 19 ou 20 ans pour réaliser une plus-value à la revente », souligne M. You. Au passage, ils refusent souvent de régler les indemnités de formation aux clubs d'origine, comme le montre la mésaventure des Aigles verts de Kinshasa (République démocratique du Congo), qui n'ont pu obtenir du club belge d'Anderlecht le coût de formation du joueur Junior Kabananga. *« Si on ne peut accuser la domination coloniale de tous les maux, il est difficile d'ignorer son impact sur les termes de l'échange*, tranche M. Jérôme Champagne, ancien directeur des relations internationales de la FIFA de 2007 à 2010 (6). *Comme les minerais et le pétrole, les footballeurs sont extraits de leurs pays d'origine, exploités et valorisés par les nations riches, en particulier européennes. »*

Découragé, le président de l'Africa Sports s'apprête à passer la main. À voix basse, dans l'hôtel où nous le rencontrons, M. Vagba nous confie un secret : *« Le club n'a pas les moyens de progresser. Je cours partout pour faire comme l'Asec. On est en train de céder l'Africa à un investisseur belge. »* Le repreneur en question négocie justement avec un de ses collaborateurs, deux tables plus loin… Après les joueurs, les clubs ? Décidément, le football ivoirien suscite bien des convoitises.

Solidement implanté en Afrique, à l'instar du groupe Bolloré, sa maison mère, Canal Plus s'inscrit dans une stratégie de soutien aux clubs de football locaux. *« Canal a donné à la Ligue 1 française la visibilité et les moyens financiers de se développer. Le championnat ivoirien peut se professionnaliser sur le même modèle »,* veut croire le directeur « production sport » de la chaîne en Côte d'Ivoire. Rompu aux techniques de commercialisation, le volubile Eddy Rabin veut *« événementialiser »* les matchs afin de rendre plus attrayant le « produit Ligue 1 » et d'attirer un public jeune et branché. Pour le même prix, animations, danses et concerts égaieront régulièrement l'avant et l'après-match, avec, comme pour le premier événement de ce type, organisé le 24 mars dernier, des rythmes coupés-décalés, typiquement ivoiriens. Cela mettra-t-il fin à l'exode ? Selon une étude internationale, 173 joueurs ivoiriens ont choisi l'exil en 2018 (7).

David Garcia.

Prolétaires du ballon rond

Formé à Yaoundé (Cameroun), sa ville natale, Anthony B. est un forçat du ballon rond. Fils d'agriculteur, ce jeune homme de 23 ans a déjà bourlingué dans toute l'Afrique du football. En 2012, après une première expérience difficile en Ligue 2 camerounaise – *« zéro salaire »* –, il s'expatrie en Guinée-Équatoriale, où, en quête d'une *« vie meilleure »,* il signe dans un club de première division. Son agent lui vole sa prime d'engagement. Il poursuit sa carrière au Nigeria, où il est payé correctement (1 000 euros mensuels). Mais il se blesse. Invité à partir, il rejoint un club sénégalais, moyennant… 45 euros par mois. Il tient trente jours. *« Plein de colère »,* il finit par atterrir en Côte d'Ivoire, où un entraîneur lui réclame une partie de sa prime de signature. Fin de l'odyssée. Provisoirement ? Toujours d'attaque, Anthony B. *« cherche des pays avec des conditions favorables pour être accueilli ».* En attendant, il s'entraîne avec d'autres footballeurs au destin cabossé à Koumassi, une commune du sud-est d'Abidjan *(lire l'article ci-dessus).*

La destination préférée des footballeurs africains se trouve plus au nord. *« Dès lors qu'on leur propose 600 euros par mois, ils sont prêts à partir dans n'importe quel club, malgré tous les risques, financiers ou physiques, même s'ils doivent tricher sur leur âge ou traverser la mer Méditerranée sur un radeau de fortune »,* raconte le journaliste Barthélémy Gaillard, coauteur d'un livre sur les footballeurs migrants venus d'Afrique (1). Selon l'Observatoire du football au Centre international d'étude du sport (CIES), les Africains représentent 8 % de l'effectif des clubs professionnels européens.

Quand bien même ils n'arrivent pas à concrétiser leur rêve de devenir footballeur, *« malgré la désillusion, c'est une joie d'avoir pu fuir la misère et de vivre en Europe »,* souligne M. Jean-Claude Mbvoumin, ancien professionnel camerounais qui préside Foot solidaire, une association d'aide aux migrants du ballon rond. Son compatriote Geremi Njitap, ex-joueur du Real Madrid, aujourd'hui président de l'Association des footballeurs camerounais, ferraille contre les agents pressés de vendre leurs joueurs en Europe à n'importe quel prix et au risque de faire l'impasse sur le versement des indemnités de formation aux clubs formateurs (des sommes utiles au développement du football amateur et professionnel en Afrique). *« Les indemnités de formation ou de solidarité n'arrivent pas aux clubs formateurs, parce que les fédérations nationales ne sont pas honnêtes »,* dénonce celui qui préside aussi la division Afrique de la Fifpro, le syndicat mondial des footballeurs. Coïncidence, dans l'hôtel où nous le rencontrons, le palace a déroulé ce jour-là le tapis rouge pour… M. George Weah, le nouveau président libérien – seul joueur africain à avoir reçu le Ballon d'or (en 1995) –, alors en visite d'État en Côte d'Ivoire.

Droits télévisés, techniques de commercialisation, parrainages d'entreprises… les pays d'Afrique du Nord ont pris une avance considérable sur leurs voisins du Sud, comme en témoignent les qualifications de l'Égypte, de la Tunisie et du Maroc pour le Mondial 2018. *« Proches de l'Europe géographiquement ainsi qu'en matière de fonctionnement, leurs clubs possèdent des ressources bien supérieures aux nôtres »,* reconnaît M. Sory Diabaté, le président de la Ligue de football professionnel ivoirienne. Heureuse conséquence : les footballeurs du cru ne sont pas obligés de risquer leur peau sur un embarcadère clandestin. Ils restent en Afrique du Nord et gagnent bien leur vie. Idem en Afrique du Sud, où les meilleurs joueurs touchent autour de 9 000 euros par mois, nous rapporte M. Thulaganyo Gaoshubelwe, président de l'Association des footballeurs sud-africains.

À mille lieues de l'univers clinquant du foot business, M. Luc Lagouche, instituteur de profession, encadre, lui, bénévolement les Black Stars de Kibera, au Kenya. Cette modeste équipe de deuxième division fait la fierté des habitants du plus grand bidonville de Nairobi. *« Le projet est social plus que sportif,* proclame fièrement le directeur sportif du club. *Avec nos sponsors, nous aidons les joueurs à apprendre un métier. Même dans un bidonville, le football peut être un levier d'insertion. »* En Afrique, un autre football serait-il possible ?

D. G.

(1) Barthélémy Gaillard et Christophe Gleizes, *Magique système. L'esclavage moderne des footballeurs africains,* Marabout, Paris, 2018.

(4) Lire Johann Harscoët, « "Tu seras Pelé, Maradona, Zidane" ou… rien », *Le Monde diplomatique,* juin 2006.

(5) « Euro 2016 : 40 joueurs d'origine africaine », 9 juin 2016, www.football365.fr

(6) Lire sur notre site l'entretien avec Jérôme Champagne : « Dans le football, le rideau de l'argent a remplacé le rideau de fer », www.monde-diplomatique.fr/58795

(7) « Les footballeurs expatriés dans le monde : étude globale 2018 », Centre international d'étude du sport (CIES), mai 2018.

PERSISTANCE DU PÉRIL DJIHADISTE

Au Mali, la guerre n'a rien réglé

© FRED DUFOUR / AFP

FRED DUFOUR. – Des habitants de Mopti à leur domicile, munis d'une machette en cas d'attaque de groupes islamistes maliens, janvier 2013

(Suite de la première page.)

Et le spectre d'une dislocation du pays semblait écarté. Largement élu à la tête du pays en août 2013, M. Ibrahim Boubacar Keïta (surnommé « IBK ») leur avait promis le retour d'un État fort. Cinq ans plus tard, alors qu'il se présente pour un second mandat à l'élection présidentielle du 29 juillet, rien ne dit que le scrutin pourra se tenir sur l'ensemble du territoire : il dirige un pays en lambeaux.

Certes, les principales villes du Nord (Gao, Tombouctou, Kidal, Tessalit) ont été reprises aux groupes armés touaregs et aux groupes djihadistes qui les contrôlaient depuis 2012 ; la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (Minusma) quadrille le terrain ; un accord de paix a été signé à Bamako en juin 2015 entre le Mali et la Coordination des mouvements de l'Azawad, qui regroupe les rebelles touaregs et arabes du nord du pays (1) ; des gouverneurs ont été nommés dans les régions ; et l'armée malienne se relève petit à petit. Mais ces avancées se révèlent théoriques, à l'image de l'accord de paix, qui n'est toujours pas appliqué. Un temps désorganisés, les groupes armés islamistes se sont reconstitués. En mars 2017, Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), Ansar Dine, la *katiba* Macina et la *katiba* Al-Mourabitoune ont annoncé leur fusion au sein du Jamaat Nosrat Al-Islam Wal-Mouslimin (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, GSIM). Ce mouvement armé dirigé par un Touareg malien, M. Iyad Ag Ghali, harcèle quotidiennement civils et militaires.

Un immense territoire livré à lui-même

Si l'armée malienne dispose de bases à Tombouctou et à Gao, elle n'est toujours pas revenue à Kidal, et de nombreuses zones du Nord restent hors de sa portée. L'État est encore un mirage pour beaucoup de Maliens. Selon l'Organisation des Nations unies (ONU), moins d'un fonctionnaire sur trois affectés dans le Nord occupait son poste en décembre 2017. Le nombre d'agents déployés a même diminué l'année dernière – ce qui nourrit l'inquiétude de M. António Guterres, le secrétaire général de l'ONU : *« Il faut à tout prix éviter l'effondrement du centre du Mali, il faut à tout prix [y] rétablir la sécurité et la normalité »,* a-t-il insisté lors d'une visite sur place, le 30 mai 2018.

L'insécurité gagne du terrain. L'épicentre des violences ne se situe plus à Kidal ou à Tombouctou, mais dans les cercles les plus enclavés des régions de Mopti et de Ségou, plus au sud. En 2017, l'ONU a recensé 63 attaques des groupes qualifiés de « terroristes » contre les forces armées malienne, française et onusienne, dont une majorité dans la région de Mopti. Durant le premier trimestre 2018, la Minusma a comptabilisé 85 événements *« majeurs violents »* ayant provoqué la mort d'au moins 180 civils dans le centre du pays.

Le centre du Mali est un immense territoire livré à lui-même. *« Mopti-Sévaré, ça va. Mais, dès qu'on en sort, on est en danger »,* constate, amer, M. Oumar Bathily, ancien maire de Mopti. Une digue, qui traverse des marais inondés durant la saison des pluies, relie ces deux villes distantes d'une dizaine de kilomètres, seul îlot de stabilité dans la zone. Mopti, magnifique cité posée au confluent du fleuve Niger et du Bani, a perdu son lustre d'antan. La « Venise du Mali » accueillait des milliers de touristes chaque année ; on n'en voit plus guère. Sous le soleil brûlant du mois de mars, le port d'où partaient des croisières en direction de Tombouctou, au nord, est désert. Quelques femmes font la lessive sous l'œil de piroguiers apathiques,

© FRED DUFOUR / AFP

condamnés au chômage. Tout près de là, à l'hôtel Kanaga, qui donne sur le fleuve, les employés attendent. *« Quatre-vingts chambres, sept suites, zéro client. La situation est catastrophique,* déplore M. Amassome Dolo, le directeur. *Les autres hôtels ont fermé. Nous, on tient parce qu'on a un groupe derrière nous. »* Après la reconquête du Nord en 2013, M. Dolo espérait que l'activité reprendrait. Mais les choses n'ont fait qu'empirer. *« Plus personne ne va à Tombouctou, au pays des Dogons ou à Djenné. Trop dangereux. Mais, au moins, les gens pourraient venir ici. Mopti ne risque pas d'être attaqué. »* Ce qui reste à démontrer : les djihadistes se trouvent tout près, dit-on, de l'autre côté du fleuve asséché, que l'on peut traverser à gué.

Sévaré, qui abrite un aéroport stratégique, paraît plus sûr. Ce village est devenu l'un des lieux les mieux protégés du Mali, avec une présence renforcée de l'armée malienne, un poste de commandement et une force d'intervention rapide de quatre cents hommes de la Minusma, ainsi que le quartier général du G5 Sahel *(lire l'encadré page 7).* Les hôtels regorgent d'hommes en treillis, de « consultants » aux gros bras et de diplomates de passage. La seule agence de voyages possédant un bureau est Echo Flight, le service de l'Union européenne qui gère les convois aériens dans les zones de guerre. La plupart des immeubles sont loués aux forces militaires et transformés en bunkers. *« Les commerçants et les propriétaires se frottent les mains. On vit d'une économie de crise. Mais tous ceux qui sont en dehors de la ville sont abandonnés »,* constate M. Bathily.

L'irruption de la guerre dans cette région du centre du pays a surpris nombre de Maliens. C'était il y a un peu plus de trois ans. Le 5 janvier 2015, des hommes à moto portant haut le drapeau noir du djihad attaquent le camp militaire de Nampala et tuent onze soldats. Puis s'emparent durant quelques heures de la ville, située tout près de la frontière mauritanienne. L'histoire de Nampala que raconte son maire, M. Sékou Bah, un pharmacien élu en 2016, symbolise l'abandon dans lequel avait été laissée la région pendant des années. *« En 2012, quand les djihadistes ont pris le contrôle du Nord, ils ne sont pas venus ici, mais l'État n'y était pas non plus,* dit-il. *Les fonctionnaires avaient déserté leurs postes. En 2013, lors de la reconquête française, l'armée malienne est revenue. Mais, quand les vols de bœufs se sont multipliés, nous avons en vain demandé l'aide des militaires. Certains éleveurs ont décidé de s'armer pour se défendre. La situation s'est calmée ensuite. Après l'attaque du 5 janvier, l'armée et les fonctionnaires ont fui à nouveau. »* Depuis, le moindre conflit villageois se règle à coups de fusil.

Brigandage ou règlements de comptes

Après la reprise de Nampala, d'autres villes ont été attaquées, des fonctionnaires tués, des élus menacés. Durant les premiers mois, l'État n'a pas réagi, incapable de donner un nom aux assaillants. Dans le Macina, région inondée en saison des pluies, on les appelle simplement « les hommes à moto ». Eux-mêmes se présentent comme « les hommes de la brousse » (*yimbé laddé* en fulfulde, la langue peule). Certains, éparpillés en divers campements, se réclament de M. Hamadoun Koufa, le chef de la *katiba* Macina, et disent vouloir imposer la charia. *« Ils sont à peine quelques centaines, dispersés,* précise un officier de l'armée malienne. *Ils se cachent dans les forêts, se font passer pour des bergers, s'infiltrent dans les villages. Leur motivation n'est pas religieuse. »* D'autres affirment défendre les éleveurs peuls face aux exactions de l'armée ou des communautés sédentaires. Mais les revendications politiques cachent parfois des motivations moins avouables : brigandage ou règlements de comptes sur fond de rivalités communautaires.

Tout est flou dans ce Centre qui est longtemps resté obscur, tant pour le colonisateur français que pour l'administrateur malien, après l'indépendance, en 1960. *« Cette région ne s'est jamais rebellée, elle a donc été ignorée, contrairement au Nord, qui a capté toute l'attention,* explique un diplomate européen en poste à Bamako. *Ce que l'on sait, c'est que l'on ne peut pas parler d'un seul conflit dans le Centre, mais d'une multitude de micro-conflits sur lesquels le terrorisme est venu se greffer. »* Au XIXe siècle, la région de Mopti était *« l'eldorado »* du pays, selon les mots d'Adam Thiam, journaliste malien. *« C'était une région très prospère grâce à son agriculture. Aux premières années de l'indépendance, on en parlait comme du poumon économique du pays. Elle représentait plus de 30 % de ses recettes d'exportation. Puis les vagues de sécheresse des années 1970 ont lourdement frappé l'économie régionale. En 1985, la zone a été classée en insécurité alimentaire. Et, dès 1986, un rapport évoquait le risque d'une rébellion si les pouvoirs publics ne faisaient rien. »*

Les politiques de développement de l'agriculture sédentaire, décidées à Bamako par ce que Thiam appelle *« le pouvoir mandingue »,* méprisant à l'égard des nomades, et accompagnées d'une colonisation des terres, ont bouleversé les équilibres locaux, déjà fragiles, entre éleveurs (pour la plupart des Peuls ou des Touaregs), cultivateurs (des Bambaras ou des Dogons) et pêcheurs (des Bozos). Depuis des décennies, ceux-ci se soumettaient à des codes et à des maîtres (du pâturage, des eaux, de la terre) afin de coexister, parfois difficilement, sur une terre fertile et disputée. Les conflits récurrents, parfois violents, étaient rapidement réglés par les notables locaux. Mais, au fil des ans, l'État a démantelé cette cohabitation ancestrale au nom de la modernisation. Les hiérarchies ont été bouleversées. En 1995, avant même que l'insécurité ne se développe dans le Nord, la région de Mopti était déjà la plus pauvre du Mali. Il y a trois ans, elle affichait les taux les plus faibles en matière d'électrification des ménages (7,1 %, contre 22,9 % de moyenne nationale) ou de scolarisation (41,9 % dans le premier cycle, contre 72,3 %) (2).

Lorsque la guerre éclate dans le Nord, cette région livrée à elle-même est encore plus négligée. Et quand l'État revient en 2013, il fait comme si rien ne s'était passé. Au « pas d'État » succède un « mal État ». L'armée, notamment, ne fait pas dans la dentelle. Son retour dans la région s'accompagne d'exactions contre des populations locales, ce qui *« creuse un peu plus le déficit de confiance entre les populations, en particulier des Peuls, et les forces de sécurité »,* souligne l'organisation non gouvernementale International Crisis Group. Plusieurs associations dénoncent des atteintes graves aux droits humains.

L'armée et le gouvernement sont désormais accusés de jouer sur les rivalités entre communautés pour gagner la « guerre contre le terrorisme ». Dans un rapport publié en avril, le Centre Simon Skjodt pour la prévention des génocides évoque même la possibilité que ces conflits

(1) Lire Daniel Bertrand, « Conjurer la fragmentation au Mali », *Le Monde diplomatique,* juillet 2015.

(2) « Enquête modulaire et permanente auprès des ménages », Institut national de la statistique du Mali, Bamako, août 2014.

Calendrier des fêtes nationales

1er - 31 juillet 2018

1er	BURUNDI	Fête de l'indépend.
	CANADA	Fête nationale
	RWANDA	Fête de l'indépend.
	SOMALIE	Fête nationale
2	ÎLES CAÏMAN	Fête nationale
3	BIÉLORUSSIE	Fête de l'indépend.
4	ÉTATS-UNIS	Fête de l'indépend.
5	ALGÉRIE	Fête de l'indépend.
	CAP-VERT	Fête de l'indépend.
	VENEZUELA	Fête de l'indépend.
	ÎLE DE MAN	Fête nationale
6	COMORES	Fête de l'indépend.
	MALAWI	Fête nationale
7	ÎLES SALOMON	Fête de l'indépend.
9	PALAU	Fête nationale
10	BAHAMAS	Fête de l'indépend.
11	MONGOLIE	Fête nationale
12	KIRIBATI	Fête de l'indépend.
	SÃO-TOMÉ-ET-PRÍNCIPE	Fête de l'indépend.
13	MONTÉNÉGRO	Fête nationale
14	FRANCE	Fête nationale
	IRAK	Fête nationale
20	COLOMBIE	Fête de l'indépend.
21	BELGIQUE	Fête nationale
23	ÉGYPTE	Fête nationale
26	LIBERIA	Fête de l'indépend.
	MALDIVES	Fête de l'indépend.
28	PÉROU	Fête de l'indépend.
30	MAROC	Fête nationale
	VANUATU	Fête de l'indépend.

intercommunautaires aboutissent à des *« atrocités de masse* (3) ». Plusieurs personnalités proches du président Keïta ou de l'état-major sont soupçonnées d'avoir armé des milices dozos (chasseurs traditionnels) dans le Centre pour traquer les djihadistes. En mars 2018, près de trente personnes ont été tuées en pays dogon au cours de heurts opposant des Peuls à des Dogons rassemblés dans un groupe d'auto-défense équipé d'armes de guerre. Beaucoup pensent, y compris au sein de la Minusma, que celles-ci viennent des stocks de l'armée. Des villages peuls ont été incendiés, des hommes ont été tués, du bétail a été volé. En représailles, des villages dogons ont été attaqués. Dans le cercle de Koro, les heurts sont quotidiens. *« C'est un cercle vicieux de la vengeance qui prend une tournure ethnique,* déplore un élu local. *Le problème du djihadisme est venu se superposer à de vieux conflits résiduels. »*

Les écoles dites « françaises » sont ciblées

Nommé en décembre 2017, le premier ministre Soumeylou Boubèye Maïga choisit Mopti pour premier déplacement officiel. Il y annonce un plan de développement et le retour de l'État malien. Pour rassurer la population, une vaste offensive mobilise près de trois mille soldats dans les zones les plus reculées des régions de Mopti et de Ségou. Ancien ambassadeur du Mali en Guinée-Équatoriale, le général Ismaïla Cissé dénonce cependant des erreurs de jugement : *« Pour les militaires, tous les Peuls sont des djihadistes. C'est un amalgame dangereux. »* De même, interdire la circulation des deux-roues au prétexte que les islamistes se déplacent à moto ne peut, selon lui, qu'envenimer la situation. *« Dans ces contrées, tout le monde se déplace à deux-roues ! Les interdire revient à interdire les déplacements des pasteurs et des commerçants. Beaucoup de foires ne fonctionneront plus si on ne revient pas sur cette interdiction. Si l'État tue l'économie, les honnêtes gens vont se tourner vers les djihadistes. »* Une étude menée auprès de soixante-trois jeunes ex-recrues de ceux-ci révèle que, dans la plupart des cas, l'engagement n'est *« pas l'aboutissement d'un processus d'endoctrinement religieux »,* mais est *« guidé par le besoin de protéger leur famille, leur communauté et leurs activités génératrices de revenus »* (4).

Le vide laissé par l'administration favorise les progrès des mouvements extrémistes. L'association Delta Survie, sise à Sévaré, qui œuvre pour l'éducation dans les zones les plus risquées du centre du Mali, le constate au quotidien. *« Il devient de plus en plus difficile de se déplacer,* déplore son président, M. Ibrahima Sankaré. *Les djihadistes sont dans tous les villages, et ce sont eux qui administrent. Ils lèvent des impôts, disent la justice, interdisent aux femmes de se laver dans la nature ou de sortir sans le voile. Ils prohibent les manifestations de baptême ou de mariage. Ils s'attaquent aux griots. »* Et ça prend ! *« Entre obliger leurs femmes à porter le voile intégral ou perdre leur troupeau, les pasteurs ont vite choisi »,* résume-t-il. Car les djihadistes ont apporté aux éleveurs une forme d'ordre et de sécurité que l'État ne leur assurait pas. M. Sankaré témoigne aussi de ses démarches pendant des années pour inciter l'administration à prendre en compte les réalités nomades. Son association a lancé des écoles mobiles qui suivent les éleveurs au gré de leurs déplacements. *« J'ai obtenu des financements étrangers, pas de l'État malien. En 2012, on en comptait une centaine. Il n'en reste plus que cinq... »*

Les écoles dites « françaises » sont particulièrement ciblées. Selon l'ONU, en mars 2018, 715 d'entre elles étaient fermées en raison de l'insécurité. Près de 215 000 enfants étaient privés de scolarité. Chaque jour, M. Daouda Doumbia, directeur adjoint de l'académie d'enseignement de Mopti, accueille des enseignants au chômage technique, qui ont fui les menaces. Certains sont affectés ailleurs. La plupart se mettent à l'abri. C'est le cas d'Ibrahim, qui vit à Sévaré chez sa famille depuis que l'école qu'il dirigeait a fermé. Un jour de novembre, dix bandits sont arrivés à moto, armés de kalachnikovs. *« Ils ont regroupé les élèves dans la cour et ont tiré en l'air. Les enfants étaient terrorisés, ils pleuraient. Ils ont pris toutes nos affaires, tiré sur les fenêtres et ont dit : "Si nous revenons et que nous vous trouvons ici, ça va mal tourner." »* L'école se trouve à quelques dizaines de mètres de la route qu'empruntent chaque jour des convois militaires...

Au fur et à mesure que leur influence s'étend, les groupes djihadistes cherchent à saper la légitimité de l'État en s'en prenant à ceux qui le représentent, tout en proposant, par la force ou la séduction, une solution de rechange. Ainsi promeuvent-ils les écoles coraniques lorsqu'ils imposent la fermeture d'une école publique. Ou s'en prennent-ils aux fonctionnaires jugés corrompus. L'un des principaux coups d'éclat des hommes de la *katiba* Macina fut le rapt, en novembre 2017, du président du tribunal de Niono, une ville située à une heure de route de Ségou.

« Avant, explique Adam Thiam, *un fonctionnaire, un juge par exemple, se faisait nommer dans le Centre dans le but de s'enrichir. C'est une zone où les conflits locaux sont très nombreux. Il y a eu une inflation de procès. Pour les gagner, il fallait payer. »* Or, dans les zones qu'ils contrôlent, les djihadistes s'attachent à rendre une justice que beaucoup trouvent, sinon équilibrée, du moins honnête et surtout gratuite. *« De plus en plus de gens se tournent vers eux, et non plus vers l'État, pour régler leurs conflits »,* constate M. Sékou Bah, le maire de Nampala. Certains parlent même de la justice des djihadistes comme d'une « cour d'appel »...

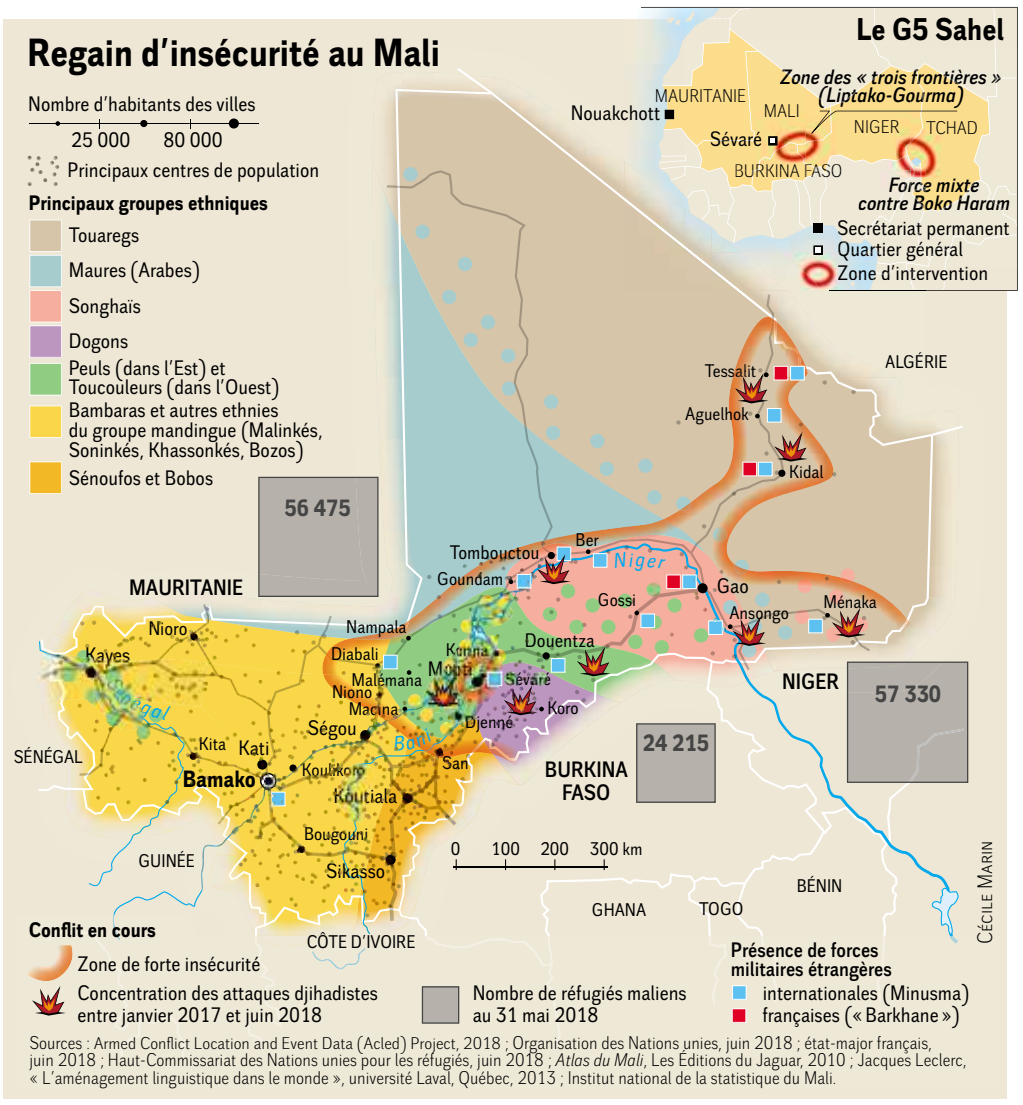

Sources : Armed Conflict Location and Event Data (Acled) Project, 2018 ; Organisation des Nations unies, juin 2018 ; état-major français, juin 2018 ; Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, juin 2018 ; *Atlas du Mali*, Les Éditions du Jaguar, 2010 ; Jacques Leclerc, « L'aménagement linguistique dans le monde », université Laval, Québec, 2013 ; Institut national de la statistique du Mali.

À Bamako, cette évolution inquiète bien plus que la guerre qui sévit toujours dans le Nord. D'abord parce que *« le Centre, c'est le ciment de notre pays »,* explique M. Ali Nouhoum Diallo, ancien président de l'Assemblée nationale devenu porte-parole officieux de la communauté peule du Mali. Ensuite, et peut-être surtout, parce que ce qui se passe dans cette région relève moins d'une guerre pour le pouvoir que d'une « révolte sociale » face à une administration jugée prévaricatrice, qui témoigne des failles abyssales de l'État malien. Le 20 juin dernier, le ministre de la défense a dû reconnaître l'implication des forces armées maliennes et ouvrir une enquête après la mort de vingt-cinq personnes à Nantaka et Kobaka, dans la région de Mopti. *« Nous ne sommes pas en train de rebâtir nos forces armées pour en faire une armée qui serait ignorante du droit humanitaire des conflits. Ce serait un recul fabuleux »,* a concédé le président Keïta (5).

« Le président n'a plus aucune légitimité »

« Le président n'a plus aucune légitimité, assure, sans mâcher ses mots, M. Cheick Oumar Diarrah, éphémère ministre de la réconciliation nationale et du développement des régions du Nord en 2013. *Le pouvoir politique n'a pas pris la mesure de la crise de 2012. »* Cet ancien diplomate, qui fut un proche conseiller de M. Keïta, estime qu'il aurait fallu *« inventer un contrat social ». « Nous sommes en présence de populations qui rejettent l'injustice et l'absence de solidarité. C'est facile de les appeler "djihadistes", cela nous dispense de réfléchir à ce qu'elles sont vraiment et au mal qui gangrène notre pays. »* Selon M. Diarrah, le mélange de bureaucratie et d'affairisme, apparu lors de la démocratisation politique au début des années 1990, qui a connu son paroxysme sous la présidence de M. Amadou Toumani Touré (2002-2012), perdure.

Dans ce contexte, organiser des élections relève du théâtre politique. L'opposition s'en inquiète d'autant plus que les scrutins locaux, qui devaient se tenir en décembre 2017, puis en avril 2018, ont été renvoyés aux calendes grecques. *« Comment peut-on prétendre organiser une élection dans un pays dont on ne contrôle pas la moitié du territoire ?,* s'interroge l'opposant marxiste Oumar Mariko. *Le gouvernement a informé que, dans la région de Kidal, ce seraient les rebelles qui assureraient la sécurité du scrutin. N'est-ce pas la preuve de son échec ? »*

RÉMI CARAYOL.

(3) « Régions en danger. Prévention d'atrocités de masse au Mali », rapport d'alerte précoce par pays, Centre Simon Skjodt pour la prévention des génocides, Washington, DC, avril 2018.

(4) « Enseignements africains sur le terrorisme », Institut d'études et de sécurité, 18 septembre 2017, https://issafrica.org

(5) Agence France-Presse, 20 juin 2018.

Une coopération régionale pour s'émanciper de la France

« ON NE PEUT PAS *régler le problème dans le Sahel avec des fleurs »,* estime M. Macky Sall. Le président sénégalais souhaite le renforcement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation du Mali (Minusma), *« une des plus meurtrières de l'histoire des casques bleus »* avec cent deux morts dans ses rangs. Il craint notamment d'avoir à affronter des « revenants », ces djihadistes chassés d'Irak ou de Syrie.

De son côté, le département des opérations de maintien de la paix des Nations unies reconnaît ne pas être à même d'*« imposer »* une pacification, en raison de mandats qui lui permettent seulement de protéger les populations. Ce *« défi opérationnel »* pourrait en revanche être relevé par des interventions africaines plus offensives. Le G5 Sahel implique directement les États les plus menacés par les organisations djihadistes de la région : Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad. Les objectifs de la force conjointe en cours de constitution sont clairs : une cible circonscrite (limitée, dans un premier temps, à la zone des « trois frontières », aux confins du Niger, du Mali et du Tchad) ; un but de guerre précis (contrôle de la zone) ; un effet final déterminé (la stabilisation) ; un effectif raisonnable (cinq mille hommes, soit deux bataillons par pays) ; des règles d'engagement partagées... le tout placé symboliquement sous l'autorité du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine avec le soutien du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Le Niger et le Mali avaient noué en 2013 un partenariat pour sécuriser leur frontière commune, suivi d'opérations militaires conjointes. La même année, les chefs d'état-major des cinq États sahéliens développaient leur coopération transfrontalière. La force mixte tchado-soudanaise, créée en 2010 pour sécuriser leur frontière, a également inspiré cette coopération (1). Dans l'immédiat, la force conjointe du G5 Sahel reste dépendante de la France, faute d'une standardisation des matériels des cinq armées et en raison de la faiblesse des moyens de transport, de ravitaillement et de renseignement. Mais le G5 Sahel est *« exclusivement le fruit de cheminements africains »,* souligne l'historien des questions militaires Laurent Touchard (2) : la France n'en a pas été l'architecte, même si elle a facilité l'initiative.

Dès 2015, il apparaît que, outre la coopération militaire française, le dispositif militaire du G5 Sahel nécessite un important soutien international. Son budget initial – 423 millions d'euros – a pu être entièrement couvert par les promesses enregistrées lors des réunions organisées à Paris et à Bruxelles, fin 2017 et début 2018, avec d'importantes contributions de l'Union européenne, de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis ainsi que des États-Unis. Chaque État sahélien fournit de son côté 5 millions d'euros. Il faudra trouver chaque année au moins 75 millions d'euros pour pérenniser cette force qui devait devenir opérationnelle mi-2018.

Pour l'heure, l'endiguement des djihadistes au Sahel est surtout assuré par les militaires français de l'opération « Barkhane », qu'il n'est pas question de démanteler. Comptant quatre mille hommes, deux cents véhicules logistiques, deux cents blindés, huit avions de combat, dix avions de transport, vingt hélicoptères et cinq drones, elle est installée à N'Djamena, au Tchad, où stationnent un « commandement interarmées de théâtre » ainsi que des forces aériennes et terrestres, et de la logistique. Une base aérienne accueille des chasseurs, des appareils de transport et des moyens de renseignement à Niamey, au Niger. C'est à Gao, au Mali, qu'est déployé le gros de sa force aéroterrestre. De plus petits effectifs sont installés à Ouagadougou au Burkina Faso, à Atar en Mauritanie, ainsi que sur des bases avancées comme Tessalit et Kidal dans le nord du Mali, Madama dans le nord du Niger ou Faya-Largeau dans le nord du Tchad. Ces forces affrontent ce que le président malien Ibrahim Boubacar Keïta appelle un *« terrorisme pseudo-religieux de grand chemin »,* fait de coups de main, d'assassinats ou d'enlèvements, de la dispersion d'engins explosifs le long des routes. C'est une guerre sans front, sans refuge ni sanctuaire, une menace diffuse, un *« bruit de fond de harcèlement »,* reconnaît le général Jean-François Ferlet, chef du renseignement militaire français, pour qui la situation reste *« contrôlée, même si elle n'est pas satisfaisante ».*

« Barkhane » a permis de réduire la capacité de nuisance des groupes djihadistes. Ceux-ci esquivent désormais le combat et se cachent au milieu de la population, tandis que la zone à sécuriser s'étend sur cinq millions de kilomètres carrés, soit une superficie plus grande que celle de l'Union européenne. Cette « dilution » impose la réorganisation d'un dispositif déjà voyant et coûteux : plus de 1 million d'euros par jour. En outre, des succès tactiques ne font pas une victoire stratégique. Est-elle d'ailleurs à la portée d'une force étrangère, émanant de l'ancienne puissance coloniale (3), guettée par l'enlisement et la « bunkérisation » ?

Cette position paraît d'autant plus difficile à tenir que les tentatives de règlement politique marquent le pas, notamment au Mali. Le 11 avril, le Conseil de sécurité de l'ONU a menacé de sanctions ceux des signataires qui entraveraient la mise en œuvre de l'accord d'Alger entre les groupes du Nord et le gouvernement. Des intellectuels africains et européens recommandent d'instaurer *« des moratoires sur les frappes ciblées lorsque les États sahéliens décident d'ouvrir des canaux de dialogue avec les groupes armés, y compris djihadistes* (4) » – allusion aux tentatives de négociation menées par certains gouvernements, parfois contrecarrées par les opérations militaires sur le terrain. Ce collectif de chercheurs fait valoir aussi qu'une *« réduction de l'empreinte militaire française dans certains espaces pourrait constituer une mesure de confiance à l'endroit de l'Algérie et d'une partie des populations locales, pour qui cette présence sonne comme une provocation ».*

PHILIPPE LEYMARIE,
journaliste. Une version plus développée de cette analyse est à retrouver sur notre site : www.monde-diplomatique.fr/58794

(1) Lire Delphine Lecoutre, « Le Tchad, puissance de circonstance », *Le Monde diplomatique,* juin 2016.

(2) Laurent Touchard, « Sahel : quels défis pour la Force conjointe du G5 Sahel ? », *Défense et sécurité internationale,* nº 134, Paris, mars-avril 2018.

(3) *Cf.* Emmanuel Garnier, *L'Empire des sables,* Perrin, Paris, 2018.

(4) « "La France doit rompre avec la rhétorique martiale qui prévaut au Sahel" », 21 février 2018, www.lemonde.fr

OPPOSITION INTERDITE ET JEUNESSE DÉSABUSÉE

Le rêve monarchique

Dopé par la croissance et une fièvre d'investissements, notamment chinois, le Cambodge bute sur le verrouillage de la vie politique. L'opposition a été dissoute. À la veille du scrutin législatif, le premier ministre Hun Sen, à la tête du pays depuis trente-trois ans, cache à peine son ambition dynastique.

PAR NOTRE ENVOYÉE SPÉCIALE
CHRISTINE CHAUMEAU*

MIGUELJERONIMOPHOTOGRAPHY.WORDPRESS.COM

MIGUEL JERONIMO. – Surimpression de bâtiments luxueux en construction à Phnom Penh et de portraits de travailleurs du secteur informel : un chauffeur de « touk-touk », un enfant tirant une charrette à bras en échange de quelques dollars par jour, un pêcheur sur le Tonlé Sap, 2017-2018

À PHNOM PENH, la tombée de la nuit s'accompagne d'une fraîcheur bienvenue. Promeneurs et sportifs prennent d'assaut l'esplanade du Wat Botum, à deux pas du palais royal. On s'y retrouve entre amis pour une marche athlétique, un cours de Zumba ou de gym. Parfois, plusieurs centaines de personnes se rassemblent pour s'exercer à des chorégraphies complexes. À un angle de la place, Bopha (1) vend depuis quelques semaines des cocktails avec son ami et son frère. Entre 17 et 18 heures, ils installent un bar éphémère qui disparaît vers minuit. Un succès. L'âge moyen des clients ne dépasse pas 25 ans. *« La concurrence est rude. Deux autres endroits du même genre se sont déjà créés depuis que nous sommes là »,* assure la jeune femme, qui gagne avec cette activité un revenu complémentaire à son salaire de secrétaire dans une usine de textile, de l'autre côté du Tonlé Sap (le « grand lac »).

La ville pulse, vibre, s'agite. Estompées, les cicatrices du passé, quand elle avait été vidée de ses habitants déportés vers les campagnes par les Khmers rouges (1975-1979). Phnom Penh affiche le visage d'une capitale dynamique. De nouveaux lieux pour sortir, boire, se détendre ouvrent sans cesse. Il y en a pour toutes les bourses. Les plus fortunés optent pour les bars situés sur les toits des hôtels, tandis que des guinguettes de rue accueillent une clientèle plus modeste.

Pour Bopha, cette agitation masque un malaise profond de la jeunesse. Âgée de moins de 30 ans, comme près de 60 % de ses compatriotes, elle se sait privilégiée. Elle n'a connu ni la guerre ni les Khmers rouges. Elle a grandi à Phnom Penh et a vu la ville changer au diapason d'une croissance économique annuelle de 7 % en moyenne depuis dix ans. Pourtant, la situation du pays lui semble fragile. Elle tremble à la perspective des élections législatives prévues pour le 29 juillet. *« Je n'ose pas parler de politique, mais je ne sais pas si j'irai voter. Ni pour qui. »*

« La société a évolué, mais le régime est figé »

Le principal parti d'opposition, le Parti du sauvetage national du Cambodge (PSNC), est le grand absent du scrutin. Il a été dissous en novembre dernier par décision de la Cour suprême, les magistrats l'estimant coupable d'avoir fomenté une *« révolution en vue de renverser le régime »*. Arrêté le 3 septembre 2017 en pleine nuit, son président Kem Sokha attend en prison un procès ; 118 membres sont interdits d'exercer toute activité politique pendant cinq ans ; la moitié des 55 parlementaires ont fui vers l'étranger. L'ancien président Sam Rainsy vit en exil depuis 2015 par crainte d'être poursuivi sur la base d'une accusation fabriquée de toutes pièces. Le PSNC était le seul à pouvoir rivaliser avec le Parti du peuple cambodgien (PPC ou KPK en khmer) du premier ministre, qui domine la vie politique depuis 1979 et la fin du régime khmer rouge (2).

Cette dissolution balaie le vote de 3 millions ou presque d'électeurs (sur 6,6 millions) aux élections législatives de 2013, où l'opposition avait obtenu 44,5 % des voix, et au scrutin communal de juin 2017 (43,8 %) (3). Ces performances inédites résultaient tout à la fois du rassemblement, au sein du PSNC, du Parti Sam Rainsy et du Parti des droits de l'homme, dirigé par M. Kem Sokha, ainsi que de l'arrivée d'une nouvelle génération d'électeurs. *« Au vu de la progression dans les urnes du PSNC, le PPC aurait pu perdre en juillet »,* estime un commentateur politique. Menace désormais écartée. Pour le gouvernement, la dissolution du parti est synonyme *« de stabilité et de paix* (4) *»*.

Le premier ministre Hun Sen, candidat à sa propre succession, se bat contre le temps et le gouffre qui le sépare de plus en plus de ses concitoyens. Les baby-boomers nés dans les années 1990 et 2000 ont grandi avec la paix. Dès leur plus jeune âge, beaucoup d'entre eux ont appris l'anglais dans les nombreuses organisations non gouvernementales (ONG) ou dans les écoles privées qui ont éclos dans le pays. L'utilisation de Facebook leur permet de s'informer en dehors des médias traditionnels, sous contrôle – jusqu'ici très libres, les réseaux sociaux sont menacés, le gouvernement ayant annoncé le 2 mai dernier la centralisation des connexions intérieures et extérieures au sein du ministère des télécommunications. Cette génération a donc baigné dans les idées de liberté et de démocratie. *« La société a évolué, mais le régime est figé »,* constate le jeune commentateur.

Survivant de toutes les guerres cambodgiennes, M. Hun Sen occupe son poste depuis trente-trois ans et rêve de continuer *« encore au moins dix ans* (5) *»*. Il menace d'un retour à la guerre civile si la population boude son parti dans les urnes. Des panneaux et des affiches scandent, un peu partout, le souvenir du 7 janvier 1979, date de la libération – la défaite des Khmers rouges face à l'armée vietnamienne. Hanoï avait alors installé un gouvernement dominé par d'anciens cadres khmers rouges, dont M. Hun Sen, qui avait quitté l'organisation de Pol Pot, en 1977, pour éviter les purges.

Le premier ministre entend être honoré comme le sauveur de son peuple, celui qui a amené la paix et la stabilité en venant à bout, en 1998, des derniers maquisards khmers rouges (ceux-ci avaient dénoncé les accords de paix signés à Paris le 23 octobre 1991, à la veille des élections organisées par les Nations unies en mai 1993). Cet argument, utilisé *ad nauseam,* est censé asseoir sa légitimité et celle de son parti. En fait, explique Caroline Hughes, auteure avec Netra Eng d'une étude sur les jeunes Cambodgiens et la politique (6), *« pour les générations nées avant les années 1990, le PPC et Hun Sen jouissaient d'une légitimité. Ils avaient en commun l'histoire des guerres. Ce n'est pas le cas avec les plus jeunes. Même si, pour eux, l'idée démocratique demeure abstraite, ils sont conscients que le gouvernement doit être au service des citoyens ».*

C'est bien le reproche formulé à l'encontre de M. Hun Sen et de son gouvernement : les difficultés de la population ne sont pas prises en compte. Certes, l'extrême pauvreté a nettement reculé (13,5 % de la population en 2014, contre 47,8 % en 2007 [7]), mais les inégalités ont considérablement augmenté, frappant les habitants des campagnes et les jeunes (8), dont l'avenir apparaît bouché – ce qui suscite un fort mécontentement. Et, si des progrès significatifs ont été faits au niveau de la fréquentation de l'enseignement primaire, seuls 46,8 % des moins de 30 ans ont terminé leurs études secondaires, les autres ayant dû abandonner le lycée, essentiellement pour des raisons économiques (9). Le manque de terres cultivables pousse les plus jeunes à quitter leur village à la recherche d'un travail. Selon le ministère du plan, 22 % des familles rurales voient un de leurs membres migrer plus de trois mois par an, soit environ deux millions et demi de moins de 30 ans (10). On part en ville ou à l'étranger. Au moins un million vivent hors des frontières. Principales destinations : la Thaïlande, la Malaisie et la Corée du Sud. *« Ces jeunes se sentent exploités, laissés-pour-compte du développement et de la croissance,* remarque Caroline Hughes. *Les plus diplômés peinent à trouver un emploi dans le secteur public, gangrené par la corruption et le népotisme. »*

Le poids de la corruption, que l'on subit *« dès la naissance, quand la sage-femme coupe le cordon ombilical »,* selon l'expression de Bopha, revient sans cesse dans les conversations. Le Cambodge se situe à la 161e position sur 180 du classement des pays selon l'indice de perception de la corruption établi par l'organisation Transparency International. Plusieurs ONG dénoncent la déforestation, l'accaparement des terres et… l'impunité qui protège le clan constitué autour de M. Hun Sen, où se mêlent intérêts économiques, militaires et familiaux. Un rapport publié en juillet 2016 par l'ONG Global Witness (11) estime que l'entourage du premier ministre, notamment ses filles, ses neveux, ses frères et ses sœurs, détiendrait une fortune comprise entre 500 millions de dollars (430 millions d'euros) et 1 milliard de dollars. Soit, au minimum, l'équivalent de 467 000 années de revenu moyen d'un Cambodgien (1 070 dollars) !

Convoqué pour une séance de « rééducation »

En ces temps troublés, la majorité de nos interlocuteurs nous demandent la discrétion pour parler politique. Une femme a été emprisonnée après avoir publié sur sa page Facebook une photographie la montrant en train de jeter une chaussure sur un panneau du PPC. Deux journalistes de Radio Free Asia attendent depuis novembre un procès pour espionnage – ils sont accusés d'avoir transmis des informations à l'étranger. Plus de trente stations de radio, celles qui diffusaient Radio Free Asia et Voice of America, financées par Washington et considérées comme des relais de l'opposition, ont été interdites. La version papier du *Cambodia Daily* a cessé, le *Phnom Penh Post* a été racheté par un investisseur malaisien dont l'agence de relations

* Journaliste.

(1) Le plus souvent, les personnes ont requis l'anonymat.

(2) Lire Francis Crémieux, « La difficile reconstruction du Cambodge », *Le Monde diplomatique,* juillet 1980.

(3) Aux législatives du 28 juillet 2013, le PPC avait obtenu 3 235 969 votes, le PSNC 2 946 176 ; aux communales du 4 juin 2017, le PPC comptabilisait 3 540 056 voix, le PSNC 3 056 824.

(4) « Strengthening the rule of law and liberal democratic process », conseil des ministres, Phnom Penh, 8 février 2018.

(5) Kong Meta et Andrew Nachemson, « Hun Sen repeats vow to serve 10 more years, noting "it could be more" », *The Phnom Penh Post,* 8 mars 2018.

(6) Netra Eng et Caroline Hughes, « Coming of age in peace, prosperity, and connectivity : Cambodia's young electorate and its impact on the ruling party's political strategies », *Critical Asian Studies,* vol. 47, no 3, Alexandria (États-Unis), 20 juin 2017.

(7) « Poverty and shared prosperity 2016 », Banque mondiale, Genève, 2017.

(8) « Youth well-being policy review of Cambodia », rapport de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), Paris, 2017.

(9) « Labour market transitions of young women and men in Cambodia 2014 », rapport de l'Institut de la statistique et du ministère du plan, en collaboration avec l'Organisation internationale du travail, Phnom Penh, juin 2015.

(10) « Migration in Cambodia : Report of the Cambodian Rural Urban Migration Project (Crump) », ministère du plan, Phnom Penh, août 2012.

(11) « Hostile takeover. The corporate empire of Cambodia's ruling family », Global Witness, Londres, juillet 2016.

L'Imprimerie
79, rue de Roissy
93290
Tremblay-en-France

Origine du papier : Allemagne. **Taux de fibres recyclées :** 100 %. Ce journal est imprimé sur un papier UPM issu de forêts gérées durablement, porteur de l'Ecolabel européen sous le nº FI/37/001.
Eutrophisation : Ptot = 0,007 kg/t de papier

Commission paritaire des publications et agences de presse : nº 0519 D 86051
ISSN : 0026-9395
PRINTED IN FRANCE

À la disposition des diffuseurs de presse pour modification de service, demandes de réassort ou autre, nos numéros de téléphone verts :
Paris : 0 805 050 147
Banlieue/province : 0 805 050 146.

À LA VEILLE DES ÉLECTIONS

du premier ministre cambodgien

publiques a travaillé par le passé avec le gouvernement cambodgien. Ces deux titres anglophones assuraient une couverture sans concession des évolutions sociales et politiques du royaume. La directrice du Centre cambodgien des droits humains, Mme Chak Sopheap, a été convoquée en mai par le tribunal de Phnom Penh pour témoigner dans le procès de M. Kem Sokha. Aucun rassemblement notable n'a d'ailleurs marqué l'arrestation de ce dernier, ou la dissolution du PSNC en novembre dernier.

Que reste-t-il de l'ébullition de 2013, quand, entre juillet et décembre, le PSNC avait demandé une nouvelle élection après avoir constaté des fraudes ? Que sont devenus les dizaines de milliers de manifestants et de grévistes, notamment dans le textile, qui ont tant inquiété le pouvoir (12) ? Un jeune universitaire, un temps conseiller du PSNC, explique l'atonie de l'opinion publique par un sentiment d'abandon ressenti par les militants. *« Comment s'organiser sans chef ? Les principaux dirigeants ont quitté le pays par crainte d'une arrestation ou restent tranquilles. »* Une part importante des manifestants et des militants du PSNC dans les rassemblements de 2013 étaient des ouvriers ou des paysans venus de province. Sans logistique, pas facile de se déplacer. Au moment de la décision de la Cour suprême d'interdire le PSNC, les barrages de police sur les routes autour de la capitale ou les remarques des employeurs ont calmé les ardeurs des plus vigoureux. Ce jeune instituteur de la province de Kompong Speu, par exemple, a été convoqué par le directeur provincial pour une séance de « rééducation » : *« Il m'a reproché d'avoir publié sur ma page Facebook des sujets évoquant les problèmes de société. Il m'a mis en garde, me conseillant de ne pas passer de "l'autre côté". »* Depuis novembre, les fonctionnaires et les moines sont particulièrement surveillés. En quelques mois, une chape de plomb s'est installée. Ceux qui appellent au boycott électoral en raison de l'interdiction du PSNC risquent des poursuites judiciaires, a déjà averti le ministère de l'intérieur. Quatre-vingt mille soldats et militaires sont mobilisés pour *« assurer la sécurité »* du scrutin.

Assassinat d'un héros de la démocratie

« Notre génération vit dans un espace d'une grande liberté… qui s'arrête au tabou de la politique », constate, résigné, Sum Sithen, le producteur et organisateur d'un festival de courts-métrages. Alors, pragmatiques ou échaudés, les jeunes Cambodgiens déploient leur énergie et leurs talents ailleurs. Dans la création de start-up du numérique ou dans les arts, qui connaissent une grande vitalité depuis une petite décennie. Manière de faire passer des messages. Les personnages peints par Chov Teanly pour sa série « Surviving » soulignent ainsi le malaise ressenti : tous se tiennent dans la même posture, le corps en avant sur la pointe des pieds, en déséquilibre. La tête levée, ils doivent faire attention à ne pas sombrer. *« C'est le signe que nous sommes tous à la limite de nous noyer. Nous sommes dans la survie. Tout est précaire »,* nous expliquait déjà le peintre en 2015.

Une précarité ressentie au moment de l'assassinat de Kem Ley, en juillet 2016. Ce charismatique analyste politique de 45 ans a été tué en pleine rue, au lendemain d'une chronique sur le rapport de Global Witness dévoilant la fortune du clan Hun Sen. Plus d'un million de personnes ont assisté à ses funérailles pour rendre hommage à un homme considéré comme un héros de la démocratie. *« Il portait en lui la possibilité de sortir d'une politique de la confrontation. Et offrait des options nouvelles »,* explique M. Yang Saing Koma, son ami et dirigeant du Grassroots Development Party (GDP), une formation dont Kem Ley était un des fondateurs.

Face aux critiques, le gouvernement a entrepris des réformes où figurent en bonne place la création d'une section anticorruption. Un nouveau ministre de l'éducation a été nommé pour mettre un terme aux pots-de-vin qui gangrènent les examens du diplôme de fin de lycée. Le salaire des fonctionnaires a augmenté de 6,8 % en janvier dernier, puis de 10,7 % en avril, pour atteindre 210,60 euros mensuels ; celui des plus de 700 000 travailleurs du secteur textile a été fixé à 145 euros au minimum, contre 129 euros auparavant, et les ouvrières de la filière ont obtenu une couverture maternité. Le premier ministre courtise assidûment ces électeurs traditionnellement acquis à l'opposition. Il multiplie les discours et les rencontres en distribuant des enveloppes garnies de quelques billets. Sur Facebook, où il se met volontiers en scène, il rassemble dix millions de fans (pour seize millions d'habitants). *« Facebook m'a rapproché de mon peuple et m'a permis d'être à l'écoute des requêtes directes,* écrivait-il le 6 mars 2016. *J'ai ainsi pu résoudre des problèmes rapidement et efficacement. »* En fait, selon le *Phnom Penh Post,* seuls un cinquième des « j'aime » récoltés sur sa page seraient originaires du Cambodge. Les autres viennent de comptes inscrits aux Philippines, en Birmanie et au Brésil (13)…

Promotion des rejetons de M. Hun Sen

Signe d'ouverture vers la jeunesse, M. Hun Sen et le PPC multiplient les promotions de leurs rejetons. Le fils aîné du premier ministre, le général Hun Manet, a ainsi été promu chef de l'état-major des forces armées. Le benjamin, M. Hun Many, 36 ans, est député et dirige l'Union des fédérations de jeunes du Cambodge (UFJC). *« Cela sert à divertir la jeunesse avec des jeux et des loisirs. Une stratégie pour éluder la question politique et ne pas répondre aux vrais problèmes »,* s'agace un chroniqueur qui requiert l'anonymat. Tous les ans, l'UFJC organise l'Angkor Sangkranta à l'occasion du Nouvel An khmer (mi-avril). Des milliers d'adhérents participent à des jeux et des danses traditionnels – histoire d'exalter la culture et la fierté khmères.

Le port du *krama,* cette écharpe à carreaux typique des campagnes, y est de rigueur. *« On aimerait voir la jeune génération porter des vêtements traditionnels à Angkor »,* détaille M. Tith Chandara, un des organisateurs depuis 2013 de ce festival. Il voit dans ces activités un outil au service de la stabilité : *« Nous ne voulons pas d'un Cambodge faible et divisé. Comme le proverbe dit : "Une baguette seule peut être détruite, mais pas un groupe de baguettes." »* Pas question pour ce jeune homme issu d'une famille pauvre de Battambang de laisser passer sa chance. Il côtoie régulièrement M. Hun Many : *« J'oublie presque qu'il est le fils de Hun Sen. Il est vraiment proche de nous. Je le considère comme un grand frère. »* Et la politique ? Pas de commentaire sur la dissolution du PSNC. *« C'est ma carrière qui m'importe,* dit-il. *Mes parents m'ont toujours encouragé à me protéger. Ils me disaient : "Ne veux pas le changement sans œuvrer d'abord à te développer toi-même." »*

Pour Astrid Norén-Nilsson, maîtresse de conférences sur l'Asie du Sud-Est à l'université de Lund (Suède), *« cette façon de promouvoir la fierté khmère détourne l'attention de la jeunesse. On va vers la création d'un système dans lequel critiquer le gouvernement sera assimilé à attaquer la nation ».* Une tendance qui participe, selon elle, des manœuvres entreprises par le premier ministre depuis la mort du roi Norodom Sihanouk, en 2012, pour acquérir une légitimité royale (14). Elle cite de nombreux exemples, tels les discours et les films l'identifiant au personnage Sdech Kan, un roturier devenu roi, ou encore la fastueuse cérémonie pour célébrer la paix qu'il a organisée deux semaines après la dissolution du PSNC. Il s'agit de donner *« à la dérive autoritaire du régime une légitimité divine et d'introduire la notion de succession dynastique »,* poursuit l'universitaire.

Du reste, l'adoption en février dernier d'une loi de lèse-majesté, sur le modèle de celle existant en Thaïlande, complète l'arsenal répressif. Deux ex-militants du PSNC ont déjà été arrêtés, car ils avaient critiqué le roi Norodom Sihamoni pour son apathie devant l'autoritarisme du premier ministre. *« Cette loi lie la monarchie au régime autocratique et amoindrit son indépendance »,* conclut Astrid Norén-Nilsson, qui y voit le glissement du pouvoir vers une succession en faveur des enfants de M. Hun Sen. S'il est assuré de remporter les prochaines élections, rien ne dit cependant que le premier ministre réalisera son ambition dynastique.

Christine Chaumeau.

(12) Lire Philippe Revelli, « La révolte populaire menace le pouvoir cambodgien », *Le Monde diplomatique,* avril 2014.

(13) *Cf.* Daniel Nass et Shaun Turton, « Only 20 per cent of PM's recent Facebook "likes" from Cambodia », *The Phnom Penh Post,* 9 mars 2016.

(14) Astrid Norén-Nilsson, « A regal crackdown », présentation faite à l'université Cornell le 13 avril 2018, non publiée mais communiquée par l'auteure.

Sihanoukville à l'heure chinoise

Quelques caractères chinois et des numéros de téléphone s'affichent sur les bâtiments et les terrains de Sihanoukville, annonçant « à vendre » ou « à louer ». La cité portuaire cambodgienne des bords du golfe de Thaïlande est devenue en quelques mois un eldorado pour investisseurs de l'empire du Milieu. Sur la plage de l'Indépendance, les deux bâtiments en chantier de Blue Bay écrasent de leurs trente-huit étages le paysage alentour. Dans le bureau de vente, les dépliants sont en mandarin et en anglais. *« Nous avons déjà vendu entièrement les appartements de la première tour, et 65 % de la seconde. Notre clientèle est chinoise, cambodgienne ou singapourienne »,* détaille l'hôtesse devant la maquette du projet. Sur la plage seront installés une piscine ainsi que des bungalows sur pilotis. À l'entresol sont prévus un casino et un centre commercial. Les 1 450 appartements seront livrés en 2019 à un prix allant de 2 500 à 3 500 dollars le mètre carré (de 2 150 à 3 000 euros environ). Des prestations luxueuses jusque-là inédites dans cette ville.

« Les Chinois sont avides de ce genre de lieu, lance M. Paul H., un agent immobilier. *Mes clients cherchent des terrains, plutôt avec vue sur la mer. Les propriétaires cambodgiens sont prêts à expulser les locataires actuels pour percevoir un meilleur loyer. »* Depuis la visite du président Xi Jinping en octobre 2016, le nombre de visiteurs chinois ne cesse de grimper dans tout le pays, s'établissant à 1,2 million fin 2017 (+ 46 %) (1). Désormais, des charters relient une fois par semaine Sihanoukville à Macao et à sept autres destinations chinoises. La ville est attirante pour ses plages, mais surtout pour ses vingt-quatre casinos, les jeux d'argent étant interdits en Chine. Le gouvernement cambodgien envisage d'attribuer une trentaine de licences supplémentaires.

L'arrivée de ces investisseurs ravit ou inquiète, en fonction des interlocuteurs. *« Les propriétaires se réjouissent, ils vendent ou louent au prix qu'ils fixent »,* ironise Kheng, un chauffeur de *touk-touk*. Impossible en revanche pour la masse des Cambodgiens de faire face à une telle concurrence. La plage d'Ochheuteal, site populaire pour voyageurs à petit budget, en porte les traces. Il ne reste plus rien des restaurants où l'on s'installait sous un toit de tôle ou à même le sable pour manger ou boire face à la mer. À la place, un hôtel cinq étoiles et un casino devraient voir le jour – résultat d'une coentreprise entre le Royal Group, un des plus puissants conglomérats cambodgiens, tenu par un proche du premier ministre Hun Sen, et un partenaire chinois.

En ville, cette fièvre investisseuse agace. *« Les Chinois ont leurs propres réseaux. Les touristes arrivent et sont transportés directement dans les hôtels-casinos où ils logent. Ils ne viennent jamais acheter nos prestations »,* relève un voyagiste local. *« Nous n'avons aucune retombée de ces développements, si ce n'est la hausse des prix »,* regrette Pheap, un jeune ouvrier du bâtiment.

Plus de dix mille travailleurs chinois – employés des casinos ou ouvriers dans la construction pour la plupart – seraient installés ici. Difficile d'en connaître le nombre exact. En janvier dernier, dans un rapport remis au ministère de l'intérieur révélé par le *Phnom Penh Post* (2), le gouverneur de Sihanoukville lui-même mettait en garde le gouvernement contre certaines dérives : développement d'activités criminelles de membres de la mafia, impact négatif de l'inflation des logements sur le coût de la vie, absence de retombées économiques d'activités contrôlées et construites par et pour les Chinois.

Avec une aide bilatérale comptant pour un tiers des 732 millions de dollars perçus par Phnom Penh en 2016, le grand voisin du Nord est devenu le principal partenaire économique, devançant le Japon, la Corée du Sud et l'Union européenne. Se montant à 5 milliards de dollars l'an dernier, les échanges commerciaux devraient atteindre 6 milliards de dollars d'ici à 2020, selon les engagements des deux gouvernements (3).

Les infrastructures financées par les Chinois, dans le cadre des nouvelles « routes de la soie », abondent : plus de 2 700 kilomètres de voies routières ont été aménagés, selon un décompte du ministère des travaux publics ; une autoroute reliant Phnom Penh à Sihanoukville, un port en eau profonde à Kampot et un gigantesque aéroport au sud de la capitale sont officiellement planifiés. Sans compter les barrages en construction ou en projet le long du Mékong. Le gouvernement a demandé l'appui du ministère de la sécurité intérieure chinois pour lutter contre le « terrorisme » et la cybercriminalité.

En quelques années, le Cambodge est devenu le meilleur appui de Pékin au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Anase, ou Asean en anglais). Au point de bloquer en 2012 puis en 2016 les projets de déclaration de l'organisation contre les ambitions chinoises en mer de Chine méridionale et la militarisation d'atolls que Pékin dispute en particulier au Vietnam et aux Philippines.

L'influence chinoise s'est accentuée depuis le milieu des années 1990 au gré des remontrances de l'Occident sur le non-respect des droits humains. En mars 2018, le ministre des affaires étrangères chinois, M. Wang Yi, a réaffirmé le soutien de son pays au Cambodge *« pour sauvegarder sa souveraineté nationale et ses intérêts »* ainsi que pour *« l'organisation des élections »* de juillet (4). Les États-Unis ont agité la menace de sanctions commerciales si l'opposition n'était pas en mesure de participer au scrutin. Début mai, la Commission européenne a annoncé la possibilité de conduire un audit de l'initiative Tout sauf les armes (TSA), qui offre un accès privilégié (sans droits de douane) à certains produits – un enjeu de taille pour l'industrie textile. Pour l'heure, aucune mesure n'a été prise.

De toute façon, le premier ministre n'a que faire d'un Occident donneur de leçons dont il rappelle volontiers les incohérences au cours des années 1980, durant lesquelles les Khmers rouges siégeaient encore aux Nations unies avec la bénédiction de l'Ouest. Et de relever en février dernier : *« Les représentants chinois me respectent et me traitent comme un égal* (5). *»*

Quant au soutien de la Chine au régime khmer rouge (1975-1979) ou à sa guerre contre le Vietnam début 1979, ce ne sont que des détails d'une histoire sur lesquels il ne veut pas revenir. Aujourd'hui, les deux partenaires se réjouissent d'une relation gagnant-gagnant. Et puis, comme l'a suggéré M. Sok Eysan, le porte-parole du Parti du peuple cambodgien, au pouvoir, la Chine fonctionne très bien avec un parti unique. Alors, pourquoi pas le Cambodge (6) ?

C. C.

(1) « 1.2 mln Chinese tourists visit Cambodia last year, up 45.9 pct », 24 janvier 2018, www.xinhuanet.com

(2) Mech Dara et Alessandro Marazzi Sassoon, « Preah Sihanouk governor bemoans Chinese influx », *The Phnom Penh Post,* 29 janvier 2018.

(3) « China, Cambodia vow to promote comprehensive strategic cooperative partnership in new era », 11 janvier 2018, www.xinhuanet.com

(4) « Wang Yi meets with prime minister Hun Sen of Cambodia », site du ministère des affaires étrangères chinois, 31 mars 2018.

(5) Hannah Beech, « Embracing China, Facebook and himself, Cambodia's ruler digs in », *The New York Times,* 17 mars 2018.

(6) Ben Sokhean et Ananth Baliga, « CPP spokesman touts one-party rule, points to China's example », *The Phnom Penh Post,* 27 février 2018.

LUTTER POUR L'AUTONOMIE SANS SOUHAITER L'INDÉPENDANCE

Au Pérou, les Wampis déterminés à protéger leur territoire

Alors que les élites politiques péruviennes sombrent dans les scandales de corruption qui viennent d'emporter le président conservateur Pedro Kuczynski, des populations amérindiennes défendent leur autonomie à travers l'idée d'un État « plurinational » : une notion déjà inscrite dans les Constitutions bolivienne et équatorienne.

© JACOB BALZANI LÖÖV - JACOBBALZANILOOV.COM

JACOB BALZANI LÖÖV. – Sur le Río Santiago, des jeunes de la communauté de Soledad sont de retour d'une excursion en Équateur, juillet 2016

PAR NOS ENVOYÉS SPÉCIAUX PAUL CODJIA ET RAPHAËL COLLIAUX*

IL EST à peine 8 heures lorsque notre chaloupe quitte le port de Santa María de Nieva, capitale de la province de Condorcanqui, dans le nord du Pérou. Il faut cinq heures pour atteindre La Poza, petite bourgade métisse au cœur des terres wampis (1), où vivent quelque dix mille personnes – chasseurs, pêcheurs, horticulteurs, mais désormais aussi enseignants, infirmiers, etc. – regroupées en petits villages, ou « communautés ». Nous nous trouvons dans le nord de l'Amazonie péruvienne, à cheval sur les départements Amazonas et Loreto.

L'embarcation remonte lentement le Río Santiago, qui s'écoule à l'ouest de la chaîne verdoyante des Kampankis, dernier relief andin avant l'immense plaine amazonienne. À certains endroits, des monticules de terre défigurent les plages. Un passager nous explique que ce sont les vestiges de l'activité illégale des orpailleurs. Ils creusent le lit des rivières et « lavent » la terre au mercure pour en extraire le métal précieux. L'homme, wampis ou awajún, n'en dira pas davantage. Le sujet le met mal à l'aise. Nous apprendrons plus tard que certains habitants de la zone sont favorables à l'extraction polluante de l'or, contre l'avis de la Grande Assemblée (Uun Iruntramu) du gouvernement territorial autonome de la nation wampis (GTANW), dont la création récente est motivée par le rejet des activités extractives. Une position qui surprend dans un contexte continental marqué par une course aux matières premières, toutes tendances politiques confondues.

Ce gouvernement autonome *(lire l'article page 11)* est le fruit d'un long processus qui débute dans les années 1990, et auquel ont participé de nombreux anthropologues, juristes et géographes proches des Amérindiens. Après avoir cartographié le territoire et ses ressources, prouvé une occupation ancienne et continue de cet espace, les Wampis se sont dotés d'organes de gouvernement et d'un cadre légal propres. Forts de ces outils, plusieurs centaines de leaders ont annoncé fin 2015 la création de la nation wampis, revendiquant notamment une gestion autonome des ressources naturelles, particulièrement convoitées par le secteur privé. À ce jour, leur démarche reste sans réponse, dans la mesure où la législation péruvienne ne reconnaît pas des entités telles que des nations ou des gouvernements indigènes. Pour les administrations, il n'existe que des communautés amérindiennes, mais qui ne concernent que des sous-ensembles territoriaux et démographiques restreints. On mesure les problèmes légaux et administratifs que représente pour l'État l'apparition d'une nation de 10 000 personnes revendiquant une autonomie sur près de 1 300 000 hectares de forêt tropicale (soit 1 % de la surface du territoire péruvien).

À l'horizon, un énorme hôtel de béton indique que nous arrivons à La Poza. Natifs pour la plupart des Andes et de la côte pacifique, ses habitants sont venus chercher fortune en vendant toutes sortes de produits manufacturés. Pour eux, l'activité liée à l'extraction des ressources naturelles, aurifères ou non, est une aubaine. Les récentes tensions avec les voisins wampis poussent néanmoins à la prudence. Diplomate, le porte-parole des habitants, M. Fernando Ramírez, tient à nous préciser : *« Ici, à La Poza, tout le monde est contre l'orpaillage illégal, car cela pollue les rivières. »* Pourtant, quelques enseignes affichent encore « Achat et vente d'or », laissant peu de doutes sur la nature des activités économiques que l'on pratique ici.

Une moto-taxi nous conduit dans la communauté wampis de Puerto Galilea. Une simple rue, baptisée calle de la Amistad (rue de l'Amitié), sépare les deux bourgades. Ce nom peine à masquer les tensions qui existent entre les Wampis et ceux qu'ils appellent parfois, d'un ton acerbe, les « colons ». M. Gerónimo Petsain, l'un des architectes du gouvernement autonome, nous reçoit chez lui. La quarantaine, il affiche une détermination tranquille, résultat d'années de militantisme au sein de la fédération politique wampis. Il nous convie à la réunion du lendemain, dont le thème nous plonge aussitôt dans l'actualité du moment : quel sort réserver aux « colons » accusés d'être impliqués dans l'activité minière illégale ?

Pas de vision doucereusement romantique

Le gouvernement autonome wampis a émergé à mesure que les pressions environnementales se faisaient plus fortes, et l'État plus passif. Durant l'été 2015, une délégation de chefs wampis parcourt sans relâche les communautés qui bordent le Río Santiago et le Río Morona. Elle cherche à convaincre leurs membres d'adhérer au projet de gouvernement territorial autonome et de s'incorporer au territoire intégral de la nation wampis. Le concept de territoire intégral naît d'une réflexion conduite au milieu des années 1990 par des organisations indigènes du nord-ouest de l'Amazonie péruvienne, appuyées par des avocats et des anthropologues comme Pedro García Hierro et Alexandre Surrallés. Il s'agissait de penser les outils qui permettraient de dépasser le modèle communal, source de division, afin de parvenir à une unité territoriale plus large (2).

Le principal argument des Wampis est d'ordre écologique. Les métaux lourds rejetés dans les sols et les rivières par les orpailleurs ou lors des ruptures de l'oléoduc Norperuano (dans le nord du pays) menacent la faune, la flore et la santé de l'ensemble de la population. En 2016, onze ruptures de l'oléoduc ont été répertoriées ; elles ont occasionné une pollution alarmante dans cette région de la forêt amazonienne. De même, le commerce à grande échelle du bois ou la surpêche sont dénoncés comme un danger pour la biodiversité et le bien-être de la population.

L'intégration des espaces communaux au sein d'une juridiction commune est alors présentée comme l'unique solution pour préserver le territoire ancestral contre l'industrie extractive et la pollution qu'elle peut provoquer. Comme l'explique M. Andres Noningo, dirigeant wampis de Puerto Galilea, la création du gouvernement autonome est *« une stratégie de défense territoriale, une réponse aux efforts visant à nous diviser en communautés* (3) ». Car le fait que chaque communauté soit amenée à négocier au cas par cas et en son seul nom avec les entreprises constitue un formidable outil de désolidarisation, contre lequel les Wampis entendent lutter.

Il s'agit par ailleurs de retrouver une certaine fluidité territoriale qui rompe avec la rigidité des cadastres communaux et qui corresponde davantage à l'habitat, traditionnellement mobile et dispersé, autrefois privilégié dans cette partie de l'Amazonie. Un rapport au territoire que M. Juan Nuningo, *atuuke* (équivalent de ministre) chargé du développement politique et administratif intérieur, qualifie lui-même d'*« intégral »* : *« Nous voulons récupérer la gestion de l'ensemble de notre territoire, c'est-à-dire de la forêt, des fleuves, de l'air, du sous-sol. Le territoire est un tout, et notre culture puise dans tous ces éléments. »* Tout en parlant, il nous tend une calebasse de *masato,* boisson de manioc fermenté. Dans l'épaisseur de la nuit qui nous entoure, quelques voisins curieux écoutent la discussion. Certains entrent, saluent l'hôte et s'assoient. L'interview du ministre wampis se transforme en une conversation d'une grande intensité. Rien à voir, donc, avec la vision romantique et doucereusement coloniale de l'Indien naturellement écologiste, ignorant les instruments et les enjeux politiques nationaux et internationaux (4).

Loin de Washington et de Genève, les dirigeants wampis que nous rencontrons évoquent chaque fois les mêmes références : convention nº 169 de l'Organisation internationale du travail, relative aux peuples indigènes et tribaux (1989), déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (2007). Ces traités ont contribué à légitimer sur la scène internationale un droit à l'autodétermination, à l'autonomie territoriale, politique et administrative au sein des États-nations contemporains. Les Wampis trouvent là un puissant soutien à leur démarche, non seulement lorsqu'il s'agit d'élaborer un modèle de gouvernement propre, mais également par la façon dont ces traités conceptualisent le sujet du droit. Les États sont poussés à prendre acte de la préexistence de nations ou de peuples autochtones, et non à les reconnaître comme des sous-ensembles sociaux ; c'est pourquoi les Wampis y font constamment référence. Une façon de rappeler ses obligations à l'État péruvien, signataire de ces traités.

L'autonomie à laquelle aspire le peuple wampis n'est pas fondée sur des ambitions indépendantistes. Bien au contraire, nous explique M. Julio Hinojosa, secrétaire général de la Grande Assemblée : *« Nous sommes des Péruviens, nous avons des cartes d'identité péruviennes. Nous ne voulons pas rompre nos relations avec l'État, mais nous voulons administrer notre territoire nous-mêmes, selon notre vision et notre culture, pour préserver notre environnement. »* Il ajoute, comme pour dissiper tout soupçon : *« Nous voulons contribuer au développement de notre pays, mais à travers un usage raisonné et durable des ressources. »* Le gouvernement autonome, comme le fait remarquer le *pamuk* (président) Wraiz Pérez, est un instrument qui permet de rappeler à l'État que la nation wampis préexistait à la République du Pérou.

Quel régime de propriété privée ?

À Lima, on ne l'entend pas de cette oreille. Certains hauts fonctionnaires et députés accusent le gouvernement autonome de menacer la souveraineté de l'État, notamment à cause de l'étroite relation que les Wampis entretiennent avec les Shuars d'Équateur – un lien de parenté, auquel s'ajoutent des échanges commerciaux –, sans parler de divers partenariats politiques et logistiques entre fédérations indigènes. Dans ce contexte, l'autonomie wampis affaiblirait sa souveraineté dans la région, déjà marquée par une longue histoire de conflits frontaliers – le Pérou et l'Équateur se sont disputé la frontière pendant plus d'un siècle, jusqu'en 1998 –, et ne serait qu'une première étape vers la revendication d'indépendance.

Pour la députée Maria Elena Foronda Farro, du Frente Amplio, une coalition de mouvements de gauche qui a rencontré un certain succès lors du dernier scrutin présidentiel, arrivant en troisième position avec près de 19 % des voix (5), cette accusation de séparatisme, sans fondement, ne vise qu'à décrédibiliser l'initiative. En tant que présidente de la commission ordinaire sur les peuples andins, amazoniens et afro-péruviens, l'environnement et l'écologie, elle a distingué le gouvernement wampis en lui octroyant le titre de défenseur de l'environnement.

C'est jour de réunion à Puerto Galilea. Sous la chaleur du toit de calamine, les débats s'enchaînent durant près de huit heures. On discute longuement de la nature des sanctions à l'encontre

* Doctorants en anthropologie et sociologie à l'École des hautes études en sciences sociales.

(1) Les Wampis, ou Huambisas en espagnol, appartiennent au groupe linguistique jivaro, au même titre que les Achuars, les Shuars, les Shiwiars et les Awajúns.

(2) Le concept de territoire intégral vise notamment à attirer l'attention sur l'écologie des relations entre les êtres, humains et non humains, qui peuplent l'environnement. *Cf.* Pedro Garciá Hierro et Alexandre Surrallés, *Antropología de un derecho. Libre determinación territorial de los pueblos indígenas como derecho humano,* IWGIA, Copenhague, 2009 ; ou Simone Garra et Raúl Riol Gala, « Por el curso de las quebradas hacia el "territorio integral indígena" : autonomía, frontera y alianza entre los awajún y wampis », *Anthropologica,* nº 32, Lima, 2014.

(3) « Pueblo Wampis conforma primer gobierno autónomo indígena del Perú », 30 novembre 2015, www.servindi.org

(4) Lire Maëlle Mariette, « À la recherche de la Pachamama », *Le Monde diplomatique,* mars 2018.

(5) Lire Amanda Chaparro, « Au Pérou, la droite ou la droite », *Le Monde diplomatique,* juin 2016.

©JACOB BALZANI LÖÖV - JACOBBALZANILOOV.COM

JACOB BALZANI LÖÖV. – Des responsables du gouvernement autonome wampis préparent une action non violente contre l'extraction illégale d'or, juillet 2016

©JACOB BALZANI LÖÖV - JACOBBALZANILOOV.COM

JACOB BALZANI LÖÖV. – Orpailleurs illégaux sur le Río Marañón, juillet 2016

des orpailleurs. La salle est bondée, l'atmosphère électrique. On retrouve là les diverses instances dirigeantes décrites dans les statuts constitutifs du gouvernement autonome. Au centre de la petite estrade siègent les représentants de la Grande Assemblée. Certains élus portent fièrement la couronne de plumes de toucan, accessoire des grands guerriers de jadis, symbole d'une volonté sans faille d'assumer leur mandat représentatif.

On demeure frappé par l'attachement croissant des Wampis à une organisation de type étatique – un gouvernement et une Assemblée –, organisation qui leur était étrangère jusqu'à la seconde moitié du XXe siècle. Ce choix s'explique par des raisons stratégiques. La première : s'inscrire dans la continuité du modèle de la communauté. Celle-ci reste en effet la structure politique de base à partir de laquelle s'échafaude ce gouvernement. Les assemblées communales élisent ensuite les membres de la Grande Assemblée. L'idée n'est pas tant de défaire les outils légaux actuels que de les intégrer dans une nouvelle dynamique politique et territoriale.

Ensuite, il s'agit d'employer les mêmes outils que l'État péruvien, en assumant certaines de ses prérogatives, de façon à dialoguer avec lui et à s'imposer comme une force démocratique. La Grande Assemblée élit ainsi le *pamuk,* président du gouvernement autonome, lequel nomme les membres de son conseil des directeurs. Ces derniers administrent chacun un domaine particulier, de l'éducation à la santé, en passant par le budget, l'environnement, les transports ou le commerce. En somme, une façon d'inventer une interface avec l'État central.

La démarche autonomiste des Wampis représente-t-elle une autre voie politique ? D'aucuns diront qu'elle n'est en rien incompatible avec le néolibéralisme ambiant. Après tout, la Constitution de 1993 mettait le Pérou sur la voie d'une économie dérégulée, tout en reconnaissant pour la première fois la pluralité ethnique du pays et l'obligation de l'État de la protéger (article 2, alinéa 19). Ici comme dans les autres pays latino-américains, le multiculturalisme néolibéral entend valoriser les spécificités socioculturelles des minorités indiennes pour mieux les intégrer à l'économie de marché (6). Une logique qui fait florès au Pérou.

Maire du district Río Santiago (qui couvre la moitié ouest du territoire intégral), M. Mateo Impi l'illustre parfaitement. Dans le local où se déroule la réunion, l'intensité des discussions n'empêche pas les participants de réclamer une pause déjeuner. Nous en profitons pour l'interroger sur les axes de sa politique et sur sa vision du développement. En fonctions depuis 2014, M. Impi est awajún, l'autre grande ethnie de la région. Lors de la première session matinale, il a été accusé de ne pas adopter une position claire et des mesures concrètes pour empêcher l'orpaillage. Dans le bureau où il nous reçoit, il se dit favorable à l'initiative du *« peuple wampis »* et reconnaît des *« similitudes »* avec sa politique municipale. Mais un point de désaccord fondamental l'oppose au gouvernement autonome, qui concerne sa gestion économique du territoire et son corollaire : le régime de propriété privée.

En effet, si les statuts constitutifs de la nation wampis cherchent à réaffirmer le caractère collectif et inaliénable de la propriété territoriale (7), M. Impi défend une idée distincte : *« Si je parviens à acquérir un terrain dans la communauté, qui va me garantir mon droit de propriété ? On peut me l'enlever à tout moment. Or qui va se risquer à investir, si la propriété n'est pas garantie ? Selon moi, ce n'est pas parce que l'on est amérindien que l'on doit continuer à vivre dans la pauvreté. »* Il déplore la perspective *« très fermée »* du GTANW, qui refuse toute libéralisation du foncier et souhaite porter à l'échelle du territoire wampis le même type de gestion collective que celle appliquée aux territoires communaux. Dans les communautés, chaque décision concernant l'arrivée d'un habitant, l'octroi d'une parcelle pour la construction d'une maison ou encore l'implantation d'une entreprise doit faire l'objet d'un accord collectif par vote. Le dernier cas dépendra donc désormais de la décision du GTANW et de sa Grande Assemblée.

Ici, on évite de monopoliser la parole

M. Impi reprend ici une vulgate courante selon laquelle la propriété collective, légale mais informelle, freinerait le développement économique, les potentiels investisseurs redoutant que leurs biens ne soient confisqués arbitrairement. Il travaille en étroite collaboration avec une institution chargée de la formalisation de la propriété informelle, la Cofopri. Très active dans les communautés d'Amazonie, celle-ci incite les habitants des communautés à racheter la portion de terre sur laquelle est construite leur maison. En dépit des bonnes intentions affichées, cette stratégie laisse peu de doutes sur l'objectif des pouvoirs publics : détricoter peu à peu le régime des communautés en favorisant la parcellisation progressive de leurs territoires.

Outre que le gouvernement wampis s'oppose à toute exploitation pétrolière, la façon dont il prévoit de gérer collectivement l'accès au foncier heurte l'orientation néolibérale du gouvernement péruvien. La politique économique a précisément été au cœur des discussions du cinquième sommet de la nation wampis, qui s'est déroulé en août 2017 dans la communauté de San Juan de Morona, à deux heures en bateau de la frontière équatorienne. Les représentants élus de la Grande Assemblée y ont évoqué des activités alternatives et non polluantes, comme le tourisme écologique, la pisciculture, l'aviculture ou la culture du cacao.

Cette perspective s'inscrit dans un modèle de développement conforme aux valeurs du « bien-vivre » (*tarimat pujut* en wampis). Cette notion, que les dirigeants wampis et les organisations non gouvernementales locales se sont appropriée, est devenue le leitmotiv de nombreuses luttes indigènes en Amérique latine, surtout depuis son inscription dans la Constitution de l'Équateur (2008) et dans celle de la Bolivie (2009).

Au-delà des orientations économiques et politiques, les valeurs du bien-vivre intègrent également une exigence démocratique. Selon les statuts du gouvernement autonome, l'autorité suprême n'est pas le *pamuk,* mais la Grande Assemblée, un collège de dirigeants. Durant les réunions, les responsables évitent soigneusement de monopoliser la parole, davantage captée par les représentants communaux. Disséminés dans le public, ceux-ci sont de loin les plus vindicatifs. Ils s'appliquent à faire entendre la voix de leur communauté avec toute la véhémence qui sied aux discours politiques wampis. Chacun à son tour, ils exposent leur opinion et tentent de convaincre l'assistance. Certains, le visage peint et armés d'une lance, entament leur allocution en esquissant les mouvements qui précédaient autrefois toute rencontre entre chefs traditionnels. Une façon de rappeler à ceux qui trônent sur l'estrade que leur légitimité émane d'une base locale, celle des communautés.

Affirmation de l'antériorité de la nation wampis par rapport à l'arrivée des colons espagnols, revendication d'un dialogue d'égal à égal avec l'État central et promotion d'une politique de développement selon les valeurs du bien-vivre : le gouvernement autonome réunit tous les éléments qui ont mené la Bolivie et l'Équateur à se définir constitutionnellement comme des États plurinationaux. À la différence du multiculturalisme, le plurinationalisme prétend dépasser l'assignation des autochtones à un statut de minorité qu'il convient d'intégrer dans une société majoritaire. Sans renoncer à un principe d'unité nationale, il s'agit d'établir une relation plus horizontale entre l'État et les entités qui le composent, chacune pouvant prétendre à une gestion autonome de son territoire et de ses ressources. Ce qui implique une réforme profonde de l'appareil législatif. Lima y consentira-t-il ?

Paul Codjia et Raphaël Colliaux.

(6) *Cf.* Guillaume Boccara, « Le gouvernement des "Autres". Sur le multiculturalisme néolibéral en Amérique latine », *Actuel Marx,* vol. 2011-2, no 50, Paris.

(7) L'article 41 mentionne ceci : *« Le territoire de la nation wampis est de propriété collective et personne ne pourra [le] vendre à des étrangers ou à des institutions étatiques ou privées. »*

©JACOB BALZANI LÖÖV - JACOBBALZANILOOV.COM

JACOB BALZANI LÖÖV. – Des membres de plusieurs communautés wampis cartographient, dans les multiples méandres du Río Morona, les lieux de pratiques traditionnelles (chasse, coutumes initiatiques)

Une reconnaissance ambiguë

Quand, en novembre 2015, près de trois cents dirigeants wampis, représentant environ soixante-dix communautés, officialisent la création de leur gouvernement autonome, la démarche est certes inédite, mais elle s'inscrit dans la longue et délicate histoire du lien entre les Amérindiens et l'État péruvien. L'initiative se présente d'abord comme une réaction à la loi dite des « communautés natives », adoptée en 1974 par le gouvernement militaire de Juan Velasco Alvarado. Dirigeant autoritaire orienté à gauche, Velasco décrète une vaste réforme agraire visant à la redistribution des terres arables, longtemps monopolisées par de grands propriétaires terriens. La loi des communautés natives est le premier corpus légal garantissant des droits territoriaux aux Amérindiens d'Amazonie. Elle incite les diverses ethnies à se rassembler au sein de communautés dont les membres, collectivement propriétaires du territoire, disposent d'une certaine autonomie dans la gestion des affaires internes. La loi doit garantir l'inaliénabilité des terres communales.

Symbole d'émancipation après des vagues coloniales d'une grande violence, ce dispositif reste néanmoins conçu pour intégrer les populations amérindiennes d'Amazonie (1,05 % de la population totale actuelle) dans la dynamique nationale. L'inscription des communautés dans un maillage administratif complexe, l'élection de représentants chargés d'incarner localement l'État, dont la communauté n'est finalement qu'une sorte d'excroissance, sont autant de moyens d'asseoir la légitimité des institutions publiques dans le quotidien. Par ailleurs, l'État central, jacobin, reste propriétaire de l'eau, de la faune et du sous-sol : il cède en usage le sol et les ressources forestières aux communautés. Il se réserve donc le droit d'octroyer des parcelles à des entreprises extractives, comme les sociétés pétrolières, en dépit des risques et des conséquences de leurs activités pour l'environnement et pour la santé des populations.

L'implantation progressive de l'État dans cette région ne fera que révéler la place qu'elle occupe depuis les débuts de la colonisation : celle d'un espace considéré comme vide, dont l'exploitation se voit érigée en cause nationale. *« La création des communautés était finalement très problématique, parce que, légalement, les ressources continuent d'appartenir à l'État, qui peut décider d'exploiter la forêt ou le pétrole à l'intérieur des territoires communaux »,* explique M. Juan Nuningo, *atuuke* (ministre) chargé du développement politique et administratif intérieur. Dernier exemple en date : l'attribution à l'entreprise publique Petroperú d'un droit d'exploitation de trente ans sur le lot d'hydrocarbures no 192, qui s'étend sur 500 000 hectares dans le Nord amazonien et a une capacité de production de 10 000 barils par jour (1). L'annonce a suscité l'ire de centaines de communautés amérindiennes directement affectées par ces activités.

D'emblée limité, ce droit à la propriété collective n'a par la suite cessé d'être attaqué par les gouvernements successifs. Le caractère inaliénable du territoire communal a notamment été abrogé par la Constitution de 1993, ouvrant la voie à la privatisation de parcelles communales (2). La libéralisation du foncier a été entamée dès 1991, sous le motif de mettre fin au paternalisme d'État envers les communautés rurales en y suscitant l'investissement privé, cheval de bataille des économistes néolibéraux, qui voient dans la propriété collective un archaïsme précapitaliste (3).

Le processus de libéralisation est allé en s'approfondissant au cours des années 2000 en raison de l'essor de l'industrie gazière et pétrolière, dû à une forte demande internationale. Ainsi, les activités liées aux hydrocarbures et à l'extraction minière représentaient 14,36 % du produit intérieur brut (PIB) en 2016. L'importance de ce secteur a été encouragée par une hausse du cours du baril de pétrole, notamment à partir de 2005. Durant son second mandat (2006-2011), le président Alan García a tenté d'éliminer les obstacles à l'investissement privé par une politique fiscale avantageuse et la licitation massive de zones d'exploitation. Alors qu'en 2005 les lots d'hydrocarbures ne recouvraient « que » 15 % de l'Amazonie péruvienne, cinq ans plus tard ils s'étendaient sur 490 000 kilomètres carrés, soit près de 72 % du territoire des terres amazoniennes (4). Ces décisions politiques ont suscité de vives protestations des fédérations autochtones, violemment réprimées par la police. Les affrontements de Bagua, en juin 2009, ont fait trente-trois morts et plus de deux cents blessés.

P. C. et R. C.

(1) « Califican a Petroperú con el 100 % del lote 192 », *La República*, Lima, 26 janvier 2018.

(2) Entérinée sous la présidence de M. Alberto Fujimori (1990-2000), la Constitution de 1993 ne conserve qu'une imprescriptibilité des terres communales, ce qui signifie que celles-ci peuvent (à certaines conditions) être vendues, cédées, données ou encore hypothéquées (article 89).

(3) Lire Raphaël Colliaux, « L'économiste, les indigènes et le cadastre », *Le Monde diplomatique,* juin 2016.

(4) *Cf.* Matt Finer et Martí Orta-Martínez, « Oil frontiers and indigenous resistance in the Peruvian Amazon », *Ecological Economics,* vol. 70, no 2, New York, 15 décembre 2010.

PUBLICITÉ

QUAND VOUS REFERMEZ UN JOURNAL, UNE NOUVELLE VIE S'OUVRE À LUI.

EN TRIANT VOS JOURNAUX, MAGAZINES, CARNETS, ENVELOPPES, PROSPECTUS ET TOUS VOS AUTRES PAPIERS, VOUS AGISSEZ POUR UN MONDE PLUS DURABLE. DONNONS ENSEMBLE UNE NOUVELLE VIE À NOS PRODUITS.

CONSIGNESDETRI.FR

CITEO

Le nouveau nom d'Eco-Emballages et Ecofolio

Quand les démocrates s'en remettent à l'État profond

Aux bons soins de la CIA...

La gauche américaine s'est trouvé des alliés inattendus dans son combat contre M. Donald Trump : les services de renseignement. En guerre ouverte avec l'actuel président, qu'ils accusent de collusion avec la Russie, ces derniers n'hésitent pas à se présenter comme les ultimes remparts de la démocratie. Il faut cependant être frappé d'amnésie pour adhérer à un tel récit…

Par Michael J. Glennon *

Avec l'élection de M. Donald Trump à la Maison Blanche, les Américains auraient pu se montrer moins prompts à chanter les louanges de leur système politique. Il n'en est rien. Le discours sur l'exceptionnalisme des États-Unis a simplement changé de forme : désormais, certains se plaisent à répéter que les mécanismes de contrôle des pouvoirs prévus par la Constitution – le principe des « poids et contrepoids » *(checks and balances)* –, doublés par la puissante bureaucratie de la sécurité nationale, offrent une capacité de résistance unique à la menace de l'autoritarisme. Pour eux, la Central Intelligence Agency (CIA), le Federal Bureau of Investigation (FBI) ou encore la National Security Agency (NSA) constituent des garde-fous contre les dérives potentielles de M. Trump.

La bureaucratie ne relevait pas du projet des Pères fondateurs. Quand Thomas Jefferson est élu président en 1801, le pouvoir exécutif se limite à 132 fonctionnaires, et le cabinet du président ne compte qu'un seul membre – son secrétaire personnel. De même, avant lui, George Washington et ses collègues n'ont pas prévu l'émergence des formations politiques, le Parti républicain-démocrate ne voyant le jour qu'en 1791, soit quatre ans après la rédaction de la Constitution. Dans l'ordre politique qui s'impose peu à peu, les membres du Congrès ont intérêt au succès d'un candidat de leur propre camp. Dès lors, le seul remède constitutionnel aux méfaits éventuels du pouvoir exécutif – la procédure de « mise en accusation » *(impeachment),* qui permet au pouvoir législatif de destituer un membre du gouvernement – se révèle peu adapté pour punir les crimes et délits mineurs commis par les amis et alliés du président.

« Nous sommes là depuis 1908 »

Pour combler cette carence, une solution est trouvée à la fin du XIXe siècle : les procureurs « spéciaux », ou « indépendants », qui remplacent le ministère de la justice quand des soupçons de conflit d'intérêts entachent une enquête sur une des branches du pouvoir. Le premier d'entre eux, John B. Henderson, fut nommé en 1875 afin de mener des investigations sur le scandale Whiskey Ring, un cas de détournement de fonds publics impliquant des producteurs de whisky, des fonctionnaires du Trésor et des responsables politiques. Le dernier en date se nomme Robert Mueller et, depuis mai 2017, il s'intéresse à une hypothétique collusion entre l'équipe de campagne de M. Trump et le gouvernement russe. On pourrait également mentionner William Cook, chargé en 1881 d'une affaire de corruption dans le service postal ; Atlee Pomerone et Owen Roberts, qui, en 1924, tentèrent de tirer au clair un scandale de pots-de-vin dans l'attribution de concessions pétrolières ; ou encore Archibald Cox. Nommé en mai 1973 dans le cadre du Watergate, une affaire d'espionnage politique impliquant la Maison Blanche, celui-ci est renvoyé dès le mois d'octobre par le président Richard Nixon. Les procureurs « indépendants » demeurent ainsi une solution insatisfaisante : leur nomination dépend du bon vouloir du ministère de la justice, et aucun garde-fou constitutionnel ne prévient leur renvoi.

Au demeurant, l'indépendance administrative est une arme à double tranchant. Nécessaire dans le cas des procureurs spéciaux, elle est également très appréciée des bureaucrates de la sécurité nationale, qui, depuis quelques années, ne cessent de réclamer plus d'autonomie. Auparavant, quand une décision présidentielle leur déplaisait, ils exprimaient leur opposition de manière passive, en redoublant de lenteur administrative, par exemple. Dorénavant, ils manifestent ouvertement leur opposition, en multipliant les réprimandes publiques et les fuites vers la presse.

Quand il dirigeait le FBI, M. James Comey n'a pas hésité à révéler une conversation au cours de laquelle le président Trump lui aurait, selon lui, demandé d'abandonner les enquêtes visant son conseiller Michael Flynn, accusé d'avoir menti sur ses liens avec la Russie. Passé par le FBI et la CIA, M. Philip Mudd a justifié la démarche de son ancien chef. *« Les gens du FBI sont remontés,* avertissait-il sur la chaîne Cable News Network (CNN) le 3 février 2018, *et voilà ce qu'ils vont vous dire, monsieur le président : "Si vous pensez que vous pouvez nous faire abandonner l'affaire parce que vous essayez d'intimider le directeur, vous feriez mieux d'y réfléchir à deux fois. Vous êtes là depuis treize mois, nous sommes là depuis 1908* [année de création du FBI]. *Si vous voulez jouer à ce petit jeu, c'est nous qui allons gagner." »* Mme Samantha Power, ambassadrice américaine auprès des Nations unies pendant la présidence de M. Barack Obama, a estimé sur Twitter (17 mars 2018) que ce n'était *« pas une bonne idée de contrarier John Brennan »,* justifiant ainsi les déclarations hostiles à M. Trump de cet ancien directeur de la CIA (2013-2017). En effet, comme le précise M. Charles Schumer, le chef de la minorité démocrate au Sénat, *« les gens qui travaillent dans les services de renseignement ont mille et une façons de se venger* (1) *».*

De telles déclarations laissent pantois. La Constitution prévoit certes des mécanismes de contre-pouvoir pour empêcher les élus de dérailler, mais les fonctionnaires de la sécurité nationale n'en font certainement pas partie. Au contraire : si les citoyens se fient aux agences de renseignement, c'est parce qu'elles sont supposées rendre des comptes aux représentants politiques élus. Dès lors que ce lien avec le suffrage populaire est brisé, la légitimité constitutionnelle des agences disparaît.

De nombreux Américains détestent M. Trump. Mais, contrairement à l'adage populaire, en politique, l'ennemi de mon ennemi n'est pas toujours mon ami. Il faut tout ignorer de l'histoire récente des États-Unis pour considérer les services de renseignement comme des remparts pour les libertés civiles et politiques. Se plonger dans le rapport de la commission Church, du nom d'un sénateur démocrate de l'Idaho, permet de se rafraîchir la mémoire.

Publié en 1976 (2), ce rapport détaille une série de machinations dissimulées sous des noms aux consonances hollywoodiennes. Elles ne concernaient pas des méfaits occasionnels, commis par des cow-boys solitaires, mais des opérations minutieusement réfléchies, élaborées par ces responsables de services de renseignement qui inspirent aujourd'hui tant de confiance à certains. Durant des décennies, ces services ont, selon les mots du politiste Loch Johnson, *« déployé leurs ruses contre les personnes qu'ils devaient protéger »* (3), montrant comment des agents zélés agissant en secret peuvent progressivement renverser l'équilibre entre liberté et sécurité.

Piloté par le FBI de 1956 à 1971, Cointelpro (Counter Intelligence Program) visait à détecter les groupes et les individus *« subversifs »* – c'est-à-dire des opposants à la guerre du Vietnam, des militants pour les droits civiques... – afin de mettre un terme à leurs activités. Pour cela, le FBI a sollicité et obtenu la collaboration du service de la collecte des impôts. Il a infiltré des organisations religieuses, des universités ainsi que de nombreux médias. Il s'est employé à attiser les violences au sein des groupes noirs américains ou encore à discréditer leurs dirigeants, notamment en envoyant des centaines de lettres anonymes, dont l'une à Martin Luther King dans l'intention de le pousser au suicide. Toutes ces initiatives contrevenaient à la loi. Rien n'indique que le programme ait été approuvé en dehors du FBI, et même le directeur adjoint de l'agence ignorait son existence.

La CIA a elle aussi ciblé le mouvement pacifiste, avec l'opération Chaos, un vaste plan d'espionnage mené entre 1967 et 1973. Elle a établi une liste de 100 organisations et 7 200 personnes qu'elle entendait surveiller, alors même que leurs activités aux États-Unis étaient parfaitement légales. En outre, grâce à l'opération HT Lingual, elle a ouvert et lu des dizaines de milliers de courriers internationaux ayant pour destinataires ou expéditeurs des citoyens américains. Mis en place en 1952, ce programme a duré plus de vingt ans. Aucun des sous-comités de contrôle mis en place par le Congrès n'en avait entendu parler. Au début des années 1970, les directeurs de la CIA et du FBI ont menti au président Nixon en lui affirmant que ce programme avait été interrompu.

Dans le cadre du projet Shamrock, lancé au lendemain de la seconde guerre mondiale, la NSA a collecté illégalement des millions de télégrammes internationaux, reçus ou envoyés par des citoyens américains. Il s'agissait alors, selon la commission Church, *« du plus grand programme d'interceptions de communications ».* Celles-ci ne furent autorisées par aucune instance judiciaire, et il n'est pas certain qu'un président y ait donné son aval, ni même qu'il en ait été informé. Nixon semblait d'ailleurs n'avoir qu'une très vague connaissance de la NSA elle-même. Le 16 mai 1973, lors d'une conversation dans le bureau Ovale, son avocat, inquiet, lui fait remarquer que, en autorisant le plan Huston (mené conjointement par la CIA, le FBI et la NSA contre les militants de la gauche radicale), il a illégalement poussé la NSA à viser des citoyens américains. Et Nixon répond alors : *« Qu'est-ce que la NSA ? Quel genre d'action mène-t-elle ? »*

Certes, de tels abus remontent à plusieurs décennies. D'où l'idée qu'ils ne pourraient plus se reproduire, car le contrôle judiciaire et la surveillance exercés par le Congrès seraient devenus plus rigoureux. Un tel optimisme n'est pas justifié.

Un chien de garde peu féroce

Bien qu'il existe des exceptions – en mai 2015, par exemple, une cour d'appel fédérale a jugé illégal l'un des programmes d'écoute téléphonique de la NSA dévoilés par M. Edward Snowden –, les tribunaux rejettent le plus souvent les plaintes déposées contre les programmes de sécurité nationale, au motif d'incompétence et sans jamais aborder la question de fond. M. Khaled Al-Masri peut en témoigner. Confondu avec un cadre présumé d'Al-Qaida, ce citoyen allemand est arrêté par la CIA en Macédoine en 2003. Transféré en Afghanistan via les « vols secrets » de l'Agence, il y est emprisonné et torturé pendant plusieurs mois. Une fois relâché, il intente une action en justice aux États-Unis, mais le tribunal rejette sa plainte. Motif invoqué ? Une enquête risquerait de révéler des secrets d'État.

La nouvelle fermeté du Congrès s'est-elle vraiment manifestée à l'occasion de l'enquête sur le programme de détention et d'interrogatoire de la CIA, la plus vaste jamais menée sur un tel sujet ? Lourd de six mille pages, le rapport publié en 2014 par la commission sénatoriale du renseignement a établi que la CIA avait systématiquement menti au Congrès et à la Maison Blanche sur la gravité et l'efficacité des *« techniques d'interrogatoire renforcées »* infligées aux détenus (4). Mais le document ne discute pas la légalité de ces méthodes, et ne préconise aucune réforme destinée à prévenir les récidives. En outre, une discrète note de bas de page précise que la commission s'est vu refuser l'accès à 9 400 documents qu'elle estimait pertinents pour ses investigations. Elle a pourtant sollicité leur consultation dans trois lettres successives au président Obama, qui n'a jamais répondu. La commission a réagi en abandonnant sa demande. Et c'est elle le chien de garde le plus menaçant du Congrès...

Voilà à quoi ressemblent les agences de sécurité aujourd'hui saluées comme les remparts de la démocratie. Comment être certain qu'un jour, arguant d'une situation d'« urgence » pour l'État, elles ne renoueront pas avec leurs vieilles habitudes ? Les services de renseignement n'ont pas vocation à contrôler les décisions de dirigeants élus. C'est plutôt l'inverse. Aussi, quand M. Trump reproche au FBI de n'avoir pas empêché la tuerie de Parkland, au cours de laquelle dix-sept personnes sont mortes dans un lycée de Floride en février dernier, on est en droit de se demander pourquoi le président lui-même n'a rien fait. Après tout, le FBI relève du ministère de la justice et travaille donc pour lui. Comme M. Comey l'a reconnu lui-même, *« en tant que membres du pouvoir exécutif, nous sommes tous placés sous l'autorité directe du président ».* Quand elle intervient pour se substituer à l'arbitrage de l'électeur, la haute fonction publique érode la démocratie qu'elle est censée protéger.

* Professeur à la Fletcher School of Law and Diplomacy, université Tufts (Medford, Massachusetts), auteur de *National Security and Double Government,* Oxford University Press, 2014.

(1) « The Rachel Maddow Show », MSNBC, 4 janvier 2017.

(2) « Intelligence activities and the rights of Americans », Commission du Sénat chargée d'examiner les opérations du gouvernement, livre II, 1976. www.intelligence.senate.gov

(3) Loch K. Johnson, *Spy Watching : Intelligence Accountability in the United States,* Oxford University Press, 2018.

(4) « Senate Intelligence Committee study on CIA detention and interrogation program », commission sénatoriale du renseignement, 2014, www.feinstein.senate.gov

© ADAGP, PARIS, 2018 - COLLECTION PARTICULIÈRE

MARC CHAGALL. – « Composition aux cercles et à la chèvre » (Théâtre national juif Kamerny), 1920

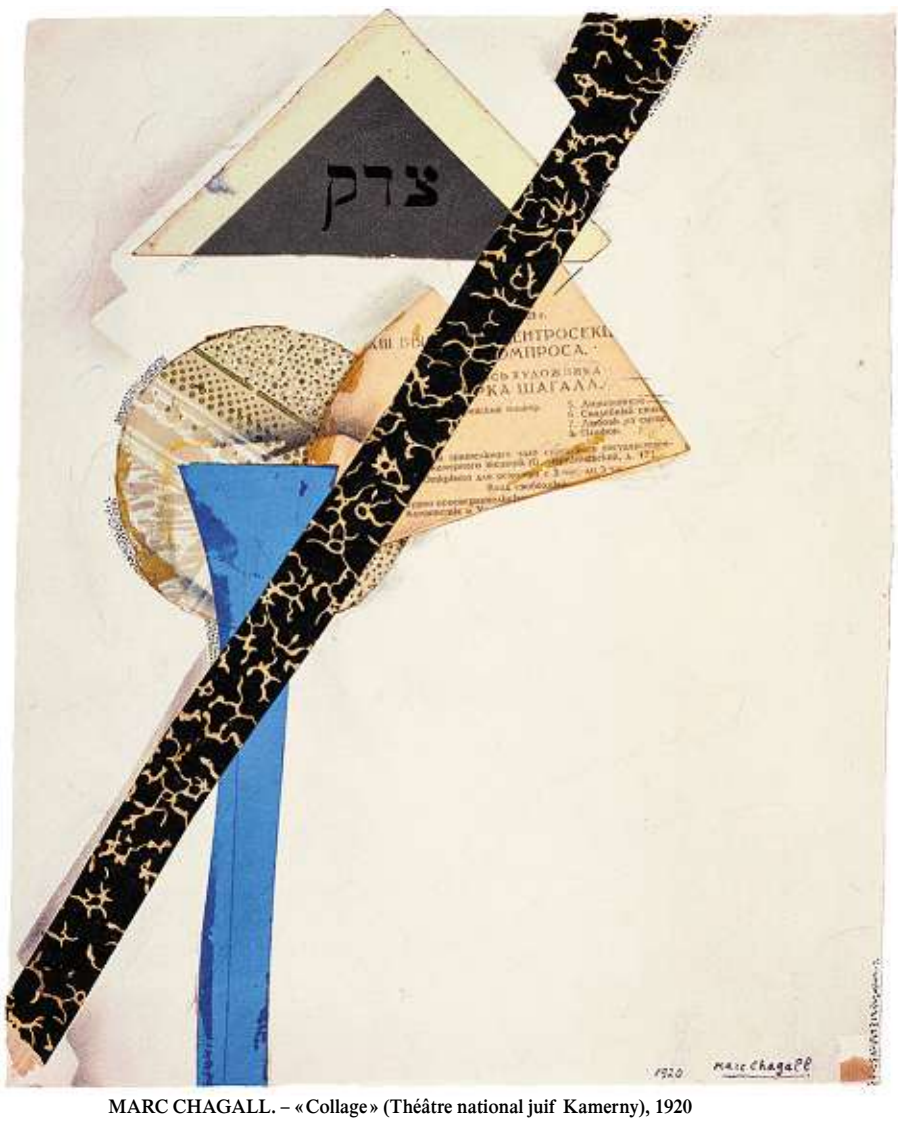

© ADAGP, PARIS, 2018 - CENTRE GEORGES-POMPIDOU - MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE, PARIS - RMN-GRAND PALAIS. PHOTOGRAPHIE : PHILIPPE MIGEAT

MARC CHAGALL. – « Collage » (Théâtre national juif Kamerny), 1920

© ADAGP, PARIS, 2018 - CENTRE GEORGES-POMPIDOU - MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE, PARIS - RMN-GRAND PALAIS. PHOTOGRAPHIE : PHILIPPE MIGEAT

MARC CHAGALL. – « L'Ouvrier », 1920-1921.
Maquette de costume pour la pièce « Le Camarade Khlestakov », de Dimitri Smoline

MARC CHAGALL a-t-il été sensible aux leçons de suprématisme de Kazimir Malevitch, ou a-t-il essayé de se conformer aux nouvelles tendances régnantes ? Tout comme il avait intégré, avant 1914, des éléments du cubisme dans certains de ses tableaux, il s'est livré à des exercices de construction géométrique, même s'il ne pouvait se passer de pratiquer un art figuratif. Il a vite abandonné ces tentatives d'expression pour un réalisme fantaisiste et poétique, qu'il sentait parfaitement correspondre à ses sources d'inspiration et à son imagination.

La révolution

On associe plus souvent la grande vague de vitalisation artistique qui accompagna la révolution russe de 1917 à des noms comme celui de Malevitch qu'à celui de Chagall. Pourtant, ce dernier choisit de s'impliquer en fondant une école où l'avant-garde rencontrait le peuple. Mais il se sentit bientôt en décalage avec le rejet de l'art figuratif qu'elle revendiquait.

PAR LIONEL RICHARD *

À MOSCOU, un matin de l'automne 1918, un homme se présente au commissariat du peuple à l'instruction publique. Il a dans les 30 ans et porte sous le bras un paquet volumineux. Il arrive de Vitebsk, explique-t-il, une ville de Biélorussie située à cinq cents kilomètres – plus de dix heures de train – de la nouvelle capitale. Son nom est Marc Chagall. Il est artiste peintre. Il souhaite parler au commissaire en personne, Anatoli Lounatcharski. Avant 1914, il l'a connu à Paris. Son intention est de lui montrer une sélection de ses récents travaux.

Chagall appartient à une famille de Juifs illettrés et pauvres. Aîné de neuf enfants, il a vu le jour en 1887 dans un faubourg de Vitebsk. Après avoir pris des cours de dessin, il entre à l'École des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, puis fréquente l'atelier de Léon Bakst, à l'école d'art et de dessin fondée par Elizaveta Zvantseva. En janvier 1910, Bakst, décorateur des Ballets russes, se rend à Paris afin d'y mettre en scène un drame lyrique ; grâce à une bourse, Chagall le suit. Logeant dans la cité d'artistes la Ruche, près de Montparnasse, il fréquente toute l'avant-garde de l'époque, d'Amadeo Modigliani à Pablo Picasso.

En juin 1914, alors à Berlin pour une exposition de ses tableaux à la galerie de la revue *Der Sturm,* il décide de pousser jusqu'à Vitebsk. Il compte s'y marier avec la fille de riches bijoutiers, Bella Rosenfeld, dont il est tombé amoureux quand elle n'était qu'une toute jeune adolescente.

Et soudain la guerre. Après son mariage le 25 juillet 1915, impossible de regagner la France. Il est réquisitionné dans un bureau de l'armée à Petrograd, comme fut nommée Saint-Pétersbourg de 1914 à 1924.

Quand les révolutionnaires prennent le contrôle de Petrograd, c'est donc là qu'il habite, avec sa femme. Il y a peint beaucoup d'autoportraits, des scènes montrant les Juifs dans leurs activités quotidiennes. Résultats insatisfaisants, juge-t-il. En mars 1918, le couple s'en retourne à Vitebsk. Chagall aspire à s'engloutir dans le travail, jour et nuit (1).

Est-il raisonnable de penser qu'un peintre, cependant, puisse vivre là-bas seulement de ses tableaux ?... Cette obstination risque d'aboutir à un échec. À moins d'essayer de profiter des réformes en route dans l'enseignement des beaux-arts, de s'y impliquer, d'impulser à Vitebsk les transformations déjà en pratique à Moscou et à Petrograd.

Lounatcharski est l'homme de la situation, avec lequel négocier. Chagall est favorable aux mesures adoptées par le gouvernement de Lénine. Au fond de lui ne cessent de résonner l'écho séculaire des pogroms, les invectives antisémites. Comment n'applaudirait-il pas à une révolution grâce à laquelle les Juifs ont enfin reçu le droit d'être des citoyens russes à part entière ?

L'interlocuteur dont il s'enquiert à Moscou a la réputation d'un *« homme affable et peu sectaire* (2) *»*. Devant les œuvres qu'il lui apporte, Lounatcharski est enthousiaste. L'arrêté 3051 est aussitôt promulgué : *« Le camarade peintre Marc Chagall est nommé commissaire du peuple pour les beaux-arts auprès de la région de Vitebsk. Toutes les forces révolutionnaires sont appelées, par cette décision, à garantir au camarade Chagall leur plein appui. »*

VOICI CHAGALL propulsé à la tête des festivités pour le premier anniversaire de la révolution. Il préside à la construction de sept arcs de triomphe à Vitebsk. Il donne l'ordre de coller dans les rues, sur les murs, 450 immenses affiches révolutionnaires. Élaborés à partir de modèles qu'il a esquissés, 350 bandeaux de toiles peintes flottent au vent. Les promeneurs sont assaillis de chevaux rouges, de vaches vertes, d'oiseaux bleus sur des nuages blancs, de cavaliers brandissant des drapeaux rouges.

Dans la foulée, en décembre 1918, Chagall signe une proclamation (3) appelant tous les artistes plasticiens à collaborer avec lui. Dans un hôtel particulier de Vitebsk, qui naguère appartenait à un banquier, vient d'être fondée, annonce-t-il, la première école supérieure d'enseignement artistique. Elle obéit aux mêmes principes que les ateliers libres ouverts à Moscou et à Petrograd. Plus d'obligation de diplôme

* Écrivain et historien, professeur honoraire des universités, auteur de *Débris sur le rivage,* Éditions Pétra, Paris, 2018. Ce texte reprend en partie une contribution au colloque international « 1917-2017 : Espoirs, utopies et héritages de la révolution russe », qui s'est tenu à Bruxelles en novembre 2017.

© ADAGP, PARIS, 2018 - CENTRE GEORGES-POMPIDOU - MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE, PARIS

MARC CHAGALL. – « Le Petit Train », 1920-1921. Maquette de décor pour la pièce « Le Camarade Khlestakov », de Dimitri Smoline

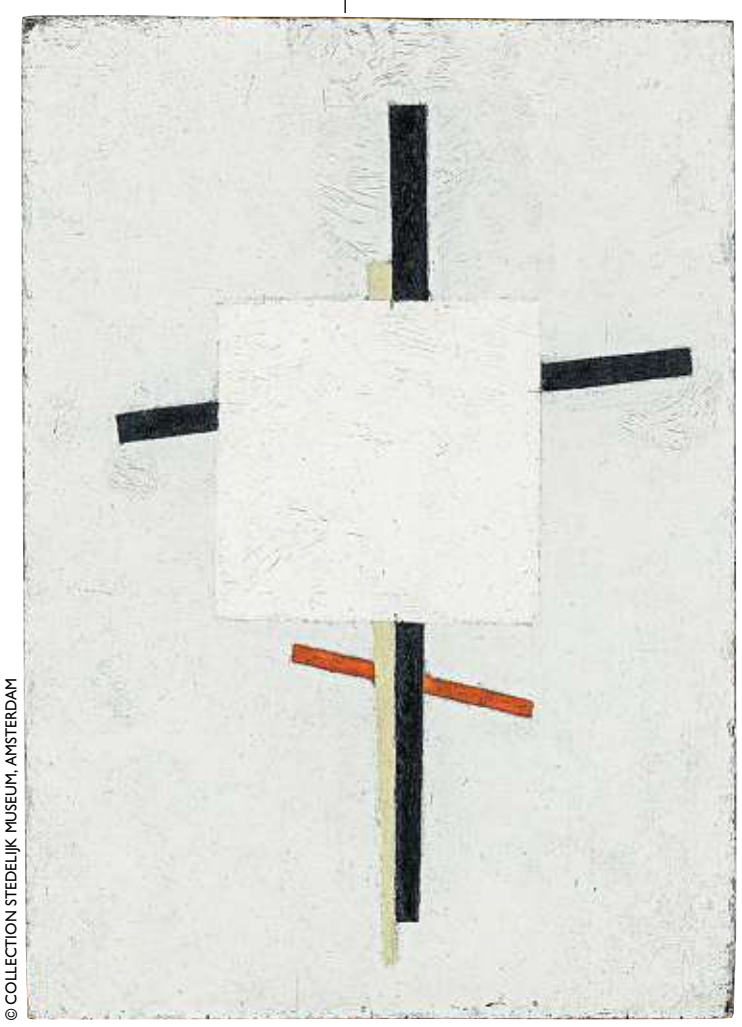

© COLLECTION STEDELIJK MUSEUM, AMSTERDAM

KAZIMIR MALEVITCH. – « Suprématisme de l'esprit », 1919

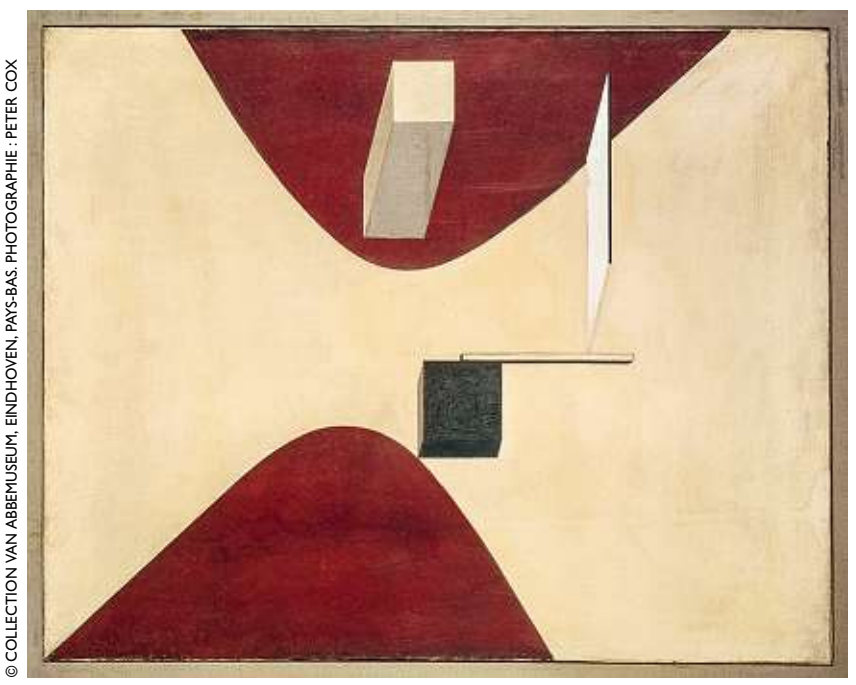

© COLLECTION VAN ABBEMUSEUM, EINDHOVEN, PAYS-BAS. PHOTOGRAPHIE : PETER COX

EL LISSITZKY. – « Proun P23, nº 6 », 1919

selon Chagall

pour y entrer, mais un programme : inciter à une spontanéité créatrice en concordance avec la vraie vie du peuple.

Nombreux sont les étudiants, près de cinq cents, à rapidement s'inscrire. Parmi les enseignants, plusieurs expérimentateurs d'avant-garde. À l'été 1919 arrive un autre avant-gardiste dont la candidature a été retenue, Lazar (Eliezer) Lissitzky, architecte diplômé de Darmstadt, en Allemagne. Victime du numerus clausus limitant le nombre de Juifs dans les universités russes, il a été obligé de s'inscrire, malgré lui, dans une université allemande. Il a choisi de se faire appeler « El » et a obtenu son diplôme d'architecte en 1915.

Lissitzky admire la fantaisie qui imbibe les œuvres de Chagall. Mais il a également été séduit par les écrits d'un peintre à son opposé, non figuratif, avec lequel il a engagé une correspondance : Kazimir Malevitch. Un meneur, autour duquel gravite un groupe d'affidés. Malevitch affirme la « suprématie », en partant de zéro, d'un nouveau type de pensée se traduisant par l'anéantissement de toute figuration au profit de masses picturales, de « formes pures » et libres. Vive le suprématisme !

En octobre 1919, Lissitzky reçoit pour mission de se rendre à Moscou auprès de Lounatcharski. L'école de Vitebsk a besoin de matériaux. Avec l'approbation de Chagall, il contacte Malevitch. Il parvient à le convaincre d'accepter, à son tour, une offre d'embauche à Vitebsk. Chagall tient fermement la barre de l'école dont il est à l'origine. Mais, très vite, des querelles surgissent entre Malevitch et lui. Leur désaccord porte sur le contenu de l'enseignement. Pour Malevitch, les grondements de canon de la révolution d'Octobre doivent être l'occasion de mettre à bas les apprentissages et de *« nettoyer »* les cerveaux de tous les *« accessoires académiques »* (4).

Attaché aux traditions, Chagall finit par abdiquer (5). Le 17 novembre 1919, il envoie une lettre au camarade Ossip Brik, responsable du deuxième atelier libre de Moscou, pour lui demander de lui confier *« une classe de peinture »*. Il est disponible, dit-il, pour servir la cause de la révolution à la mesure de ses *« forces »* et de ses *« compétences »*.

Offre vaine. À Moscou, il ne trouve qu'un travail temporaire comme décorateur au Théâtre national juif, le Gosekt. Il n'est plus intégré à la rénovation qui bouleverse les arts. Il se sent en décalage avec le mouvement régnant de « production artistique ».

Peu après, réduit à enseigner le dessin dans un orphelinat, il ne voit d'autre issue que de quitter la Russie pendant qu'il est encore temps. Avec sa femme Bella et leur fille Ida, née en 1916, il gagne Berlin au cours de l'été 1922 en vue d'y organiser une nouvelle exposition. Le 1er septembre 1923, la famille prend le train pour Paris.

Jusqu'à sa mort, Chagall ne cessera de répéter : *« Je n'ai pas émigré pour des raisons politiques, mais pour des raisons artistiques... »*

LIONEL RICHARD.

(1) Lettre du 12 mars 1918 à Nadejda Dobytchina, qui travaillait très activement dans l'administration des beaux-arts à Petrograd, citée dans Alexandre Kamenski, « Marc Chagall : "Mit dem Herzen war ich immer hier..." », *Kunst und Literatur,* vol. 2, Berlin-Est, mars-avril 1988 (traduction d'un article paru dans *Novy Mir,* nº 1987-8, Moscou).

(2) André Pierre, *Le Populaire,* Paris, 18 septembre 1921.

(3) L'arrêté de Lounatcharski nommant Chagall et cette annonce publique de Chagall sont conservés aux archives municipales de Vitebsk. *Cf.* Andrej Wosnessenski, « Ein Museum für Chagall ! », *Kunst und Literatur,* vol. 5, septembre-octobre 1989 (traduction d'un article paru dans *Ogoniok,* Moscou, 22 janvier 1987).

(4) *Izobrazitelnoïe,* nº 1, Moscou, 1919, cité par Evgueni Kovtoune, *L'Avant-Garde russe dans les années 1920-1930*, Parkstone-Aurora, Bournemouth (Royaume-Uni), 1996.

(5) *Cf.* Alexandra Schatskich, « Malewitsch in Witebsk », *Kunst und Literatur,* vol. 5, septembre-octobre 1989 (traduction d'une contribution parue dans *Iskousstvo,* vol. 1988-11, Moscou). Schatskich donne pour sources les Archives d'État de la littérature et de l'art, à Moscou.

© ADAGP, PARIS, 2018 - CENTRE GEORGES-POMPIDOU - MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE, PARIS - RMN-GRAND PALAIS. PHOTOGRAPHIE : PHILIPPE MIGEAT

MARC CHAGALL. – « Esquisse pour "La Révolution" », 1937

Jusqu'au 16 juillet 2018, le Centre Georges-Pompidou présente à Paris l'exposition « Chagall, Lissitzky, Malevitch. L'avant-garde russe à Vitebsk (1918-1922) ».

La révolution russe dans les années 1918-1919, c'est-à-dire le monde retourné. Révolution victorieuse ici-bas, comme le montre le drapeau rouge qui se déploie sur le sol. Lénine, dressé sur une table, la tête à l'envers et sur un bras, possède maintenant le pouvoir. Le suggère, hissé sur ses jambes, le drapeau traditionnel de la Russie. Tout est chamboulé.

C'est la fête avec tambours et trompettes. Néanmoins, les soldats veillent, fusils en joue. Au coin de la table où Lénine tente de se maintenir en équilibre, médite, assis sur une chaise, un rabbin. Que va-t-il advenir du judaïsme, des Juifs ?...

En bas à droite du tableau, la famille Chagall semble aussi se poser la question, allongée sur un lit. Épisode d'une vie en des mois historiques. Rien d'une critique. Encore moins une satire. Mais une attente interrogative devant les événements.

ÉDUCATION, SANTÉ, AGRICULTURE, BANQUES :

L'anthroposophie, discrète

Quoi de commun entre l'agriculture biodynamique, une école à la pédagogie atypique, une grande entreprise de cosmétiques, un investissement dans une ferme éolienne ? Tous sont liés à l'anthroposophie, un courant spirituel fondé au début du XXe siècle par Rudolf Steiner. Discret mais influent, ce mouvement international dispose de relais économiques et politiques… jusqu'au sein du gouvernement français.

UNE ENQUÊTE
DE JEAN-BAPTISTE MALET *

PLANTÉ au sommet d'une colline, un monolithe domine la commune de Dornach (canton de Soleure, Suisse) : le Goetheanum. Le bâtiment abrite le siège de la Société anthroposophique universelle, fondée en 1923 par l'occultiste Rudolf Steiner (1861-1925). Philosophe, théologien, poète, économiste, botaniste, diététicien, artiste, historien, dramaturge, Steiner ne dédaignait pas non plus l'architecture. Concepteur de cet édifice imposant, il a également dessiné plusieurs bâtisses environnantes ainsi qu'une sculpture de neuf mètres, *Le Représentant de l'humanité*. L'ensemble compose un campus de l'ésotérisme divisé en douze sections, dont celle d'*« anthroposophie générale »,* spécialisée dans *« les recherches sur la réincarnation, le karma, la christologie et l'étude des hiérarchies spirituelles »*. À l'intérieur du Goetheanum, le visiteur peut acquérir des portraits de Steiner de tout format ainsi que les 354 volumes numérotés de ses œuvres complètes (1).

Un escalier nous conduit à la grande salle : mille fauteuils, une fresque New Age au plafond, des vitraux, de grands piliers sculptés, un orgue de tribune au-dessus du portail, une scène. Lorsque les rideaux s'ouvrent en ce 23 mars 2018, deuxième journée de l'assemblée générale de la Société anthroposophique universelle, les participants découvrent des danseurs faisant onduler leur vêture pour une démonstration d'eurythmie, une pratique ritualisée par Steiner, où les mouvements permettraient à l'adepte de se relier aux « forces cosmiques ». *« Vous aussi, vous pouvez participer »,* lance M. Stefan Hasler, responsable de la section des arts de la scène. Des centaines d'anthroposophes assis dans des fauteuils étirent soudain leurs bras pour reproduire la gestuelle en psalmoldiant en allemand : *« Âme de l'homme ! Tu vis dans la pulsation cœur-poumons, qui par le rythme du temps te mène à ressentir l'essence de ton âme. »*

© YANN TOMA - ADAGP, PARIS, 2018

YANN TOMA. – « Cercles d'ampoules », installation à la Galerie Anton Weller, Paris, 1994

Une réaction à la modernité

DE SON VIVANT, Steiner a doté son mouvement spirituel d'une vision du monde, d'une esthétique, de lieux de socialisation, d'un culte, d'une médecine, d'une agriculture, d'une diététique, d'écoles. Un siècle plus tard, l'anthroposophie est un empire. Avec respectivement 14 milliards et 4 milliards d'euros d'actifs sous gestion, les banques Triodos et GLS, deux établissements fondés et dirigés par des anthroposophes, s'imposent comme des références de la « finance durable » (2). Elles soutiennent des entreprises d'inspiration anthroposophique. Pas moins de 1 850 jardins d'enfants et 1 100 établissements scolaires Steiner-Waldorf (du nom de l'usine de cigarettes dont le propriétaire demanda à Steiner, en 1919, la création d'une école pour ses ouvriers), répartis dans 65 pays, appliquent les principes pédagogiques du touche-à-tout autrichien. Numéro un des cosmétiques biologiques en France et en Allemagne, les laboratoires Weleda ont réalisé 401 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017, en vendant dans le monde entier lotions capillaires au romarin, pâtes dentifrices au ratanhia, huiles essentielles anticellulite au bouleau, ainsi que pour 109 millions d'euros de « médicaments anthroposophiques ». Deux actionnaires de référence, la Société anthroposophique universelle et la clinique anthroposophique d'Arlesheim, voisine du Goetheanum, détiennent 33,5 % du capital de l'entreprise et 76,5 % des droits de vote de Weleda (3).

Également positionnés sur le marché des « médicaments anthroposophiques » et des cosmétiques, les laboratoires Wala détiennent la marque Dr. Hauschka, emploient près d'un millier de personnes et réalisent 130 millions d'euros de chiffre d'affaires annuel. Plus de 3 700 médecins diplômés pratiquent la « médecine anthroposophique » dans le monde, bien qu'un grand nombre de professionnels de la santé considèrent cette doctrine comme une pseudoscience. Nombre de ces thérapeutes « alternatifs » ont été formés par l'université de Witten-Herdecke, fondée par des anthroposophes, qui, avec 38 millions d'euros de budget annuel, est la première université privée d'Allemagne. Anthroposophe affiché, le milliardaire allemand Götz Werner a fondé la chaîne de drogueries DM, leader européen du secteur. Avec 3 500 officines et 59 000 salariés, son groupe réalise plus de 10 milliards d'euros de chiffre d'affaires annuel. En février 2018, l'enseigne a noué un partenariat avec Demeter, la marque de la biodynamie, qui certifie 1 875 kilomètres carrés de terres agricoles à travers le monde.

À Bruxelles, les anthroposophes disposent d'un lobby pour défendre leurs intérêts auprès des institutions européennes : l'Alliance européenne d'initiatives pour l'anthroposophie appliquée - Eliant. Parmi les nombreux partenaires de ce groupe de pression, on compte le Conseil européen pour l'éducation Steiner-Waldorf (ECSWE), la Fédération internationale des associations médicales anthroposophiques (IVAA), une antenne Demeter International, ainsi que la Fondation Rudolf Steiner. Ces cinq structures ont une même domiciliation.

À l'intérieur du Goetheanum règne une esthétique singulière. Portes, fenêtres, parois, mobiliers ou luminaires ne comportent pas d'angles droits. Les tons pastel et l'asymétrie sont de rigueur. Ce style se retrouve dans les écoles Steiner-Waldorf du monde entier, les cliniques anthroposophiques, les locaux des branches nationales de la Société universelle. Il s'accompagne d'une charte graphique déclinée partout, sur les emballages des produits Weleda, le logo de Demeter ou celui de la marque allemande de jouets en bois Ostheimer, les pages Internet anthroposophiques, les brochures des cliniques, les boîtes de crayons de couleur en cire d'abeille disponibles dans les écoles Steiner et même la signalétique du Goetheanum ou la pierre tombale de Steiner.

Paradoxe d'un mouvement qui semble épouser l'air du temps, l'anthroposophie naît d'une réaction à la modernité. À la fin du XIXe siècle en Allemagne, des prédicateurs ravivent un passé germanique mythifié, fustigent le progrès technique et scientifique, les villes et les Lumières. Ils exaltent la nature et les racines médiévales d'un *Volk* (« peuple ») organique, rural et immuable. Dans les années 1880, Steiner, qui a étudié la technique et la philosophie à Vienne, publie des dizaines d'articles dans la presse pangermaniste (4). Il intègre brièvement la rédaction de la *Deutsche Wochenschrift,* un hebdomadaire viennois au sous-titre explicite : *« Organe pour les intérêts nationaux du peuple allemand »*. Passionné d'ésotérisme, il adhère en 1902 à la Société théosophique (5) et devient secrétaire général de sa branche allemande. En 1913, il organise une scission et fonde la Société anthroposophique, un syncrétisme entre ésotérisme, philosophie idéaliste, mystique chrétienne, paganisme *völkisch* (peuplé de dieux du panthéon nordique, parmi lesquels Thor, Odin et Loki) et revendication de scientificité, laquelle imprègne alors les sociétés européennes. Dans la lignée des romantiques allemands, Steiner soutient que l'intuition et l'art ouvrent des chemins vers la connaissance de la vérité et la rédemption des peuples. L'anthroposophie refuse le qualificatif de « religion » : elle s'affirme « science de l'esprit » et défend la rigueur de ses méthodes d'investigation.

Cette « science » se fonde sur un postulat : la nature ultime de la réalité reposerait sur l'esprit. *« Derrière cette fleur, avant cette fleur, il y a eu l'idée de la fleur »,* explique M. Jean-Michel Florin (6), directeur de la section d'agriculture, en montrant du doigt un bouquet posé sur une table. Pour les anthroposophes, la rationalité mathématique et la science moderne n'expliquent que la partie matérielle, « visible », du monde. Selon eux, des esprits et des forces surnaturelles agissent dans un monde invisible. *« Il ne faut pas imaginer que ce monde suprasensible est lointain et diffus »,* écrit M. Florin dans son *Opuscule sur la biodynamie* (Amyris, 2016). L'anthroposophie serait « la science » qui perce, par la voie spirituelle, les mystères de ce monde occulte. *« Les procédés d'initiation font évoluer l'homme depuis la forme normale de la conscience diurne jusqu'à une activité psychique où il dispose d'organes spéciaux pour ses perceptions spirituelles »,* considère Steiner, qui affirme qu'il est possible de communiquer avec les morts (7).

Au cours des six mille conférences qu'il a prononcées, Steiner a révélé que Karl Marx serait la réincarnation d'un seigneur du Moyen Âge devenu un serf à cause des exactions d'un brigand – Friedrich Engels (8). *« Ce qu'ils avaient à régler entre eux se transforma, pendant le long chemin entre la mort et une nouvelle naissance, en désir de compenser le mal qu'ils s'étaient fait l'un à l'autre »,* précise Steiner, pour qui l'âme humaine progresse sans cesse à travers les millénaires, selon un cycle de vingt-cinq mille neuf cent vingt ans, soit une « année platonicienne » (9).

Pour Steiner, Mars serait une planète liquide, la Terre un crâne géant, la Lune un amas de corne vitrifiée, et tricoter donnerait de bonnes dents ; les îles et les continents flotteraient sur la mer, maintenus en place par la force des étoiles ; les planètes auraient une âme ; les minéraux proviendraient des plantes ; les êtres clairvoyants pourraient détecter les athées, car ils seraient forcément malades ; initialement immobile, la Terre aurait été mise en rotation par le « je » humain (10). *« Ce sera le Bien, que de découvrir comment, à partir de deux côtés du cosmos, des forces du matin et des forces du soir peuvent être mises au service de l'humanité : d'un côté à partir des Poissons, de l'autre à partir de la Vierge »* (11), explique ce polygraphe dont la pensée inspire aujourd'hui des enseignants, des banquiers, des paysans. *« De fait, on y rencontre ici ou là des propos qui peuvent sembler bizarres, scabreux, voire délirants,* écrit M. Raymond Burlotte, responsable de l'Institut Rudolf Steiner de Chatou (Yvelines), sur le site de la Fédération pédagogie Steiner-Waldorf . *C'est pourtant parmi de tels propos tenus souvent à brûle-pourpoint* (…) *que l'on trouve [des] déclarations étonnamment prémonitoires »*...

Cornes de vache et vessies de cerf

SOUVENT confondue avec l'agriculture biologique, l'agriculture biodynamique doit son appellation à l'organisation de rituels ésotériques dans les champs, chargés de dynamiser spirituellement les sols, les plantes et l'univers par des méditations, une liturgie et des accessoires qui seraient dotés de pouvoirs surnaturels. Ses dogmes ont été énoncés par Steiner en 1924. *« La biodynamie, ce n'est pas qu'un rituel,* explique M. Florin. *Mais c'est aussi un rituel. »* Le paysan qui accepte de se plier au cahier des charges de Demeter, la marque de certification des produits agricoles cultivés en biodynamie, ne se borne pas à produire des fruits ou des légumes biologiques – cette sorte de druidisme lui impose de manipuler des cornes remplies de bouse et des vessies de cerf et de respecter un calendrier cosmique. Comme pour des viandes halal ou kasher, les vins et carottes biodynamiques signalent qu'ils respectent une codification rituelle. Des expériences scientifiques menées sur plusieurs types de culture concluent que la biodynamie n'améliore ni les rendements ni la qualité des récoltes (12) par rapport à l'agriculture biologique. Elle jouit néanmoins d'une bonne réputation, notamment en matière de viticulture, ses productions étant souvent associées et parfois confondues avec le vin naturel, qui régale un nombre croissant d'amateurs.

L'œuvre de Steiner comporte une dimension plus sombre. Dès 1910, il affirme que les peuples germains et nordiques appartiennent au même groupe ethnique, la race aryenne (13), et dénonce *« l'effroyable brutalité culturelle que fut la transplantation des Noirs vers l'Europe, [qui] fait reculer le peuple français en tant que race* (14). » Quelques années plus tard, de nombreux anthroposophes sont membres du parti nazi, de la SS ou des SA. *« L'ampleur des imbrications, au niveau des organisations et des personnes, entre la Société anthroposophique et le NSDAP*

* Journaliste, auteur de *L'Empire de l'or rouge. Enquête mondiale sur la tomate d'industrie,* Fayard, Paris, 2017.

(1) *Gesamtausgabe,* en abrégé « GA » lorsque nous citons Steiner, conformément à la numérotation officielle de ses œuvres complètes. Environ 260 ouvrages ont été traduits en français, la plupart aux Éditions anthroposophiques romandes ou aux Éditions Triades. Sauf indication contraire, les citations de Steiner en sont tirées.

(2) Geoffrey Jones, *Profits and Sustainability. A History of Green Entrepreneurship,* Oxford University Press, 2017 ; « Comment la banque GLS est anthroposophique », entretien avec Thomas Jorberg, directeur de GLS Bank, *Info3,* 2013, www.triarticulation.fr ; « Ist die GLS Bank eine anthroposophische Bank ? », www.gls.de ; « Que finance Triodos ? », www.triodos.fr

(3) « Diversity as a source of inspiration », rapport annuel de Weleda, 2016.

(4) GA 29, 30, 31 et 32.

(5) Lire sur notre site « La Société théosophique, ou le mythe de "l'insurrection des consciences" », www.monde-diplomatique.fr/58797

(6) Entretien avec l'auteur, 23 mars 2018.

(7) GA 13, « La science de l'occulte » ; et 261, « Nos morts ».

(8) GA 236, « Le karma. Considérations ésotériques ».

(9) GA 13, « La science de l'occulte ».

(10) GA 354, « Création du monde et de l'homme » ; 347, « Les processus physiques et l'alimentation » ; 354, « Création du monde et de l'homme » ; 300a, « Conseils : réunions avec les professeurs de l'école Waldorf de Stuttgart » ; 349, « La vie de l'homme et de la Terre » ; 136, « Les entités spirituelles dans les corps célestes et dans les règnes de la nature » ; 98, « Êtres naturels et spirituels » ; 182, « Comment puis-je trouver le Christ ? » ; et 107, « Le Moi, son origine spirituelle, son évolution, son environnement ».

(11) GA 178, « Derrière le voile des événements ».

(12) Linda Chalker-Scott, « The science behind biodynamic preparations : A literature review », *American Society for Horticultural Science,* décembre 2013.

(13) GA 121, « Âmes des peuples. La mission des âmes de quelques peuples dans ses rapports avec la mythologie germano-nordique ».

(14) GA 300b, « Conférences avec les enseignants de l'école gratuite Waldorf à Stuttgart ».

LES BONNES AFFAIRES DES DISCIPLES DE RUDOLF STEINER

multinationale de l'ésotérisme

[Parti national-socialiste ouvrier allemand], *était suffisamment importante pour préoccuper la faction antiésotérique des nazis »,* explique l'historien Peter Staudenmaier, professeur à l'université Marquette, dans le Wisconsin (15). Nazisme et anthroposophie, *« les deux doctrines ont pu se compléter, collaborer ensemble ou entretenir des rapports de rivalité selon les années »,* précise-t-il. Si l'historiographie anthroposophe n'évoque que les épreuves endurées par des membres de la société pendant la guerre, les recherches de Staudenmaier montrent que le chef de la chancellerie du parti nazi, Rudolf Hess, soutenait l'anthroposophie et que ses adeptes ne subirent pas de persécutions jusqu'à ce que Hess s'envole pour l'Écosse en mai 1941. La SS a même administré des programmes d'agriculture biodynamique dans les territoires occupés et des camps de concentration. Weleda a fourni de la crème antigel pour des « expériences médicales » sur des prisonniers de Dachau (16). *« Après-guerre, les anthroposophes sont simplement retournés à leurs affaires et ont étouffé toute discussion sur les aspects les plus sombres de leur passé,* précise Staudenmaier. *De nombreux anciens nazis ont fait carrière dans l'anthroposophie après 1945. »*

Dans la grande salle du Goetheanum, durant l'assemblée générale de mars 2018, le secrétaire général de la Société anthroposophique en Italie, le docteur Stefano Gasperi, gagne la tribune pour évoquer les principes qui guident sa pratique. *« D'un point de vue médical, les maladies viennent d'une mauvaise relation entre nous et le monde,* explique-t-il. *Rudolf Steiner nous enseigne que nous regardons un monde mort, dont le divin s'est retiré, qui ne produit que des pensées mortes. Mon combat est donc immense. Car, quand on ausculte le cœur d'un patient, on est au cœur du patient. Il me faut donc me libérer de ce que j'ai appris à l'université. »* Pour Steiner, la maladie découle d'une destinée karmique, indissociable des erreurs et des péchés commis par l'individu dans l'une de ses vies antérieures.

En 1917, Steiner a l'intuition que le gui pourrait soigner le cancer. *« Selon les indications de Rudolf Steiner, ce n'est que par le mélange approprié des extraits de gui d'été et d'hiver que le gui peut déployer son "véritable pouvoir de guérison" du cancer »,* écrit le docteur Peter Selg dans une brochure publiée en 2017 par l'Association pour une médecine élargie par l'anthroposophie : « La force du gui. Cent ans de thérapie du cancer par le gui ». Les extraits de gui *(Viscum album)* y sont qualifiés de *« remède anticancéreux »*.

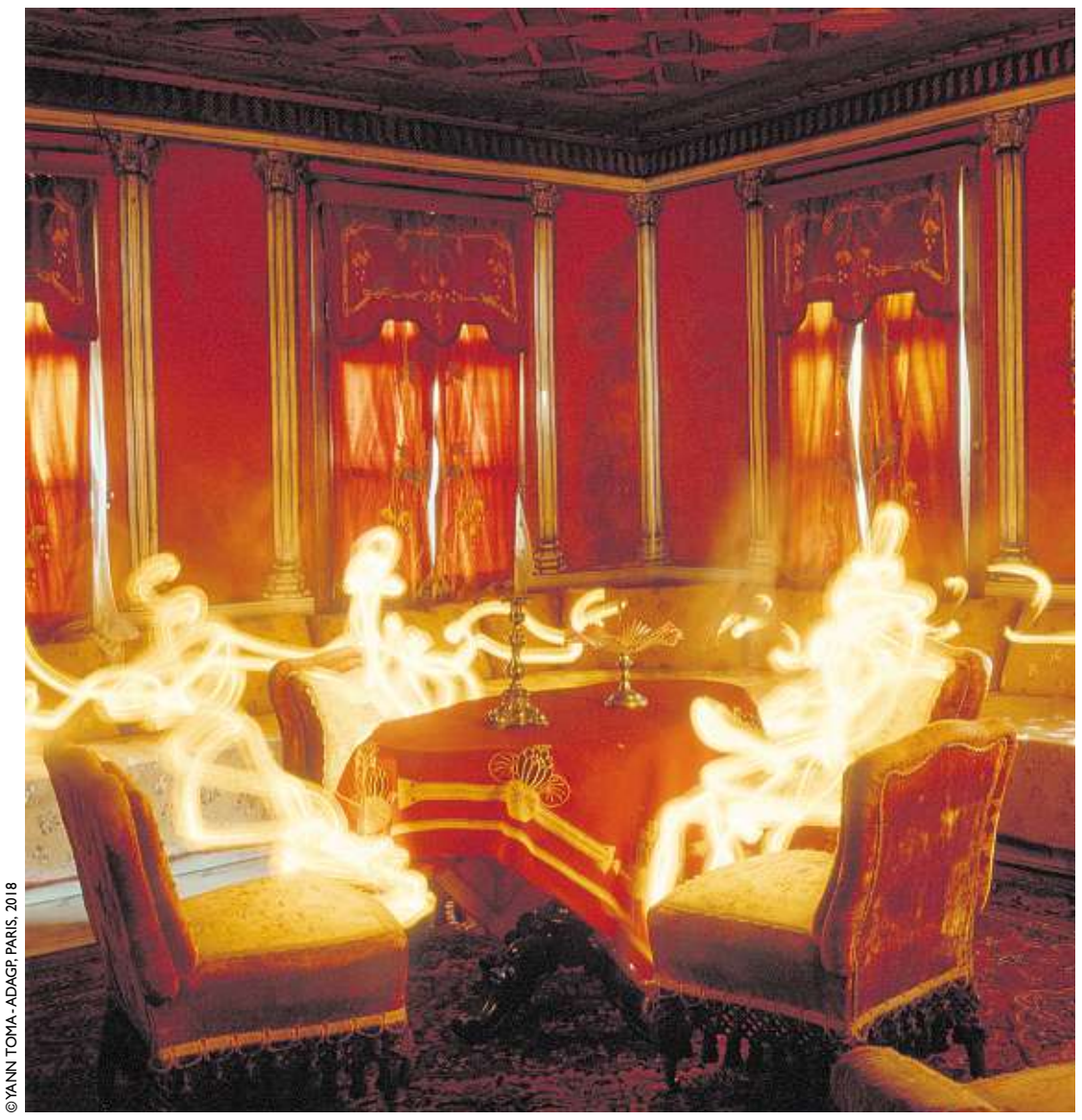

© YANN TOMA - ADAGP, PARIS, 2018

YANN TOMA. – « Flux radiant », de la série « Plovdiski nochti » (Les Nuits de Plovdiv), 1998

Faire germiner une contre-société

Ni pour s'initier à la doctrine de Steiner... Entré dans l'anthroposophie à l'âge de 9 ans, après avoir effectué sa scolarité dans l'école Steiner de Verrières-le-Buisson (Essonne), M. Grégoire Perra y est resté trois décennies. Il a connu des anthroposophes malades du cancer. *« Ils ont refusé d'être soignés en France et ont opté pour une clinique anthroposophique à l'étranger,* se souvient-il. *En guise de soins, ils y ont reçu des injections d'Iscador, de l'homéopathie et participé à des séances d'art-thérapie. Aucun n'est jamais revenu. Certains ont légué tous leurs biens à l'anthroposophie. »* Formé à l'Institut Rudolph Steiner de Chatou, M. Perra a enseigné dans des écoles Steiner. Il anime aujourd'hui le site Internet critique Vérité sur les écoles Steiner-Waldorf (18). Après sa rupture, M. Perra a publié un témoignage dans le journal de l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu victimes de sectes (Unadfi) intitulé « L'endoctrinement à l'anthroposophie dans les écoles Steiner-Waldorf. » En réplique, la Fédération des écoles Steiner-Waldorf l'a attaqué en diffamation en lui réclamant 50 000 euros de dommages et intérêts, procédure dont elle a été déboutée.

Parce que les anthroposophes éludent généralement le racisme et les bizarreries qui parsèment l'œuvre de Steiner, parents d'élèves d'écoles Steiner, clients de banques anthroposophiques et paysans pratiquant la biodynamie se trouvent liés à un courant spirituel dont ils méconnaissent généralement l'histoire, les fondements ésotériques, voire les risques de dérives sectaires dont témoignent d'ex-adeptes de l'anthroposophie (19).

Dès ses origines, la Société anthroposophique s'est donné pour mission non pas de massifier le mouvement par un prosélytisme agressif – les anthroposophes revendiquent seulement 44 000 membres à travers le monde –, mais plutôt de créer des pôles où germine une contre-société (20). Qu'ils soient scolaires, médicaux, économiques ou agricoles, ces îlots s'emploient à « régénérer spirituellement » les individus. C'est en changeant les consciences qu'on agit sur l'ensemble de la société, estimait Steiner. Invité à partir de 1899 à enseigner au sein de l'Université populaire de Berlin, fondée par le socialiste Wilhelm Liebknecht, il avait expliqué à une audience de syndicalistes : *« Ce n'est pas le savoir en tant que tel qui confère le pouvoir, c'est la force de l'esprit et la volonté inébranlable qui permettront de surmonter les injustices et de transformer le monde. »* Si *« changer le monde »* importe, *« il ne tient qu'à nous-mêmes de transformer notre existence ».* Exaspérés, les dirigeants socialistes avaient exclu Steiner du mouvement ouvrier. Plus d'un siècle après, la contre-culture antimoderne, panthéiste et puritaine de Steiner jouit, dans la « société officielle », de solides appuis.

Parmi les neuf cents participants à l'assemblée générale de 2018 figure

Produit et diffusé par Weleda et Iscador AG, commercialisé plus de 34 euros les six ampoules, l'Iscador, *« médicament anthroposophique d'extraits de gui »,* est largement utilisé en Allemagne et en Suisse comme *« traitement complémentaire des maladies tumorales ».* Quand les essais cliniques démontrent qu'il ne guérit en rien le cancer (17), les anthroposophes répondent que la recherche doit se poursuivre. Dans sa brochure « Une approche holistique contre le cancer », la clinique d'Arlesheim présente son offre de soins : *« La thérapie à base de gui est primordiale dans nos traitements.* (...) *Les effets bénéfiques de la thérapie à base de gui contre le cancer ne font plus aucun doute. Notre préparation Iscador est employée avec succès depuis des décennies et elle fait l'objet de développements constants.* (...) *Il n'est jamais trop tôt pour commencer une thérapie avec l'Iscador. »*

M. Gerald Häfner, cofondateur du parti Die Grünen (Les Verts), élu au Bundestag entre 1987 et 2002, ainsi qu'au Parlement européen de 2009 à 2014. Membre du comité directeur de la Société anthroposophique allemande de 2002 à 2005, M. Häfner dirige la section des sciences humaines. Parmi ses proches, on compte M. Paul Mackay, l'homme le plus influent des réseaux d'affaires de la Société anthroposophique universelle. Né à Hongkong en 1946, M. Mackay a étudié l'économie à Rotterdam, et l'administration des affaires à Fontainebleau.

De 1977 à 2012, il travaille dans le secteur bancaire anthroposophique en tant que cofondateur, directeur puis administrateur de la banque néerlandaise Triodos. *« C'est terrible de le formuler ainsi, mais la catastrophe de Tchernobyl en 1986 a été pour nous une aubaine. Nous avons décidé d'investir dans l'énergie éolienne quand le secteur en était encore à ses balbutiements,* confiait-il au quotidien néerlandais *Trouw* en 1997. *J'ai œuvré au développement des avantages fiscaux pour les investissements verts. Après la mise en place des politiques de défiscalisation, nos fonds verts ont connu une croissance exceptionnelle. »* Depuis 2012, M. Mackay préside le conseil d'administration des laboratoires Weleda. Il a été membre simultanément et sans discontinuer du conseil d'administration de la Société anthroposophique universelle – actionnaire principal de Weleda – de 1996 à 2018. M. Lukas Beckmann, autre cofondateur de Die Grünen, secrétaire général du groupe écologiste au Bundestag de 1994 à 2010, a lui aussi évolué dans les sphères financières anthroposophiques. Il a occupé de 2011 jusqu'à sa retraite, en 2017, la fonction de directeur exécutif de la GLS Treuhand, la fondation de la banque.

À la terrasse d'un café, un ancien directeur de la banque Triodos, qui requiert l'anonymat, raconte une décennie passée à la tête d'une succursale de l'établissement. *« J'ai rejoint Triodos parce que je crois à la finance éthique,* commence-t-il. *À mon arrivée, j'ai lu Steiner et j'ai compris qu'il s'agissait d'un illuminé. J'étais l'un des rares dirigeants à ne pas être anthroposophe, ce qui suscitait des questions d'employés qui ne comprenaient pas que cela soit possible. »* Fondée par le gérant d'un café alternatif, M. Peter Blom, Triodos lance en 1980 le premier fonds vert de la Bourse d'Amsterdam. Dans les années 2000, la banque connaît une croissance qui lui impose de recruter des dirigeants au-delà des cercles d'initiés. Cet ancien directeur assiste à des réunions où l'on lit des poèmes évoquant des dragons, ainsi qu'à la démission d'un cadre, excédé par l'omniprésence de l'anthroposophie dans l'établissement. *« Triodos est une banque anthroposophique moins orthodoxe que GLS en Allemagne ou La Nef en France, mais la pensée anthroposophique est indissociable de son management. Une dimension m'a semblé particulièrement perverse : celle de la "prédestination". Si quelqu'un occupe un poste de dirigeant, c'est parce qu'il y serait prédestiné, ce qui signifie qu'il ne faut pas remettre en cause ses décisions. Triodos n'est pas une "banque de gauche". La banque a fait de beaux bénéfices avec des business auxquels personne ne croyait jadis, comme l'énergie solaire ou la nourriture bio. »*

Se démarquer de la norme pour asseoir son crédit sans contester les structures, telle est aussi la pente suivie par l'anthroposophie dans le domaine de l'éducation. Inaugurée en 2015, l'école hors contrat Domaine du possible d'Arles a été construite en pleine nature. Elle propose trois séances de jardinage hebdomadaires, une cantine biologique, des cours d'équitation, ne note pas les élèves, ne leur donne pas de devoirs. Parmi les parents d'élèves capables de s'acquitter des frais de scolarité élevés – entre 4 200 et 6 200 euros annuels par enfant –, l'établissement scolaire compte un banquier de New York, un Prix Goncourt et une vedette du cinéma.

Lors de la journée portes ouvertes, le 21 avril 2018, tandis qu'un orchestre joue du Rameau, des cavaliers franchissent des obstacles sous le regard émerveillé de leurs parents. Aux côtés de Praxède et Henri Dahan, les deux figures de la Société anthroposophique qui dirigent l'école, Mme Françoise Nyssen (devenue ministre de la culture en mai 2017) photographie le spectacle. Avec M. Jean-Paul Capitani, des éditions Actes Sud, Mme Nyssen est la fondatrice de l'établissement. *« J'ai toujours été dans une espèce de rationalisme, et il a fallu un choc, un drame, pour que tout d'un coup le voile se déchire et que la spiritualité parvienne au centre de ma vie »,* a confié Mme Nyssen au journal *Nouvelles de la Société anthroposophique en France* (21).

L'école est financièrement liée au Fonds de dotation Antoine Capitani, du nom du fils, mort en 2012, de Mme Nyssen et de M. Capitani. Un an après le drame, Mme Nyssen fait la connaissance de M. Bodo von Plato, alors membre du comité directeur de la Société anthroposophique universelle. *« En France,* déplore M. von Plato (22) dans son bureau du Goetheanum, *l'anthroposophie est vue comme une secte.* (...) *Françoise Nyssen est heureusement une femme ouverte d'esprit. Nous sommes devenus amis. J'ai été très heureux lorsqu'elle a été nommée ministre de la culture. Je lui ai envoyé un SMS pour lui dire : "Il faut peut-être qu'on interrompe notre contact maintenant." Elle m'a aussitôt répondu un texto avec un petit cœur, qui disait : "Voyons, ne sois pas fou !" »*

La fierté de Mme Françoise Nyssen

À l'intérieur des salles de classe du Domaine du possible, nous découvrons des ouvrages de pédagogie Steiner, des emplois du temps annonçant des leçons d'eurythmie, le magazine allemand des écoles Steiner, une armoire à pharmacie contenant des « médicaments anthroposophiques », des cahiers de dictées qui évoquent des mythes médiévaux et des dieux, en conformité avec la pédagogie Steiner. *« Les profs disent qu'ici ce n'est pas une école Steiner, mais c'est 100 % Steiner,* confie une élève de seconde. *Je suis en école Steiner depuis que j'ai 8 ans. Mes parents ont déménagé pour m'inscrire ici. Et, franchement, c'est le même délire. On fait exactement les mêmes choses que dans une école Steiner. »* Pourquoi, dès lors, l'établissement n'est-il pas homologué Steiner-Waldorf ? *« Parce qu'en France il y a beaucoup trop de préjugés à l'égard du spiritualisme et contre Steiner en particulier »,* a répondu M. Capitani au journal de la section pédagogique du Goetheanum (23).

Chaque année en décembre, dans toutes les écoles Steiner de la planète, les élèves participent à une cérémonie initiatique : la « spirale de l'Avent ». Elle se déroule dans une grande salle entièrement plongée dans l'obscurité. Sur le sol, des branches de pin forment une spirale, au centre de laquelle brûle un grand cierge. Durant le rituel, les élèves les plus âgés remettent une bougie aux plus jeunes. Tandis qu'élèves et professeurs chantent religieusement dans le noir, et quelquefois en allemand dans des pays non germanophones, les enfants porteurs d'une chandelle, encerclés par la totalité des membres de l'école, progressent seuls à l'intérieur de la spirale. Parvenus au centre, ils doivent allumer leur cierge et accomplir le chemin du retour. *« C'est extrêmement impressionnant lorsque vous êtes enfant et que vous découvrez cette atmosphère occultiste »,* confie une ancienne élève. *« Cette liturgie symbolise le mouvement d'intériorisation de l'âme durant l'hiver, puis son redéploiement vers l'extériorité du monde*, explique M. Perra. *Aller au centre de soi-même, cela signifie trouver le Christ qui va naître à Noël. »* En décembre 2017, sans que les parents d'élèves en aient été préalablement informés, ce rituel a été organisé au Domaine du possible. Sa fondatrice, la ministre de la culture, nous a affirmé, lors de la journée portes ouvertes, qu'il s'agit d'une école dont elle est *« très fière ». « C'est dans des écoles alternatives comme celle-ci que s'invente l'avenir »,* assure-t-elle.

Jean-Baptiste Malet.

(15) Peter Staudenmaier, *Between Occultism and Nazism : Anthroposophy and the Politics of Race in the Fascist Era,* Brill, Leyde-Boston, 2014.

(16) Peter Staudenmaier, « Anthroposophy and ecofascism », Institute for Social Ecology, janvier 2009, www.social-ecology.org

(17) Edzard Ernst, Katja Schmidt et Miriam Katharina Steuer-Vogt, « Mistletoe for cancer ? A systematic review of randomised clinical trials », *International Journal of Cancer,* no 107, Heidelberg, 2003.

(18) https://veritesteiner.wordpress.com

(19) www.waldorfwatch.com

(20) Paul Ariès, *Anthroposophie : enquête sur un pouvoir occulte,* Golias, Villeurbanne, 2001.

(21) *Nouvelles de la Société anthroposophique en France,* Paris, septembre-octobre 2015.

(22) Entretien avec l'auteur, 23 mars 2018.

(23) *Pädagogische Sektion Rundbrief,* Dornach (Suisse), no 58, 2016.

EN ITALIE ET EN TURQUIE COMME AILLEURS, LES GOUVERNEMENTS CÈDENT AUX MARCHÉS

L'investisseur ne vote pas

C'est une saynète désormais bien rodée. Un gouvernement – progressiste ou réactionnaire – prend une décision qui contrevient aux préférences de la finance. Les marchés menacent, le pouvoir politique renonce, les médias applaudissent. La crise italienne a démontré que le « cercle de la raison » néolibérale ressemble de plus en plus à un nœud coulant passé autour du cou de l'électeur.

PAR RENAUD LAMBERT ET SYLVAIN LEDER *

LES EUROPÉENS viennent de le redécouvrir : l'un des acteurs les plus influents de leurs démocraties se préoccupe peu des urnes. Son nom ? « L'investisseur ».

Au mois de mai 2018, le président italien Sergio Mattarella a plongé un instant son pays dans la crise en rejetant la nomination de M. Paolo Savona au poste de ministre de l'économie. Ce dernier avait le soutien des deux partis chargés de former un gouvernement, la Ligue (extrême droite) et le Mouvement 5 étoiles (« antisystème »)... mais il ne portait pas l'Union européenne dans son cœur. *« La désignation du ministre de l'économie constitue toujours un message immédiat de confiance ou d'alarme pour les opérateurs économiques et financiers »,* justifia le chef de l'État le 27 mai. Or l'investisseur chérit l'Union, façonnée pour le lui rendre au centuple.

Le nom de M. Savona faisant planer sur l'Italie la menace du courroux des marchés, Ligue et Mouvement 5 étoiles reverraient leur copie. Et, s'ils n'y parvenaient pas, précisa le commissaire européen au budget Günther Oettinger, les Italiens retourneraient aux urnes, édifiés : *« Les développements pour l'économie de l'Italie pourraient être si draconiens que cela pourrait être un signal possible adressé aux électeurs pour ne pas choisir des populistes de gauche et de droite. »* Ce ne fut pas nécessaire. Moins d'une semaine plus tard, la coalition proposait un nouveau candidat au poste de ministre de l'économie, apparemment plus compatible avec le projet européen. L'eurosceptique Savona se trouvait relégué à un rôle secondaire aux yeux des investisseurs : celui de ministre des affaires européennes...

Les Italiens venaient-ils d'éviter le pire, ou avaient-ils exagéré la menace ? Autrement dit : est-il possible d'engager un bras de fer contre les marchés financiers et de l'emporter ? C'est ce qu'a récemment tenté le président turc Recep Tayyip Erdoğan, lors d'une escarmouche riche d'enseignements.

Exigences contradictoires

SI L'ON imaginait une échelle graduée de la détermination politique, l'ancien président français François Hollande pourrait en incarner l'un des pôles ; M. Erdoğan occuperait alors la borne opposée. D'un côté la consistance du flan, de l'autre la fermeté de l'acier. Purge des dissidents, arrestations discrétionnaires, irritabilité géopolitique : le chef de l'État turc affiche une résolution rare. Dans la panoplie des mouvements de troupe, le repli stratégique ne constitue pas sa manœuvre préférée. Et pourtant, il vient de se voir contraint à une retraite humiliante sur la question des taux d'intérêt.

De la même façon que le nord vers lequel pointe l'aiguille de la boussole structure l'espace, les taux d'intérêt pratiqués par la banque centrale d'un pays – dits taux directeurs – en organisent l'environnement économique. De ces derniers découlent la plupart des autres taux d'intérêt de l'économie, notamment ceux que les établissements privés proposent aux ménages et aux entreprises. Lorsque la banque centrale baisse son taux directeur, elle facilite l'accès au crédit, aiguillonnant de la sorte l'investissement des entreprises et la consommation des ménages, bref l'ensemble de l'activité. Une telle politique peut également conduire à une hausse de l'inflation si cet accroissement de la consommation et de l'investissement ne s'accompagne pas d'une hausse similaire de la production de biens et de services sur le territoire.

Pour les investisseurs en devises, le taux directeur d'une banque centrale permet surtout de calculer les profits qu'ils peuvent escompter de leurs placements. Or les spéculateurs raffolent de l'opération consistant à s'endetter dans une monnaie pour placer les fonds empruntés dans une autre devise à taux d'intérêt fort (le *carry trade*). Un exemple : début juin 2018, la banque centrale américaine (Réserve fédérale) pratique un taux directeur d'environ 2 %, permettant à un investisseur de lever 1 million de dollars pour un coût annuel de 20 000 dollars. L'emprunteur peut convertir ses billets verts en livres turques, et profiter d'un placement rémunéré sur la base du taux directeur turc : 15 % (1).

On pourrait s'interroger sur l'intérêt de récompenser ainsi les touristes du marché de change. Dans le cadre d'une économie financiarisée, l'opération s'avère déterminante, puisque l'afflux de dollars offre l'un des seuls moyens d'équilibrer ses comptes. Ceux de la Turquie souffrent d'un déséquilibre structurel lié aux besoins énergétiques du pays : le pétrole et le gaz qu'elle consomme – et qu'elle doit faire venir de l'étranger – grèvent sa balance commerciale. Ankara dépend donc des devises charriées par les investisseurs.

Comme la plupart des pays émergents (Afrique du Sud, Brésil, Indonésie...), la Turquie se trouve confrontée à des exigences contradictoires. Celles des investisseurs, peu enclins à transiger sur l'ampleur des profits qu'ils attendent et qu'il s'agit de séduire par le biais de taux d'intérêt gonflés aux anabolisants. Celles de l'économie productive, qui a besoin de crédits suffisamment bon marché pour ne pas faire s'envoler les coûts de production ou pour faciliter la consommation des ménages et l'accès au logement. Autrement dit : un taux directeur réduit, qui limite les profits des spéculateurs...

©JOHN KEANE - FLOWERS GALLERY, LONDRES. NEW YORK

JOHN KEANE. – « The Speculators and the Idealogues » (Les Spéculateurs et les idéologues), 1985

Dans cet affrontement, les investisseurs comptent le plus souvent sur un allié de poids : la banque centrale elle-même. Le diktat de son « indépendance » s'est désormais imposé à bon nombre des pays dont il est question ici au prétexte d'extraire la politique monétaire – le pilotage de la valeur de la monnaie et des taux d'intérêt du pays – des mains de dirigeants politiques que les processus électoraux invitaient trop souvent à souhaiter satisfaire les besoins de leurs électeurs, en facilitant l'accès au crédit (baisse des taux d'intérêt) ou en faisant tourner la planche à billets (hausse de l'inflation). Une « dérive démagogique » que les idéologues néolibéraux (monétaristes) – politiquement victorieux à partir de la fin des années 1970 – ont entravée en soumettant les banques centrales indépendantes... à leurs propres préférences : des taux d'intérêt élevés et, surtout, la lutte contre l'inflation, qui grignote la valeur du pécule des nantis en réduisant celle de la monnaie.

Depuis quelque temps, le président turc avait laissé entendre qu'à ses yeux l'économie turque devait s'adapter aux exigences de l'économie productive ainsi qu'à celles de l'islam, qui condamne l'usure. Son projet ? Réduire le taux directeur. Partageant leur effroi, le *Financial Times* rapporte que *« les investisseurs étrangers espéraient que M. Erdoğan profiterait de sa visite à Londres* [au mois de mai 2018] *pour les rassurer* (2) *».* Erreur. S'exprimant sur Bloomberg TV le 15 mai, le président turc a confirmé que les taux d'intérêt élevés constituaient selon lui *« la source des problèmes, pas leur solution »,* et qu'une victoire lors des élections anticipées du 24 juin lui permettrait de reprendre la main sur la politique monétaire du pays.

Jusque-là, la nature répressive du régime de M. Erdoğan n'avait pas coûté la moindre nuit de sommeil aux marchés financiers. Ses déclarations sur Bloomberg TV marquèrent *« un tournant »,* selon un consultant financier interrogé par le *Financial Times* : *« Pendant longtemps, les investisseurs s'étaient imaginé que ce gouvernement leur était favorable »* (24 mai). Alarmé par la prétention d'un dirigeant politique à s'emparer de l'outil monétaire – une *« décision arbitraire »* –, l'économiste en chef du journal de la City Martin Wolf l'invita à *« démontrer* (...) *qu'il [pouvait] piloter la Turquie de manière convenable »* (25 mai). « Convenable », c'est-à-dire en harmonie avec les préférences des investisseurs. *« Cela peut en déranger certains, mais ce sont ceux qui pilotent l'État qui rendent compte aux citoyens »,* avait plaidé M. Erdoğan sur Bloomberg TV pour justifier une limitation de l'indépendance d'une banque centrale blindée contre les besoins des électeurs.

Le président turc n'avait pas rendu son micro aux techniciens de Bloomberg que la guerre éclata... Le jour même, les investisseurs se retirent du marché stambouliote, provoquant un plongeon de la valeur de la livre turque d'environ 20 % en un mois. Les importations deviennent mécaniquement plus coûteuses (puisqu'il faut davantage de livres pour obtenir une même quantité de dollars), et le coût de la vie s'envole. Le départ des investisseurs prive par ailleurs la Turquie des fonds étrangers dont elle a besoin pour tenir ses engagements envers le reste du monde, notamment ses dettes publiques et privées (celles des entreprises s'avèrent colossales). À quelques semaines d'un scrutin électoral, les nuages s'accumulent dangereusement. L'homme fort de la droite nationaliste turque cède : il renonce à empêcher une première hausse du taux directeur turc de 13,5 % à 16,5 %, le 24 mai, puis à 17,75 % le 7 juin.

Pays membre de la zone euro, l'Italie se trouve moins soumise aux fluctuations du marché des changes que la Turquie. Elle n'en est pas pour autant prémunie des sollicitudes de la finance. La carotide que les investisseurs ont identifiée chez leurs « partenaires » européens pour y appliquer le tranchant de leur lame porte le nom de *spread*.

À partir des années 1970, et sous l'influence des monétaristes, les États cessent de se financer auprès de leurs banques centrales (un mécanisme accusé de doper l'inflation) et réduisent la fiscalité, en particulier sur les hauts revenus. Ils obtiennent donc les liquidités dont ils ont besoin auprès des investisseurs en émettant des bons du Trésor, ou obligations. Bref, des titres de la dette d'État. Ces titres s'échangent de deux façons distinctes. Sur le marché primaire, l'État « émet » ses obligations, qui comportent un prix et un taux d'intérêt. Le prix correspond au montant prêté, le taux d'intérêt fixe la rémunération. Pour un prix de 100 euros, un taux d'intérêt de 3 % offre un gain, appelé « coupon », de 3 euros par an.

Mais rares sont les investisseurs qui souhaitent conserver leurs titres jusqu'à maturité (entre deux et cinquante ans selon les titres). L'échange avant échéance s'effectue sur le marché secondaire. Lorsqu'une obligation d'État est très demandée, le titre prend de la valeur : d'un prix d'émission de 100 euros, il passe à une valeur de 150 euros, par exemple. Dans le cas contraire, il se déprécie. Le coupon, lui, ne varie pas. Il correspond en revanche à un pourcentage variable en fonction du prix : 3 euros représentent 3 % de 100 euros ; si le titre plonge à 60 euros, le même coupon de 3 euros équivaut à 5 % du nouveau prix. On parle alors d'une variation du taux d'intérêt : s'il s'accroît, c'est que le titre se voit boudé.

Knut le Grand, déjà...

DE FAÇON à mesurer l'attrait des diverses obligations, les investisseurs les comparent toutes à des titres similaires, jugés « forts », car sans risque. Dans le domaine de la dette européenne, ils comparent donc les taux d'intérêt des titres à ceux émis par l'Allemagne, pays considéré comme le plus solvable. Plus le taux d'intérêt des titres italiens s'accroît, plus ils divergent des obligations allemandes : entre les deux dettes, l'écart, également mesuré en points de pourcentage, s'agrandit. En anglais, écart se dit *spread*... et l'investisseur parle anglais. En d'autres termes, plus le *spread* s'élève, plus les taux d'intérêt pratiqués sur le marché primaire, lors de l'émission de dettes, devront être élevés, pour que les investisseurs ne délaissent pas les nouvelles obligations au profit de celles circulant sur le marché secondaire.

Entre avril et mai 2018, le *spread* italien (la différence entre les taux d'intérêt exigés par les investisseurs pour acheter des titres émis sur dix ans par Berlin et Rome) a doublé. Or l'Italie affiche un endettement important, supérieur à 130 % du produit intérieur brut (PIB). Comme, pas plus que les autres, le pays n'est pas en mesure de rembourser rubis sur l'ongle de telles sommes, il doit procéder au « roulage » de la dette : émettre régulièrement des titres pour rembourser les acquéreurs des précédents. L'accroissement du *spread* s'avère donc suffisamment coûteux pour convaincre les élites politiques d'apaiser les marchés au plus vite. D'où le choix du président italien...

Dans un éditorial du 24 mai, le *Financial Times* se félicitait de la décision du président turc d'*« abdiquer »* : *« Recep Tayyip Erdoğan* (...) *vient d'apprendre une douloureuse leçon qu'enseignait déjà le roi Knut le Grand, souverain d'Angleterre au XIe siècle. On raconte que ce dernier s'asseyait devant la marée montante pour montrer aux flagorneurs qui l'entouraient qu'il ne régnait pas sur la mer. De la même façon, M. Erdoğan vient d'apprendre que la marée de la finance mondialisée ne se soumettra pas à lui. »* Confronté à une telle force, *« tout dirigeant avisé accommodera sa politique ».*

« Dès lors qu'il n'envisage pas de mettre un terme au financement de l'État sur les marchés », aurait-il fallu ajouter. Pour l'heure, cela ne fait partie ni du projet de la Ligue, ni de celui du Mouvement 5 étoiles, ni de celui de la droite nationaliste turque. Ce qui ne signifie pas que les marchés ont toujours imposé leurs vues : le président américain Richard Nixon, par exemple, leur résista en 1971, lorsqu'il décida de suspendre la convertibilité du dollar en or. Ce qui était possible hier le demeure, et d'autres forces politiques – progressistes, par exemple – pourraient renouer avec l'ambition dans ce domaine. Mais libérer la démocratie du pouvoir des investisseurs impliquera d'engager un conflit d'une rare violence, dont il s'agit de mesurer les implications. Avant de s'y préparer.

* Professeur de sciences économiques et sociales, a participé à la coordination du *Manuel d'économie critique* du *Monde diplomatique,* 2016.

(1) Auquel il convient toutefois de retrancher le niveau de l'inflation et le coût de change.

(2) Laura Pitel, Benedict Mander, Jonathan Wheatley et Roger Blitz, « Turkish lira leads broad sell-off in emerging market currencies », *Financial Times,* Londres, 15 mai 2018.

NOS PUBLICATIONS EN VERSION NUMÉRIQUE

www.monde-diplomatique.fr/boutique

L'animal, un citoyen comme les autres ?

Lors de l'épreuve de français du baccalauréat 2018, les candidats étaient invités à défendre la nécessité d'une Déclaration des droits des animaux. Après avoir pénétré les facultés de droit et les tribunaux *(lire page 20),* la question animale s'est ainsi introduite dans les lycées. Les humains ont toujours entretenu des relations ambiguës avec les bêtes, comme l'illustrent les procès de porcs au Moyen Âge *(lire page 20)* ou la fascination pour le chat, tour à tour sacralisé et diabolisé *(lire page 22)*. Unanimement admise pendant des siècles, la supériorité humaine sur les autres créatures se trouve aujourd'hui remise en cause *(lire page 22),* et le refus de tuer pour se nourrir gagne du terrain. Ce qui ne déplaît pas aux multinationales de la boucherie *(lire ci-dessous)*…

Le temps des charcutiers végétariens

PAR BENOÎT BRÉVILLE

BIENTÔT, les vaches françaises pourront mourir joyeusement : en vertu d'une loi votée en mai dernier par l'Assemblée nationale, chaque abattoir sera doté d'un responsable du bien-être des animaux, qui veillera à ce que les bêtes soient bien « étourdies » – c'est-à-dire électrocutées ou gazées – avant leur exécution. Pas sûr que cela suffise à la France pour obtenir un meilleur indice de protection des animaux – note attribuée par des organisations non gouvernementales (ONG) en fonction de la législation. Avec un médiocre C, la France occupe le ventre mou de la cinquantaine de pays étudiés, loin devant la Biélorussie, l'Azerbaïdjan et l'Iran, où l'on se désintéresse totalement du sujet, mais largement derrière l'Autriche, qui interdit pêle-mêle l'élevage de poulets en batterie, le commerce de fourrure, les expérimentations médicales sur les singes, la castration à vif des porcelets, le gavage des oies...

La question de la souffrance animale ne s'est pas seulement invitée dans les Parlements. Elle occupe une place grandissante dans le débat public et les milieux militants, en particulier écologistes. Sur Internet, des vidéos virales dévoilent l'horreur des abattoirs et de l'élevage industriel. Sous la pression d'associations, plusieurs grandes compagnies de cirque (Joseph Bouglione en France, Barnum aux États-Unis...) ont récemment cessé d'utiliser des animaux dans leurs spectacles, et des chaînes de supermarché ont retiré de leurs étagères les œufs des poules élevées en cage. Quant aux librairies, leurs rayons se couvrent de livres vantant les mérites du régime sans viande.

En France, et davantage encore en Allemagne, dans les pays scandinaves, au Canada ou en Israël (Tel-Aviv revendique le titre de capitale végétalienne du monde), le nombre de végétariens ne cesse d'augmenter. Leur proportion dans l'Hexagone varie, selon les études, de 3 à 6 % de la population (contre 8 à 10 % outre-Rhin), et on dénombrerait même 1 % de véganes, qui ont exclu toute forme d'exploitation animale de leur mode de vie – manger du miel comme porter de la laine. On compterait en outre un quart de flexitariens, une notion floue désignant les personnes soucieuses de réduire leur alimentation carnée sans pour autant l'abolir. Si la sensibilité à la souffrance animale n'est pas la seule motivation pour changer de régime – des raisons diététiques ou environnementales peuvent y conduire –, l'idée que l'on peut se passer de viande gagne du terrain.

Les récentes avancées de la cause animale sont notamment à porter au crédit de ses militants. Associant des objectifs de court terme (la fermeture d'un abattoir ou d'un delphinarium) et un projet plus général (la libération animale), ils mènent un lobbying frénétique auprès des représentants politiques. *« C'est cinquante mails par jour que nous recevons sans discontinuer, tous* [les députés de La République en marche], *sur la question des violences animales »,* constatait récemment le député Gilles Le Gendre (1). Ils s'introduisent clandestinement dans les hauts lieux de l'agrobusiness pour en filmer les dessous et sensibiliser l'opinion à coups d'images-chocs. Nombre de convertis expliquent ainsi avoir franchi le pas après avoir visionné certaines de ces vidéos – des vaches que l'on vide de leur sang vivantes, pour que cela aille plus vite ; des poussins mâles broyés par milliers (2)...

Pour s'assurer un écho médiatique retentissant, la cause animale peut en outre compter sur le concours d'une ribambelle de vedettes nationales (en France, les journalistes Franz-Olivier Giesbert et Aymeric Caron, la chanteuse Mylène Farmer, le moine bouddhiste Matthieu Ricard...) et internationales. Tandis que Leonardo DiCaprio subventionne la protection des éléphants, Angelina Jolie et Brad Pitt se consacrent à la vie sauvage en Namibie. Quant aux comédiennes Penélope Cruz, Pamela Anderson, Natalie Portman et aux chanteurs Justin Bieber, Morrissey, Paul McCartney, Bryan Adams, Moby, ils participent tous aux croisades de l'association People for the Ethical Treatment of Animals (Pour une éthique dans le traitement des animaux, PETA), l'une des plus puissantes du mouvement de défense des animaux, qui affectionne les campagnes publicitaires où des femmes nues apparaissent dans des positions suggestives.

© KAREN KNORR - GALERIE LES FILLES DU CALVAIRE, PARIS

KAREN KNORR. – « Ledoux's Reception » (Salon Ledoux), Musée Carnavalet (Paris), de la série « Fables », 2003-2008

Que Hollywood soit ainsi devenu l'un des centres névralgiques de la cause animale ne manque pas d'ironie. Quand il s'est imposé dans le Royaume-Uni des années 1970, le mouvement de libération animale empruntait à l'esthétique punk et s'identifiait à une contre-culture. Ses militants, souvent baptisés « écoguerriers », et dont certains ont fini en prison, pratiquaient l'action directe, le sabotage des moyens de transport, le saccage des bâtiments de l'industrie alimentaire et des groupes pharmaceutiques. Leurs premières cibles étaient les manifestations bourgeoises de l'exploitation animale, telles la chasse à courre ou les courses de lévriers, des pratiques témoignant selon eux de l'imbrication des dominations sociale et « spéciste » (3).

FORGÉ sur le modèle des termes « racisme » et « sexisme », ce néologisme apparaît au début des années 1970 et devient rapidement le socle idéologique du mouvement de libération animale. Selon les *Cahiers antispécistes,* une revue française fondée en 1991, *« le spécisme est à l'espèce ce que le racisme est à la race, et ce que le sexisme est au sexe : une discrimination basée sur l'espèce, presque toujours en faveur des membres de l'espèce humaine »*. Il conviendrait donc de libérer les animaux comme on a jadis émancipé les esclaves ou les femmes – à cette différence notable que les principaux concernés ne risquent guère de se joindre à la lutte.

Il y eut par le passé de nombreuses voix pour prôner le végétarisme et refuser de tuer des animaux. Au VIe siècle avant notre ère, par souci de non-violence et parce qu'ils croyaient à la transmigration des âmes, le mathématicien Pythagore et ses disciples s'abstenaient de manger de la viande. Plus de deux millénaires après, des sectes évangéliques et puritaines continuaient de bannir les produits carnés, espérant ainsi *« vaincre la chair et faire triompher l'esprit* (4) *»*. À partir des années 1960-1970, on justifie le végétarisme par l'égalité entre les espèces, qui seraient toutes composées d'êtres sensibles à la douleur, capables de réfléchir et de communiquer *(lire l'article d'Evelyne Pieiller page 22).*

Peu à peu, le symbole de la lutte animaliste s'est déplacé de la chasse à courre et de la fourrure à l'industrie de la viande. Le sujet a en effet de quoi mobiliser. Chaque semaine, selon l'Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), plus d'un milliard d'animaux terrestres sont tués pour remplir les estomacs humains, sans compter quelque vingt milliards de poissons et crustacés (5). Afin de satisfaire une demande toujours croissante, en particulier dans les pays du Sud, il faut produire et tuer le plus rapidement possible, au plus bas coût. La zootechnie – la science des productions animales – a donc modelé les bêtes aux besoins de l'élevage, pour qu'elles grandissent plus vite, pour que les pis des vaches s'adaptent mieux aux machines à traire, etc. *« Les animaux d'élevage sont ainsi devenus des "machines animales" au service d'un projet industriel d'exploitation de la "matière animale" »,* analyse la sociologue et agronome Jocelyne Porcher (6). À certains égards, l'animal constitue un obstacle pour l'industrie agroalimentaire – il faut l'héberger, le nourrir, le soigner... –, qui n'aura aucun scrupule à s'en détourner si elle trouve une matière première plus rentable.

Investi par les fonds de pension et les start-up de la *foodtech,* le secteur du simili-carné est en plein développement. Avec l'argent de Google, des scientifiques américains s'emploient à cultiver des steaks in vitro à partir de cellules souches – un projet salué avec enthousiasme par PETA. Tandis que le souci d'une alimentation végétarienne se développe, de nouveaux produits apparaissent dans les épiceries : des saucisses à base de pois, des jambons *« sans viande mais riches en protéines »*... Ces mixtures qui ont l'apparence, la texture et prétendument le goût de la viande sont souvent concoctées par des multinationales de la boucherie ou de la charcuterie, comme Fleury-Michon, qui a créé en 2016 la gamme Côté végétal, Herta (Le bon végétal), Aoste (Le végétarien) ou Le Gaulois (Le Gaulois végétal). Et elles n'ont pas grand-chose de naturel. Pour préparer son cordon bleu « végétal » (vendu par une grande enseigne 67 % plus cher que son équivalent carné), le volailler Le Gaulois doit par exemple mélanger pas moins de quarante ingrédients, dont la maltodextrine (support d'arôme et agent de charge permettant d'augmenter le volume d'une denrée), le poireau et le blanc d'œuf en poudre, la gomme de xanthane (gélifiant), la carraghénane (épaississant et stabilisant), les protéines de soja réhydratées, le citrate de sodium (conservateur régulateur d'acidité, aromatisant), etc. L'engouement végétarien peut paradoxalement générer une nourriture de plus en plus artificielle, renforçant ainsi la mainmise de l'agro-industrie sur la chaîne alimentaire.

APANAGE des classes supérieures durant des siècles, la viande a *« changé de camp sociologique »* : les ouvriers et les personnes sans diplôme en consomment désormais davantage que les cadres et les diplômés, souligne Terra Nova, une fondation qui se propose de contribuer à la *« rénovation intellectuelle de la gauche progressiste »* en invitant à *« saisir les opportunités d'une alimentation moins carnée »* et en s'appuyant sur *« les secteurs les plus prometteurs de la* foodtech *»* (7). Désormais, les plus favorisés se distinguent en renonçant à la viande, par sensibilité à la cause animale comme par souci de leur santé, et le végétarisme se transforme en étendard. Il s'agirait du *« nouveau régime à la mode »,* selon l'hebdomadaire *Le Point* (13 juin 2015). *« Bien manger en zappant l'animal n'a jamais été aussi branché »,* abonde le magazine *Elle* (1er juillet 2016). Quant à la styliste Lolita Lempicka, spécialisée dans le textile onéreux mais 100 % végétal, elle vante son *« business glamour et végane* (8) *»*. La bataille contre la viande ouvre-t-elle un nouvel épisode de la guerre des classes ?

Les restaurants végétariens sont déjà devenus les symboles de l'embourgeoisement des anciens quartiers populaires. Tout en éveillant les consciences sur la réalité de l'agro-industrie, les vidéos de l'association L214 contribuent à stigmatiser les ouvriers des abattoirs, dont les commentateurs se plaisent à discuter le manque d'empathie. Mais peut-on vraiment attendre d'un saigneur voyant défiler entre ses mains, en vingt-cinq ans de carrière, de six à neuf millions de bêtes, qu'il traite chacune avec délicatesse (9) ? Introduire la vidéosurveillance dans les abattoirs ne ferait à cet égard que renforcer le contrôle exercé sur des ouvriers déjà soumis à des cadences infernales. Le bien-être des animaux d'élevage passe par celui des travailleurs de la filière, et tous deux dépendent du même impératif : ralentir la chaîne.

SOMMAIRE DU DOSSIER

PAGES 20 ET 21 : **Cochons, taureaux, mulots, à la barre !** par **Laurent Litzenburger.**

« Homo sapiens » n'a plus le monopole des droits, par **Jérôme Lamy.**

PAGES 22 ET 23 : **Retour au jardin d'Éden,** par **Evelyne Pieiller.**

De Baudelaire à YouTube, le sourire du chat, par **Catherine Dufour.**

(1) Conférence de presse à l'Assemblée nationale, 23 mai 2018.

(2) Le film *Earthlings* (« Terriens »), réalisé par Shaun Monson (2005) et narré par Joaquin Phoenix, présente de telles images, tout comme les grandes plates-formes de vidéos en ligne.

(3) Marianne Celka, *Vegan Order. Des éco-warriors au business de la radicalité,* Arkhê, Paris, 2018.

(4) Selon les mots d'un théoricien végétarien du XVIIe siècle, cité dans Arouna P. Ouédraogo, « De la secte religieuse à l'utopie philanthropique. Genèse sociale du végétarisme occidental », *Annales,* vol. 55, no 4, Paris, juillet-août 2000.

(5) « Livestock primary », www.fao.org

(6) Jocelyne Porcher, « Ne libérez pas les animaux ! Plaidoyer contre un conformisme "analphabête" », *La Revue du Mauss,* no 29, Paris, premier semestre 2007.

(7) « La viande au menu de la transition alimentaire », 23 novembre 2017, www.tnova.fr

(8) Cité dans Patrick Piro, « Nouveau REV pour l'écologie », *Politis,* Paris, 17 mai 2018.

(9) Selon un calcul effectué par Jocelyne Porcher. *Cf. Vivre avec les animaux. Une utopie pour le XXIe siècle,* La Découverte, Paris, 2014.

© KAREN KNORR

Visions de l'autre

La présomption est notre maladie naturelle et originelle. *(...)* C'est par la vanité de cette même imagination *[que l'homme]* s'égale à Dieu, qu'il s'attribue les conditions divines, qu'il se distingue et se sépare de la foule des autres créatures, qu'il taille leurs parts aux animaux, ses confrères et compagnons, et qu'il leur attribue comme bon lui semble telle portion de facultés et de forces. Comment connaît-il, par l'effort de son intelligence, les mouvements internes et secrets des animaux ? Par quelle comparaison d'eux à nous conclut-il à la bêtise qu'il leur prête ? Quand je joue avec ma chatte, qui sait si je ne suis pas son passe-temps davantage qu'elle n'est le mien ?

Michel de Montaigne,
Essais, *1580.*

C'était Bataille, le doyen de la mine, un cheval blanc qui avait dix ans de fond. Depuis dix ans, il vivait dans ce trou, occupant le même coin de l'écurie, faisant la même tâche le long des galeries noires, sans avoir jamais revu le jour. Très gras, le poil luisant, l'air bonhomme, il semblait y couler une existence de sage, à l'abri des malheurs de là-haut. Du reste, dans les ténèbres, il était devenu d'une grande malignité. La voie où il travaillait avait fini par lui être si familière qu'il poussait de la tête les portes d'aérage, et qu'il se baissait, afin de ne pas se cogner, aux endroits trop bas. Sans doute aussi il comptait ses tours, car lorsqu'il avait fait le nombre réglementaire de voyages, il refusait d'en recommencer un autre, on devait le reconduire à sa mangeoire. Maintenant, l'âge venait, ses yeux de chat se voilaient parfois d'une mélancolie.

Émile Zola, Germinal, *1885.*

Il resta longtemps à contempler la chouette assoupie sur son perchoir. Des milliers d'idées se bousculaient dans son esprit, sur la guerre, sur le jour où les chouettes avaient commencé à tomber du ciel. Il se souvenait de l'annonce quotidienne de l'extinction de nouvelles espèces dans les journaux quand il était enfant. Un matin c'était les renards, le lendemain les blaireaux. Jusqu'à ce que les gens aient fini par se lasser. Alors on avait cessé de lire ces faire-part zoologiques. Il songea encore au besoin qu'il éprouvait de posséder un animal vivant, à la véritable haine qu'il commençait à ressentir pour son mouton électrique qu'il entourait d'autant de soins que s'il avait été vivant. « Comme les objets sont tyranniques, pensa-t-il. Ce truc ne sait même pas que j'existe. Comme les androïdes, il est incapable de se rendre compte de l'existence des autres. »

Philip K. Dick, Les androïdes rêvent-ils de moutons électriques ? *[titre initial de* Blade Runner*]*, *Champ libre, Paris, 1976.*

Nietzsche sortant d'un hôtel de Turin. Il aperçoit devant lui un cheval et un cocher qui le frappe à coups de fouet. Nietzsche s'approche du cheval, il lui prend l'encolure entre les bras sous les yeux du cocher et il éclate en sanglots. *(...)* C'est précisément à ce moment-là que s'est déclarée sa maladie mentale. Mais selon moi, c'est bien là ce qui donne à son geste sa profonde signification. Nietzsche était venu demander au cheval pardon pour Descartes. Sa folie (donc son divorce avec l'humanité) commence à l'instant où il pleure sur le cheval.

Milan Kundera, L'Insoutenable Légèreté de l'être,
Gallimard, Paris, 1984.

Vaches sacrées

Parce que sa Constitution fait de la compassion à l'égard des créatures vivantes un devoir pour tout citoyen, l'Inde apparaît comme un modèle de protection animale. Mais les textes de loi ne reflètent pas toujours les pratiques...

En fin de journée, j'ai rendez-vous avec le docteur N. au ministère de l'environnement, où il dirige une section du bureau de la protection animale. *(...)* Il *(...)* se montre très réservé dans l'exposé des problèmes, dont les plus cruciaux sont, me dit-il, l'énorme population de chiens errants, sur lesquels je ne sais encore rien, et le transport dans des camions toujours surchargés des animaux que l'on destine à la boucherie ; trajets sans halte, sans nourriture ni abreuvement, couvrant d'immenses distances. Ce sont pour les fameuses ou plutôt les soi-disant vaches sacrées que les transports sont les plus longs et donc les plus terribles. Leur abattage n'est licite que dans le Kerala et l'ouest du Bengale, ou Bengale-Occidental, les deux États communistes de l'Inde. Certains vétérinaires m'expliqueront que l'abattage clandestin est courant. Dans la mesure où l'interdit ne frappe ni les bœufs, ni les buffles, ni les bufflesses, la présence des vaches dans les abattoirs passe inaperçue.

Florence Burgat, Ahimsa.
Violence et non-violence envers les animaux en Inde,
Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2014.

Cochons, taureaux,

De nos jours, quand un chien mord un enfant, son maître est considéré comme responsable pénalement. Il peut donc se retrouver au tribunal. Au Moyen Âge, c'est l'animal lui-même qui devait passer devant les juges.

PAR LAURENT LITZENBURGER *

En 1408, deux procès très particuliers se déroulent parallèlement dans le royaume de France et à ses marges. À Pont-de-l'Arche (duché de Normandie) et à Saint-Mihiel (duché de Bar), des porcs accusés d'avoir tué des enfants sont condamnés à la pendaison. Quelques années plus tôt, en 1386, à Falaise, une truie, elle aussi poursuivie pour infanticide, fut grimée en homme, jugée et exécutée devant les cochons de la région (1).

De tels procès semblent avoir eu lieu dans tout l'Occident chrétien depuis le milieu du XIII^e^ siècle jusqu'à l'époque moderne. La majorité des cas connus datent du XVI^e^ siècle, puis la pratique décline et se perd devant la pensée des Lumières, selon un rythme qui épouse l'avènement et le recul des procès en sorcellerie. Les exemples demeurent toutefois rares, ce qui a longtemps fait dire aux historiens que ces affaires n'étaient guère plus que les manifestations de la survie d'archaïsmes judiciaires. Dans des travaux pionniers, le sociologue Edward Payson Evans a identifié, entre le Moyen Âge et le XIX^e^ siècle, un peu plus de deux cents affaires sur tout le continent (2). Dans le royaume de France, l'historien Michel Pastoureau en a recensé une soixantaine entre 1266 et 1586. À une échelle encore plus réduite, les archives lorraines et barroises révèlent trente-quatre cas entre le XIV^e^ et le XVIII^e^ siècle : un corpus documentaire probablement incomplet et susceptible d'être amendé au gré des trouvailles de chercheurs. Par ailleurs, la plupart des cas ne sont connus que d'une façon indirecte, par le biais des sources comptables et des dépenses effectuées pour l'audience et l'exécution. C'est dire qu'ils ne suscitaient pas la curiosité qui est aujourd'hui la nôtre...

Plus étonnant, les procès des bêtes suivent le rituel judiciaire des procès des humains. Elles sont perçues comme des êtres conscients, mus par une volonté propre, responsables de leurs actes et capables de comprendre les sentences. Ainsi, une truie et ses six porcelets sont accusés du *« meurtre et homicide »* d'un enfant de 5 ans à Savigny, dans le duché de Bourgogne, en 1457. Des avocats défendent le propriétaire, mais pas les animaux eux-mêmes. Si l'homme n'est puni que d'une amende destinée à rembourser les frais de justice, la truie est considérée comme coupable et condamnée à la pendaison tandis que ses porcelets échappent à la mort, aucun témoignage ne permettant de les incriminer.

* Chercheur associé au Centre de recherche universitaire lorrain d'histoire (CRULH), à l'université de Lorraine.

Au même titre que les êtres humains, les animaux sont souvent emprisonnés de façon préventive durant l'instruction de leur procès, et parfois placés sous bonne garde, probablement parce qu'ils peuvent se montrer particulièrement remuants et moins raisonnables que leurs homologues bipèdes. En 1408, à Saint-Mihiel, plusieurs arbalétriers reçoivent ainsi 10 sous *« pour boire avec leurs amis »* lors des deux jours de garde qu'ils effectuent pour le porc infanticide. À Pont-de-l'Arche, l'incarcération dure vingt-quatre jours.

Le rôle des institutions judiciaires s'arrête au moment où le jugement est rendu, à la charge de la force publique de l'appliquer. De même que lors des procès d'humains, les sentences fluctuent selon le contexte : la procédure peut être abandonnée lorsque la victime survit à ses blessures, comme en 1416 à Hennecourt (Vosges) ; les accusés sont parfois innocentés faute de preuve (comme les porcelets de Savigny). À l'inverse, tout le troupeau peut être exécuté s'il est impossible d'identifier le coupable. La sentence pour les animaux meurtriers est la même que pour les humains : la pendaison. Leurs cadavres restent parfois exhibés quelque temps sur les gibets afin de marquer les esprits. Ces procédures judiciaires, qui, comme le souligne Michel Pastoureau, *« mettent en scène l'exercice de la "bonne justice" »,* se veulent démonstratives.

LES RONGEURS INCRIMINÉS DEVAIENT SE PRÉSENTER « EN PERSONNE » DEVANT LE TRIBUNAL

Le bestiaire convoqué à la barre est relativement restreint. Le porc infanticide domine allègrement, suivi par les chats et les taureaux. Ces données reflètent la prédominance alors des cochons dans les campagnes et les villes, où des troupeaux vagabonds sont présents partout. Ils circulent librement dans les rues, sur les places et dans les cimetières, jouant souvent le rôle d'éboueurs. Ils inquiètent parfois les autorités municipales, qui craignent une pollution des points d'eau. C'est notamment pour cette raison qu'une ordonnance du duc de Lorraine datant de 1607 interdit aux habitants de Nancy d'élever des porcs dans la ville. La menace qu'ils représentent pour les jeunes enfants, laissés seuls à la maison pendant les travaux agricoles, n'est pas non plus ignorée. Les testaments des paysans de la fin du Moyen Âge montrent des pères qui se préoccupent de l'entretien de leur enfant *« jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de se défendre contre les chiens et les porcs ».* En France, en Angleterre et ailleurs en Europe, les tribunaux ne cessent d'enjoindre aux familles de mieux veiller sur leur progéniture et sur leurs bestiaux.

À côté de ces procès jugés par les tribunaux civils, il existe une seconde forme de procès d'animaux, plus ancienne et plus durable : les actions intentées par les tribunaux ecclésiastiques, principalement

(1) Michel Pastoureau, *Une histoire symbolique du Moyen Âge occidental,* Seuil, Paris, 2004.

(2) Edward Payson Evans, *The Criminal Prosecution and Capital Punishment of Animals,* William Heinemann, Londres, 1906.

« Homo sapiens »

L'université de Limoges, comme celles de Bâle ou de Barcelone, délivre désormais des diplômes de droit animalier. Le dynamisme de cette discipline témoigne de l'institutionnalisation croissante de la question animale, en particulier dans les pays riches.

PAR JÉRÔME LAMY *

Qui va garder le chien en cas de divorce ? Comment évaluer les dommages causés par les divagations d'une vache flâneuse ? Que faire en cas de non-respect des espèces protégées ? Toutes ces questions et bien d'autres relèvent en France de textes dispersés dans sept codes législatifs (civil, pénal, rural, de l'environnement, etc.), constituant de fait le droit des animaux. Contre cet éparpillement commence à se constituer le « droit animalier », qui vise à former un corpus cohérent de normes juridiques (1). Il ne s'agit pas là que d'un objectif pratique. Cette substitution signale non seulement le désir de renforcer les protections des animaux, mais aussi l'apparition progressive d'une conception autre de leur nature.

La question des devoirs humains envers les animaux commence à se théoriser à partir des Lumières. Certes, comme preuve de sa pérennité, on cite souvent un fragment isolé de l'œuvre du philosophe Théophraste, disciple d'Aristote, qui, au IV^e^ siècle avant notre ère, affirme une identité d'*« âmes »* entre les humains et les autres espèces, mixtes de raison, d'agressivité et de désir. De même est régulièrement rappelée, notamment par les opposants à la corrida, la bulle papale *De salute gregis dominici* du 1^er^ novembre 1567 : Pie V menace d'excommunication ceux qui participent à *« ces spectacles où taureaux et bêtes sauvages sont poursuivis dans l'arène »,* les jugeant *« contraires à la piété et à la charité chrétienne »*. Le pape fixe cette première limitation des maltraitances publiques au nom de l'amour de Dieu et de ses créatures. Les philosophes des Lumières, eux, interrogent le statut des animaux par rapport à l'humain.

Ainsi, Jean-Jacques Rousseau, dans la préface de son *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes* (1755), assure que, *« tenant en quelque chose à notre nature par la sensibilité dont ils sont doués, on jugera qu'ils doivent aussi participer au droit naturel, et que l'homme est assujetti envers eux à quelque espèce de devoir ».* Le droit naturel désigne ici l'ensemble des droits dérivant de la nature même d'un être, par opposition au droit positif, mis en œuvre par l'État. Quelques années plus tard, dans son *Introduction aux principes de la morale et de la législation* (1789), le philosophe anglais Jeremy Bentham prolonge cette réflexion, en posant comme critère du droit aux droits la capacité de souffrir, qu'il reconnaît aux animaux (2).

* Chargé de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

DEPUIS FÉVRIER 2015, LE CODE CIVIL FRANÇAIS RECONNAÎT L'ANIMAL COMME UN « ÊTRE DOUÉ DE SENSIBILITÉ »

Il faut attendre le début du XIX^e^ siècle pour voir apparaître les premières lois condamnant la cruauté à l'encontre des bêtes. En 1822, deux ans avant la fondation en Angleterre de la Society for Prevention of Cruelty to animals (Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, SPCA), le Martin's Act interdit les mauvais traitements infligés au bétail britannique. Dans la foulée, des lois contre la torture animale émergent dans le monde germanique. La Société protectrice des animaux (SPA) hexagonale n'est créée qu'en 1846, peu avant la loi Grammont du 2 juillet 1850, qui dispose dans son article unique : *« Seront punis d'une amende de 5 à 15 francs, et pourront l'être d'un à cinq jours de prison, ceux qui auront exercé publiquement et abusivement de mauvais traitements envers les animaux domestiques. »* Il ne faut cependant pas s'y tromper. Cette loi d'inspiration bourgeoise, adoptée après les soulèvements de 1848, vise surtout à policer les comportements d'une population dont on redoute les excitations violentes (3).

De façon générale, la sensibilité qui s'exprime au XIX^e^ siècle, notamment dans les milieux les plus favorisés (la reine Victoria soutiendra la SPCA britannique), ne dépasse guère ces interdictions de maltraitance – la corrida restant un symbole des limites à ne pas franchir, puisque l'article du code pénal interdisant les actes de cruauté prévoit que ses dispositions

(1) Jean-Pierre Marguénaud, Florence Burgat et Jacques Leroy, *Le Droit animalier,* Presses universitaires de France, Paris, 2016.

(2) Jeremy Bentham, *An Introduction to the Principles of Morals and Legislation,* T. Payne and Son, Londres, 1789.

(3) Jean-Yves Bory, *La Douleur des bêtes. La polémique sur la vivisection au XIX^e^ siècle en France,* Presses universitaires de Rennes, 2013.

mulots, à la barre !

© KAREN KNORR - GALERIE LES FILLES DU CALVAIRE, PARIS

KAREN KNORR. – « The Journey » (Le voyage), Hie-jinja (Tokyo), de la série « Monogatari », commencée en 2012

chargés des affaires relevant de l'Église, contre les insectes et rongeurs néfastes aux cultures. Le premier cas attesté concerne des mulots et des chenilles à Laon en 1120, et on trouvera trace de ce type d'affaires jusqu'au XIXe siècle. Quatre cas en Lorraine entre 1692 et 1733 (avant l'annexion du duché à la France en 1766) permettent d'en préciser le schéma.

Lorsqu'elles affrontent une nuisance qu'elles ne peuvent maîtriser, les communautés rurales font appel à l'intercession d'un tribunal ecclésiastique. Celui-ci envoie des émissaires sommer les insectes ou rongeurs incriminés de se présenter « en personne » devant le tribunal. Lors de l'audience, le juge ordonne à l'un de ceux-ci de se retirer, avec les siens, hors des champs menacés. Si les nuisibles s'exécutent, la communauté peut alors remercier Dieu avec des prières. Si le fléau persiste, c'est que Dieu cherche à punir le groupe pour ses péchés. Le tribunal requiert alors l'organisation d'une procession générale rassemblant les autorités laïques et religieuses, qui s'achève par un anathème contre les insectes ou rongeurs nuisibles. Les sauterelles menaçant les foins de la grande prairie de Tomblaine, à côté de Nancy, en ont fait l'expérience en 1719, tout comme les coléoptères des vignes du village d'Eulmont neuf ans plus tard. La rupture dans l'équilibre naturel voulu par Dieu justifie ces procès.

La plupart des animaux sauvages ne sont évoqués que dans les procès de sorcellerie. En général, Satan prend la forme (ou le contrôle) d'un loup, voire d'une meute, dans le but d'attaquer les troupeaux et les êtres humains isolés ou de dévorer les enfants. Le diable et les striges, ces sorciers et sorcières censés pouvoir se transformer au même titre que leur maître maléfique, peuvent également prendre l'apparence d'un rat, d'un lièvre, d'un corbeau, d'un oiseau ou d'un chien (errant, qui n'est plus considéré comme domestiqué). Le seul animal commun aux procès de sorcellerie et d'animaux est le chat, le diable prenant souvent cette apparence afin d'assaillir les adultes pendant leur sommeil ou les enfants dans leurs berceaux.

Les calamités agricoles imputées aux nuisibles mettent en péril la stabilité des communautés

Pour comprendre cette pratique judiciaire, de nombreuses hypothèses ont été avancées : survivance de superstitions populaires ; volonté d'éliminer une menace qui pèse sur la société ; désir d'instaurer la peur chez les congénères de l'animal exécuté ; tentative d'inverser l'ordre de la nature et de la société, comme lors des charivaris et des carnavals...

Aucun texte de loi encadrant la possibilité d'intenter de tels procès n'a pour le moment été retrouvé. Ces crimes attaquent les fondements mêmes de la société : les violences contre les enfants touchent au sacré, les calamités agricoles imputées aux nuisibles mettent en péril la subsistance et la stabilité des communautés. En suivant la pensée du philosophe René Girard, on peut distinguer ici le motif du bouc émissaire. Alors que les juges pourraient voir les crimes jugés comme le reflet d'une crise plus globale, ils cherchent dans le cas individuel l'origine et la cause de tout ce qui blesse le corps social (3). Selon l'historien Robert Muchembled, chaque procès contribue ainsi à enraciner plus profondément les croyances magiques et les superstitions en donnant davantage de puissance au surnaturel (4).

Ces procès répondent en tout cas aux préoccupations religieuses des sociétés préindustrielles. Ils manifestent une volonté de rétablir la hiérarchie instaurée par Dieu entre les hommes et les animaux. Selon la Genèse, Dieu a créé l'homme à sa propre image en lui permettant de soumettre *« les poissons de la mer, les oiseaux du ciel, les bestiaux, toute la terre et toutes les petites bêtes qui remuent sur terre »* (Genèse, I, 26). Quand les animaux violent cette hiérarchie divine, le procès doit restaurer l'ordre cosmique. Il s'apparente à un mécanisme de protection des sociétés qui constituerait une véritable idéologie, au sens médiéval du terme, c'est-à-dire *« une structure imaginaire* (...), *un système de représentations mentales, de rites et de comportements, à la charnière du conscient et de l'inconscient, à même de rendre le monde signifiant et d'agir dessus* (5) *»*. Forme d'adaptation et de résilience face aux risques d'une promiscuité permanente avec les animaux, les procès servent à rationaliser l'indicible et redonnent l'initiative à l'homme.

LAURENT LITZENBURGER.

(3) René Girard, *Les Origines de la culture,* Fayard, Paris, 2004.

(4) Robert Muchembled, *La Violence au village (XVe-XVIIe siècle),* Brepols, Tournai, 1989.

(5) Amaury Chauou, *Le Roi Arthur,* Seuil, Paris, 2009.

n'a plus le monopole des droits

ne sont *« pas applicables aux courses de taureaux lorsqu'une tradition locale ininterrompue peut être invoquée »*. De même, la vivisection horrifie, mais sans que le droit vienne la sanctionner.

Dans la seconde moitié du XXe siècle, le corpus législatif se densifie pour donner naissance à un droit propre aux animaux, parallèlement à un intérêt toujours plus grand dans le public. Proclamée à la Maison de l'Unesco à Paris en 1978, la Déclaration universelle des droits de l'animal s'inspire directement de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et pose plusieurs principes : *« Toute vie animale a droit au respect »* ; *« Si la mise à mort d'un animal est nécessaire, elle doit être instantanée, indolore et non génératrice d'angoisse »* ; *« L'animal que l'homme tient sous sa dépendance a droit à un entretien et à des soins attentifs »*... Mais ce texte, dénué de portée juridique contraignante, demeure surtout symbolique.

Ce n'est pas le cas du traité de Lisbonne sur le fonctionnement de l'Union européenne, signé en 2007 et entré en vigueur en 2009. *« Lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre la politique de l'Union dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des transports, du marché intérieur, de la recherche et développement technologique et de l'espace, l'Union et les États membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles »,* affirme l'article 13. Les États membres entreprennent donc d'adapter leur législation.

En France, malgré divers aménagements, notamment dans les codes pénal et rural, il faut attendre la loi du 16 février 2015 pour que le code civil cesse de considérer l'animal comme un *« bien meuble »* et le reconnaisse comme un *« être doué de sensibilité »*. Mais, signe des ambivalences hexagonales, l'animal sauvage n'est pas concerné, et il est toujours possible, comme le prévoit l'article 426-6 du code de l'environnement, d'établir des listes de *« nuisibles »* susceptibles d'être éliminés. D'autres pays se montrent nettement plus protecteurs. En Allemagne, où le Parti de protection des animaux fut créé dès 1993, la protection animale est inscrite, depuis 2002, dans la Loi fondamentale en tant qu'objectif de l'État. Tout comme l'Autriche, le Danemark, Israël, l'Italie ou encore le Royaume-Uni, l'Allemagne interdit le gavage des bêtes. Elle prohibe la présence d'animaux sauvages dans les cirques – une disposition également en vigueur en Belgique, en Autriche, en Grèce, au Danemark... Certains pays européens, tels l'Autriche, le Danemark ou le Royaume-Uni, bannissent la production et la vente de fourrure, quand d'autres (la Norvège, les Pays-Bas ou la Suède) disposent d'une police chargée de faire respecter les droits animaux. Mais c'est peut-être en Suisse, hors de l'Union, que l'évolution est la plus frappante. Les nouvelles règles helvétiques de police vétérinaire entendent améliorer le bien-être animal : interdiction d'ébouillanter les homards vivants, modalités d'euthanasie, obligation de retirer des compétitions sportives les animaux trop stressés par la situation...

Si l'on met à part le cas indien *(lire « Vaches sacrées» page 20),* ces avancées concernent surtout le monde occidental. Elles montrent à quel point la prise en compte de la souffrance des bêtes est devenue un phénomène social dans les pays riches. L'institutionnalisation progressive du droit animalier le confirme. Le premier cours consacré aux droits et aux animaux a été dispensé aux États-Unis, à la Seton Hall University, en 1977, à la demande d'un étudiant (4). Depuis, cette matière s'est répandue dans de nombreuses facultés américaines. En France, suivant l'exemple de l'Université autonome de Barcelone, l'université de Strasbourg propose depuis 2015 les spécialisations droit de l'animal et éthique animale au sein de son master éthique et sociétés. L'année suivante, l'université de Limoges a ouvert un diplôme de droit animalier aux détenteurs d'un diplôme de niveau bac + 2 et aux personnes *« motivées »*. Pour satisfaire ces nouveaux étudiants, et à la demande de la Fondation 30 millions d'amis, les éditions LexisNexis ont publié, en mars dernier, le premier *Code de l'animal,* un volume de plus de mille pages qui réunit tous les textes législatifs et jurisprudences sur le sujet.

La cour de Californie a dû trancher : un macaque à crête peut-il toucher des droits d'auteur ?

Parallèlement à cette structuration, de nombreuses revues universitaires spécialisées voient le jour. Aux États-Unis, le *Journal of Animal Law,* adossé à l'université d'État du Michigan, le *Stanford Journal of Animal Law and Policy* ainsi que l'*Animal Law Review* (éditée depuis 1994) signalent le dynamisme de cette discipline dans les campus. En France, depuis 2009, la *Revue semestrielle de droit animalier* tâche d'unir *« les forces des juristes de toutes les spécialités académiques, mais aussi de philosophes et de scientifiques »* afin d'en saisir les évolutions et les enjeux théoriques.

Un nom revient à longueur de colonnes dans ces revues, celui de Peter Singer. Ce philosophe australien a ouvert la voie à une nouvelle articulation du droit et de l'éthique dans son ouvrage *Animal Liberation* (1975) (5), en affirmant, dans le sillage de Bentham, que le critère pertinent de considération morale est la capacité de souffrir. Il estime donc que les humains ont un certain nombre d'obligations à respecter envers les animaux. Mais l'emploi du vocabulaire des droits n'est pour lui qu'*« un raccourci politique pratique* (6) *»* : lui-même ne fonde pas sa défense des animaux sur la revendication de leurs droits. Le juriste américain Gary L. Francione réclame quant à lui que les animaux soient considérés comme des personnes, et donc dotés d'une personnalité juridique (7). La cour de Californie n'en est à l'évidence pas convaincue. Saisie par une association de défense des animaux, elle a dû démêler une affaire inédite : Naruto, le macaque à crête qui s'était photographié en 2011 avec l'appareil du journaliste David Slater, pouvait-il réclamer des droits d'auteur pour son autoportrait ? Après plusieurs années de procédures, la cour a répondu par la négative en avril dernier.

Plus largement, les capacités juridiques à correctement articuler la coprésence de toutes les espèces animales sur Terre (y compris les humains) sont désormais interrogées : puisque nous formons une *« communauté mixte* (8) *»* avec les animaux, comment organiser les relations entre humains et non-humains de telle façon que ce ne soit pas *« au seul bénéfice des premiers »* ? Il faudrait alors, selon la philosophe Corine Pelluchon, une théorie politique qui donne du sens aux droits des animaux, dans la perspective de construire une société plus juste, pour tous. Ce que les philosophes canadiens Will Kymlicka et Sue Donaldson proposent de concrétiser : s'appuyant sur la conviction que le droit animalier est dans une impasse, qu'il n'évite pas la souffrance dans les élevages industriels et qu'il ne reflète pas la réalité des relations entre hommes et bêtes, ils suggèrent d'étendre le modèle de la citoyenneté aux animaux domestiques (9).

En 2015, Sandra, 29 ans, femelle orang-outan, reconnue *« personne non humaine »* par le tribunal (argentin) saisi, a bénéficié d'une ordonnance d'habeas corpus (qui interdit d'emprisonner sans jugement) : le droit à la liberté lui étant reconnu, après avoir vécu toute sa vie en captivité, elle a ainsi acquis le droit de quitter le zoo de Buenos Aires.

JÉRÔME LAMY.

(4) Joyce Tischler, « The history of animal law, part I (1972-1987) », *Stanford Journal of Animal Law and Policy,* vol. 1, 2008.

(5) Peter Singer, *La Libération animale,* Grasset, Paris, 1993.

(6) Peter Singer, *Questions d'éthique pratique,* Bayard, Paris, 1997 (édition originale : 1979).

(7) Gary L. Francione, *Introduction aux droits des animaux,* L'Âge d'homme, Lausanne, 2015. Lire aussi « Pour l'abolition de l'animal-esclave », *Le Monde diplomatique,* août 2006.

(8) *Cf.* Corine Pelluchon, *Manifeste animaliste. Politiser la cause animale,* Alma éditeur, Paris, 2016.

(9) Sue Donaldson et Will Kymlicka, *Zoopolis. Une théorie politique des droits des animaux,* Alma éditeur, 2016.

Retour au jardin d'Éden

L'humain a longtemps été considéré comme la créature favorite de Dieu, ayant à ce titre l'avantage sur toutes les autres. Même quand cette conception du monde a perdu de son importance, sa supériorité ne fut guère mise en question. La hiérarchie des êtres vivants se trouve aujourd'hui contestée, au nom d'une morale qui prône l'égalité.

PAR EVELYNE PIEILLER

IL Y AVAIT un certain temps que les écrits de René Descartes ne faisaient plus frémir grand monde, à l'exception des candidats bacheliers. Voici qu'il retrouve une actualité, nourrie par l'offensive de la réflexion sur la cause animale. En effet, il lui a été beaucoup reproché ces dernières années sa conception de l'animal-machine, selon laquelle *« les vivants non humains sont des sortes d'automates dénués de conscience »,* pour citer l'astrophysicien Aurélien Barrau (1). Descartes en réalité est assez précautionneux, contrairement à certains de ses disciples, et il interroge avant tout ce qui distingue l'animal de l'homme. Il avance que ce dernier, à la différence de l'animal, ne pourrait jamais être pris pour un automate, puisqu'il dispose du langage qui signe la pensée, indépendante d'une indication des organes des sens mettant automatiquement en branle une réaction : *« La parole est l'unique signe et la seule marque assurée de la pensée cachée et renfermée dans les corps* (2). *»* La pensée est ainsi le témoignage de la supériorité humaine, la faculté qui relève selon lui de l'âme immortelle. Si les animaux en étaient dotés, eux aussi auraient une âme immortelle, *« ce qui n'est pas vraisemblable »* (3) – il suffit d'évoquer les *« huîtres »* et les *« éponges »,* estime Descartes, pour avoir comme un doute. Cette rupture entre l'humain et la bête entre fortement en résonance avec la tradition chrétienne : l'homme est bien la créature préférée de Dieu.

La distinction opérée par Descartes s'appuie donc sur la capacité de pensée, autrement dit la raison, comme caractéristique essentielle de l'humain. C'est cette même capacité que salueront les Lumières et la Révolution française, et dont l'exercice critique a longtemps été considéré comme un facteur d'émancipation. Elle est aujourd'hui attaquée par nombre de théoriciens de la cause animale, y compris ceux qui se définissent comme progressistes, pour anthropocentrisme, universalisme trompeur (souvent qualifié d'occidental, sous influence chrétienne), discrimination de l'altérité. Son statut de critère définissant une supériorité en soi a selon eux permis d'exclure d'une égalité de traitement tout ce qui a pu sembler manquer de raison, être par trop du côté de la nature, de la bestialité, de l'étrangeté : les femmes, les esclaves, les enfants, les minorités et... les animaux. En d'autres termes, le privilège accordé à la pensée comme spécificité humaine aurait permis de définir une hiérarchie entre les êtres, en particulier entre ceux qui avaient des droits et les autres, et de légitimer toutes sortes de dominations, oppressions et violences. Déconstruire cette représentation de l'homme, pure abstraction, et de sa place dans l'univers serait donc indispensable pour contribuer à ce qu'il n'y ait plus de justification au binôme dominants-dominés. Et si l'animal va symboliser ce combat, il ne s'agira pas seulement de lutter contre la souffrance de nos « frères inférieurs », mais bien plus profondément de changer d'échelle de valeurs, pour parvenir à l'égalité entre tous et en finir avec *« la violence d'un humanisme reposant sur* (...) *une conception élitiste de l'humain* (4) *»,* selon le clair résumé de la philosophe Corine Pelluchon. On voit là que les enjeux sont d'importance : sexisme, racisme et spécisme (le fait de préférer l'espèce humaine aux autres), même combat. Comme le dit le penseur sans doute le plus déterminant de ces débats, le bioéthicien Peter Singer, *« la discrimination exercée contre les animaux uniquement sur la base de leur espèce est une forme de préjugé, forme immorale et indéfendable, de la même façon qu'est immorale et indéfendable la discrimination sur la base de la race* (5) *».*

QUI N'A ENTENDU VANTER DANS LES MÉDIAS L'ESPRIT DU POULPE OU LES RESSOURCES DES BONOBOS ?

Comment rendre impossible la discrimination, donc rechercher les conditions de l'égalité avec les vivants non humains ? D'abord, en reconnaissant qu'il n'y a pas de différence de nature entre « eux » et « nous », mais seulement de degré, au fil d'un continuum. S'appuyant, parfois intrépidement, sur la biologie, les neurosciences et l'éthologie, souvent illustrée par des considérations sur le comportement des grands singes, cette thèse du continuum opposée à la rupture rappelle que nous partageons plus de 98 % de notre patrimoine génétique avec les chimpanzés. Ensuite, en acceptant qu'il y ait une multiplicité de formes d'intelligence : *« Depuis plusieurs décennies, l'éthologie prouve qu'aucun de ces fameux attributs dont l'homme prétend posséder l'exclusif apanage ne lui est absolument propre. Que certains animaux ont aussi, à leur manière, à un autre degré, ce que nous appelons la conscience, la raison, la moralité, la culture, etc. »,* rappelle le juriste et philosophe Jean-Baptiste Jeangène Vilmer (6). Qui n'a entendu vanter dans les médias l'esprit du poulpe, les ressources des bonobos, les potentialités des dauphins ? Mais c'est encore là rester dans cette grille « anthropocentrée », et donc discriminante, qui valide l'intelligence, le « propre de l'homme », comme standard identifiant le droit à l'égalité. Un autre critère va donc être postulé, autrement déterminant pour accueillir, sinon dépasser, l'altérité et fonder l'égalité : la perception de la souffrance et ses implications. *« Si un être souffre, il ne peut y avoir de justification morale pour refuser de tenir compte de cette souffrance*, explique Peter Singer. *Quelle que soit la nature de l'être qui souffre, le principe d'égalité exige que sa souffrance soit prise en compte autant qu'une souffrance similaire – pour autant que des comparaisons grossières soient possibles – de tout autre être. Dans le cas où un être n'est pas capable de souffrir, ou de ressentir de la joie ou du bonheur, il n'y a rien à prendre en compte. C'est pourquoi c'est la sensibilité (pour employer cette expression courte, mais légèrement inexacte, pour parler de la capacité à souffrir et/ou à ressentir le plaisir) qui seule est capable de fournir un critère défendable pour déterminer où doit s'arrêter la prise en compte des intérêts des autres. Limiter cette prise en compte selon tout autre critère, comme l'intelligence ou la rationalité, serait la limiter de façon arbitraire – pourquoi choisir tel critère plutôt qu'un autre, comme la couleur de la peau* (7) *? »* Ce propos est résumé par le terme « sentience ». Un néologisme emprunté à l'anglo-saxon qui désigne, selon les *Cahiers antispécistes* (no 26), *« la chose la plus importante du monde, peut-être la seule qui importe : le fait que certains êtres ont des perceptions, des émotions, et que par conséquent la plupart d'entre eux (tous ?) ont des désirs, des buts, une volonté qui leur sont propres ».* En bref, il nomme la *« faculté de sentir, de penser, d'avoir une vie mentale subjective »*. Corine Pelluchon précise : *« Un être sentient est individué, il a une biographie, des préférences et pas seulement des intérêts liés à sa survie et aux normes de son espèce. Il vit sa vie à la première personne* (8). *»*

L'animal n'est donc pas seulement un *« être sensible »,* pour reprendre les termes du code civil, mais une personne. Puisque l'animal a une subjectivité propre, le philosophe canadien Will Kymlicka, important théoricien du multiculturalisme et des droits des minorités, peut alors affirmer qu'*« il est temps de retirer à l'humain le privilège des droits de l'homme* (9) *»* pour les étendre aux *« personnes non humaines »,* et de donner à celles-ci des droits permettant des formes équitables de coexistence avec notamment la communauté humaine. Si *« le libéralisme* [politique] *implique une combinaison complexe de droits humains universels et de droits d'appartenance politique et culturelle, relationnels, délimités et différenciés, en fonction des groupes concernés »,* il devient nécessaire de conférer aux animaux des droits politiques, dans la mesure où ils forment des communautés. Aux animaux sauvages est due la souveraineté, aux animaux domestiques une certaine citoyenneté, impliquant qu'ils soient représentés. Will Kymlicka et Sue Donaldson, qui se sont inspirés, pour réfléchir aux possibilités de cette citoyenneté, de travaux sur les handicapés profonds, suggèrent, grand lieu commun par ailleurs des contempteurs de la démocratie, que l'expression maîtrisée et rationnelle des choix politiques n'est pas forcément la plus fréquente chez les humains...

Les propositions de Will Kymlicka et de Sue Donaldson peuvent surprendre. Et tous les théoriciens de la cause animale ne partagent pas l'intégralité de leurs prolongements. Mais elles sont conséquentes avec les postulats initiaux. Si on pose que l'humaine capacité de penser est non seulement très surestimée, mais que sa prééminence comme norme ouvrant à des droits est à tout le moins une forme de discrimination, si on lui préfère comme bien plus fondamentalement égalitaire la sentience, on opère un décentrement radical. L'humain se « naturalise », dépouillé de ses spécificités « supérieures », rendu à son seul statut d'être sensible. Le sujet des droits de l'homme n'est plus alors le citoyen, potentiellement capable d'exercer sa raison, et en cela égal à tous, il est une *« fiction théorique »,* commente Corine Pelluchon, car *« nous avons gommé ce qui nous relie aux autres*

(1) Aurélien Barrau et Louis Schweitzer, *L'animal est-il un homme comme les autres ?,* Dunod, Paris, 2018.

(2) René Descartes, « Lettre à Morus », dans *Œuvres et lettres,* Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », Paris, 1953.

(3) René Descartes, « Lettre au marquis de Newcastle », *op. cit.*

(4) Corine Pelluchon, *Manifeste animaliste. Politiser la cause animale,* Alma éditeur, Paris, 2016.

(5) Peter Singer, *La Libération animale,* Grasset, Paris, 1993.

(6) Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *L'Éthique animale,* Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », Paris, 2011.

(7) Peter Singer, *L'Égalité animale expliquée aux humain-es,* Tahin Party, Lyon, 2000.

(8) Corine Pelluchon, *op. cit.*

(9) Sue Donaldson et Will Kymlicka, *Zoopolis. Une théorie politique des droits des animaux,* Alma éditeur, 2016.

De Baudelaire à YouTube,

Le « félin de poche » a connu un sort tout particulier parmi les animaux domestiques. Silencieux, nyctalope et grand prédateur, il fut sacralisé dans l'Égypte ancienne, puis dénoncé comme diabolique au temps de la chasse aux sorcières. Il est aujourd'hui une icône des réseaux sociaux.

PAR CATHERINE DUFOUR *

LES ÉGYPTIENS de l'Antiquité désignaient le chat par le terme « miou ». Ce qui fait de « miaou » un des mots de la langue française dont la source est la plus ancienne – à moins, simplement, que les Égyptiens n'aient eu la même oreille que nous. Que nous tous, puisque les Allemands disent « miau », les Russes « myau », les locuteurs swahilis « nyau », les Chinois « miao », les Japonais « nya », les Malgaches « mao »...

À l'ombre des pyramides, déjà, le chat est apprécié pour sa grâce nonchalante et son aptitude à défendre le blé contre les souris. Hérodote, dans son *Enquête,* témoigne, au Ve siècle avant notre ère, que les familles égyptiennes font soigneusement momifier leur chat et en portent le deuil en se rasant les sourcils. À Boubastis (aujourd'hui Tell Basta, où le cimetière des chats se visite), il note aussi que la célébration annuelle de Bastet, la déesse à tête de chat associée à la ville, est l'une des plus populaires du pays. La christianisation mettra un terme à ces désordres, et les petits félins embaumés alimenteront plus tard les « moulins à momie » : transformés en engrais, ils iront fertiliser les champs anglais et américains (1).

Descendu de l'autel, le chat va se vautrer de tout son long sur la page blanche de l'artiste. Quelques exemples, parmi bien d'autres : le poète Joachim Du Bellay, ami de Pierre de Ronsard, compose des *Vers français sur la mort d'un petit chat* (1558) en hommage à son Belaud, qu'il vient de perdre : *« Maintenant le vivre me fâche* (...) *Mon dieu, quel passe-temps c'était/Quand ce Belaud virevoltait/Folâtre autour d'une pelote ! »* Frédéric Chopin compose, tandis que Valdeck, le chat de George Sand, arpente son clavier, *La Grande Valse brillante en fa majeur* (1838). Charles Baudelaire, lui, offre pieusement pas moins de quatre « fleurs du mal » au *« chat séraphique, chat étrange »* et à ses yeux *« mêlés de métal et d'agate »*. Un siècle plus tard, un chat nommé Chopin se roule sur le bureau de Francis Scott Fitzgerald, entre la bouteille d'encre et celle de gin – pendant qu'Ernest Hemingway défend sa Remington contre Snowball, un chat blanc à six griffes. Colette, plutôt que lutter, préfère faire la part du chat : depuis les *Claudine* (1900-1903) jusqu'à *La Chatte* (1933), en passant par *Dialogues de bêtes* (1904), son œuvre est marquée par d'innombrables pattes. Sous le patronage malicieux du chat du Cheshire et de son sourire, imaginé par Lewis Carroll dans *Alice au pays des merveilles* et dessiné par John Tenniel en 1865, la planche des auteurs de bande dessinée et de dessins animés n'est pas en reste. Chaque génération a son héros, le Félix d'Otto Mesmer dans les années 1920, le Grosminet des années 1940 qui traque en vain Titi (tous deux créés par Friz Freleng et Bob Clampett) au moment où Pif commence à malmener Hercule (José Cabrero Arnal). Au long des années 1950, le chat affirme toujours plus son pouvoir perturbateur. Pour les enfants, ce sera le « chat dingue » de Gaston Lagaffe (André Franquin) et l'horrible Azraël qui, avec son sorcier de maître Gargamel, traque les Schtroumpfs (Peyo). Pour les adultes, il irradie le mauvais esprit : avec le Fritz rayé et quelque peu obsédé sexuel de Robert Crumb ou les chats de Siné en forme de jeux de mots. Bientôt, le matou sera bavard – moraliste ou critique, du gros félin caustique de Philippe Geluck (depuis 1983) au « chat du rabbin » de Joann Sfar (depuis 2002). Le chat, c'est un sujet en or...

« LES MAÎTRES AIMENT LES CHATS, LES APPRENTIS DOIVENT PAR CONSÉQUENT LES HAÏR »

Mais cet or a son revers, et il est noir. Noir comme le chat des sorcières et la fumée des bûchers. Créature nocturne, silencieuse, griffue et rigoureusement impossible à dresser (comme disait Jean Cocteau, il n'y a pas de chat policier), le chat est estampillé familier du démon par une bulle papale en 1233. Ce qui lui vaut de se faire massacrer tout au long du Moyen Âge puis de la chasse aux sorcières qui ravage la Renaissance. On le jette par sacs entiers dans de grands feux de joie à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste ou du mariage d'Henri IV, afin de se réjouir de ses cris. Et, quand on ne le flambe pas, on l'emmure : *« On a annoncé tout dernièrement qu'au cours des travaux de restauration du château de Saint-Germain les ouvriers avaient mis à découvert une pierre de taille, sorte de caveau au milieu de laquelle se trouvait un chat momifié.* (...) *Un protocole, tout au moins singulier, qui régissait alors les inaugurations de monuments voulait, pour que la construction soit durable, qu'on introduisît dans les premières pierres un chat vivant* (2). *»* Edgar Poe, dans ses *Nouvelles Histoires extraordinaires,* se souviendra de cet étrange protocole pour son conte *Le Chat noir*.

Quand l'historien Robert Darnton étudie une manifestation tardive de cette aversion – des apprentis parisiens, au XVIIIe siècle, tuent la chatte favorite de leur patronne, créature mieux nourrie qu'eux –, celle-ci relève pour lui symboliquement de la lutte des classes. *« Les maîtres aiment les chats, les apprentis doivent par conséquent les haïr. »* Darnton évoque aussi, bien sûr, le parallèle connu entre le chat et le sexe féminin, sans d'ailleurs s'attarder sur la misogynie que trahit ce féminicide symbolique (3)... Pourchassé, martyrisé, surtout dans sa version noire, qui évoque la magie de même couleur, le chat finit logiquement, au XXe siècle, par incarner le peuple et sa révolte. Le matou de gouttière hérissé, feulant et toutes griffes dehors dessiné par Ralph Chaplin devient l'emblème des Industrial Workers of the World, syndicat international fondé aux États-Unis en 1905, et plus largement de l'anarcho-syndicalisme. Il est aujourd'hui encore brandi par la Confédération nationale du travail (CNT).

Les amoureux des chats, gens volontiers solitaires, se rendent compte en ligne que leur solitude se nomme légion. La requête *« cat obsession »* dans un moteur de recherche habituel renvoie 21 900 000 réponses ; « obsession du chat », 925 000. Et plus de 40 000 personnes ont signé la pétition « Aidons les chats errants du Mont-Saint-Michel » sur Change.org, une parmi 193. Secouru, célébré, adulé, le chat retrouve sa stature de dieu vivant, au point qu'on lui attribue des vertus curatives : *« Selon une étude*

* Écrivaine.

(1) Eve M. Kahn, « Animal mummies unwrapped », 1er octobre 2015, www.nytimes.com

(2) Kathleen Walker-Meikle, *Chats du Moyen Âge,* Les Belles Lettres, Paris, 2015.

(3) Robert Darnton, *Le Grand Massacre des chats,* Robert Laffont, Paris, 1985.

© KAREN KNORR - GALERIE LES FILLES DU CALVAIRE, PARIS

KAREN KNORR. – « Cult of Bacchus » (Le culte de Bacchus), Villa Farnèse (Caprarola), de la série « Métamorphoses », 2015-2017

humains et non humains et cru que notre liberté définissait seule notre subjectivité », en oubliant *« notre corporéité, notre vulnérabilité et notre condition d'êtres engendrés ».* C'est une *« nouvelle anthropologie »* qui s'énonce (10), pulvérisant ce qui est perçu comme un essentialisme (le fameux « propre de l'homme »), pour lui substituer un différentialisme saluant la fin de l'humanisme au nom du respect dû au vivant. *« Le propre de l'homme ? Son arrogance, peut-être »,* conclut le primatologue Frans de Waal (11).

« Le seul cerveau de la série animale à concilier la répétition et le changement »

Il semble bien pourtant qu'il y ait, dans l'ensemble de cette démarche, plusieurs points discutables. Si l'humain est effectivement un animal, il n'est pourtant pas « un animal comme les autres ». Les célèbres 2 % de différence de patrimoine génétique avec les chimpanzés (20 % avec les souris) sont déterminants, car les mutations de génome affectent des éléments régulateurs de gènes de développement, eux-mêmes régulateurs de l'expression d'autres gènes. Les gènes ne se réduisent pas à une masse indifférenciée, simplement quantifiable. De plus, et c'est déterminant, le cerveau reçoit bien du génome une organisation structurale et fonctionnelle innée, mais elle comporte à la fois des limitations liées à l'espèce et des possibilités qui ne demandent qu'à être exploitées. Elles sont mises à l'épreuve par sa rencontre avec l'environnement précoce qui façonne l'acquis. Selon les spécialistes André Bourguignon et Cyrille Koupernik, *« le propre de l'homme réside dans sa potentialité à développer un domaine qui n'appartient qu'à lui, et qui est celui de la symbolisation et de l'abstraction.* (...) *Le cerveau humain, du fait de son extraordinaire richesse, est le seul cerveau de la série animale capable de concilier la répétition et le changement. La répétition des instructions génétiques et épigénétiques* [qui ne relèvent pas du programme génétique] *lui permet d'assurer sa stabilité et sa survie. Au contraire, la liberté qu'il prend vis-à-vis de ses schèmes cognitifs est à la base même du progrès de son savoir et de son pouvoir. Il est l'agent le plus puissant de sa propre évolution* (12) *».*

Que l'on cherche à rappeler à l'humain sa part d'inné, ou que l'on entende souligner dans l'animal sa part d'acquis, on bute ainsi sur quelques différences : ne serait-ce que le pouvoir réflexif (la conscience qui prend conscience d'elle-même), le savoir cumulatif, la possibilité d'abstraction, le langage, qui n'est pas réductible à des signaux ni à la communication, mais peut renvoyer à des idées, jouer, proliférer... Neutraliser ou nier ces différences en leur préférant comme étalon universel la sentience n'est pas simplement un tour de passe-passe : puisque, somme toute, c'est un choix fait au nom de la morale, cette « morale » universaliste née des capacités humaines. Cela conduit aussi, en toute logique, à des conclusions parfois saisissantes. *« Je ne pense pas que tuer un nouveau-né soit jamais équivalent à tuer une personne »,* affirme Peter Singer dans *La Recherche* (octobre 2000). Rappelons qu'une personne se définit dans ce cadre par la conscience de soi, attribuée à peu de frais, le sens du futur et du passé, la capacité de relations et de communication, et qu'un être humain dépourvu de ces aptitudes n'est pas une personne. Par conséquent, *« tuer un chimpanzé est pire que tuer un être humain qui, du fait d'un handicap congénital, n'est pas une personne* (13) *».* Dans un registre parallèle, et toujours porté par l'amour de l'altérité, Arne Naess, le pape de l'« écologie profonde » *(deep ecology),* a déclaré sans sourciller, dans un livre d'entretiens (*Wildproject,* 2009), que *« le développement des formes de vie non humaines requiert une décroissance »* de la population humaine, carrément *« substantielle ».*

Revendiquée comme un outil de libération, recoupant d'autres luttes antidiscrimination (même s'il faut noter que l'exploitation des vivants humains n'est guère une obsession, au mieux un bref affichage), cette élaboration de la notion de « personne non humaine » ne s'arrêtera sans doute pas aux animaux. Déjà, l'intelligence des arbres commence à fasciner : *La Vie secrète des arbres* (Les Arènes, 2017), de Peter Wohlleben, a été un énorme succès, et Christopher Stone, dans *Les arbres doivent-ils pouvoir plaider ?* (Le Passager clandestin, 2017), prône l'attribution de droits juridiques aux forêts, océans, rivières, en contestant l'idée que la nature existerait pour l'humain. Ils devraient être considérés comme des personnes morales et représentés par des tuteurs, à l'instar des personnes légalement incapables – en 2017, le Gange a été reconnu par l'État de l'Uttarakhand, en Inde, entité vivante ayant le statut de personne morale et les droits y afférents. On n'en est pas encore là pour l'« altérité nouvelle » des intelligences artificielles, mais la réflexion commence : déjà, quand le Grand Palais, à Paris, présente (jusqu'au 9 juillet 2018) une exposition intitulée « Artistes et robots », *Télérama* s'interroge : *« Qui donc est l'artiste ici ? »* (14). Et le Parlement européen, qui note leur capacité d'apprentissage et d'autonomie, étudie la possibilité de les doter d'une personnalité juridique (15). Il n'est pas exclu qu'elles deviennent sentientes...

EVELYNE PIEILLER.

(10) Corine Pelluchon, *op. cit.*

(11) « Frans de Waal : "Il est temps d'arrêter de courir après le propre de l'homme" », *Le Monde,* 10 octobre 2016.

(12) André Bourguignon et Cyrille Koupernik, « Le cerveau humain », dans *Encyclopædia universalis,* consulté en ligne en juin 2018.

(13) Peter Singer, *Questions d'éthique pratique,* Bayard, Paris, 1998.

(14) 12 avril 2018.

(15) Résolution du Parlement européen du 16 février 2017 contenant des recommandations à la Commission concernant des règles de droit civil sur la robotique.

le sourire du chat

publiée par des chercheurs en cardiologie de l'université du Minnesota, les propriétaires de chats courent moins de risques de mourir d'une crise cardiaque (4). » Inexorablement, le chat envahit Internet comme une nouvelle page blanche, mais de dimension internationale. Un de ses nombreux avatars est le *lolcat – lol* étant l'acronyme de *laughing out loud* (« éclat de rire bruyant ») –, une image combinant un chat forcément mignon et une légende humoristique rédigée dans un anglais de cuisine. Sur YouTube, il triomphe. Citons parmi mille le célébrissime Nyan Cat : dans une vidéo datant de 2011 et qu'accompagne une ritournelle exaspérante *(Nyanyanyanyanyanyanya !),* une tête de chat emmanchée sur un biscuit pète un arc-en-ciel sur fond d'étoiles. Succès délirant : 159 195 878 vues au 29 mai 2018. Autre star, Grumpy Cat (Tardar Sauce pour les intimes), une chatte bien vivante, celle-là, boudeuse sinon renfrognée – mais c'est « mignon », quand même. Pour qu'une de vos interventions sur Internet ait du succès, glissez-y un chat, c'est presque une garantie.

« Des super jeux, de la place pour courir et de la croquette de haut niveau »

Et, dans la vraie vie, en tout cas dans les pays « riches », c'est la même déferlante. Aux murs, le chat s'affiche désormais en quatre par trois, du chaton rose de la publicité d'un joaillier au chaton noir d'un couturier. On a inventé des bars à chats, d'abord à Taïwan puis au Japon, avec succès – au Japon, il a même fallu établir un « couvre-feu » pour que les chats aient un moment de tranquillité. Paris a les siens, comme le Moustache Café, où ils *« vivent en totale liberté ».* Le « félin urbain » a même ses hôtels, avec *« cat-sitters qualifiés »* et *« des super jeux, de la place pour courir et de la croquette de haut niveau. Et surtout des papouilles à volonté ! »* pour citer la publicité de l'un d'eux (5). Bref, des Journées nationales du chat, promues depuis 2002 à l'initiative du Fonds international pour la protection des animaux (le 8 août en France, le 1er mars en Russie, etc.), au premier Catfest organisé à Londres ce 14 juillet, il est partout.

C'est beaucoup. Ça peut finir par agacer. Là aussi, Internet fait office de caisse de résonance, et au *lol* oppose le *lulz, « le versant obscur du* lol. (...) *Une vidéo d'un chaton qui courait maladroitement après son ombre, c'était* lol. *La version* lulz *aurait consisté à tendre judicieusement un fil transparent sur le parcours dudit chaton* (6) *».* Le *lulz* pointe très souvent son oreille pointue dans le *lol* : les vidéos de chat adorent le mettre dans des situations inconfortables (chute, douche intempestive) pourvu que le dernier plan soit celui d'un chat un peu vexé, mais indemne. Serait-ce lié au fait que le chat qu'on vénère aujourd'hui est curieusement émasculé, ce qui prêterait à moquerie ? Il est vrai que stérilisé, toiletté, sentant la fleur et non le fauve (grâce par exemple à Minou Minette, eau de toilette pour chat), voire conçu pour être hypoallergénique, il a perdu peu ou prou l'inquiétante étrangeté des *« grands sphinx allongés au fond des solitudes »* loués par Baudelaire. Mais il faut peut-être aussi voir rôder derrière le *lulz* les vieilles superstitions. La Royal Society for the Prevention of Cruelty to Animals a d'ailleurs lancé une Journée internationale du chat noir, célébrée le 17 août, pour lutter contre les préjugés qui l'expose encore parfois à la violence, et souvent à la défiance.

Pour expliquer les pouvoirs du chat, la science a sa réponse : le protozoaire *Toxoplasma gondii,* qu'il peut transmettre. On connaissait les risques de la toxoplasmose en cas de grossesse. Mais on a découvert que des animaux infectés tendent à ne plus craindre leur prédateur ; mieux, ils le recherchent. Le rat, par exemple, *« voit sa peur de l'urine de chat disparaître. Il en vient même à être attiré* (7) *»* et finit dévoré. Ce petit parasite, qui infecte un tiers de la population mondiale, colonisant l'humain, le pousserait à prendre des risques inconsidérés et à être lui aussi attiré par l'urine de chat. Notre obsession du chat signalerait-elle donc simplement une épidémie de toxoplasmose ? C'est faire peu de cas des présents que nous recevons de la part du chaton, si semblable à une peluche et si joueur qu'il réveille notre enfance, et du chat adulte, beau comme une panthère et paresseux comme un chausson, qui reste le dernier fauve que nous puissions côtoyer sur cette planète désertée, et dont la présence constante et paisible sauve tant d'entre nous de la solitude. Dans notre monde mouvementé, comme l'écrivait en 1889 Jules Renard dans son *Journal, « l'idéal du calme est dans un chat assis ».*

CATHERINE DUFOUR.

(4) « 11 bienfaits de votre obsession des chats sur votre santé », 25 mars 2015, www.quebec.huffingtonpost.ca

(5) Hôtel Aristide, Paris.

(6) Titiou Lecoq, *La Théorie de la tartine,* Au diable Vauvert, Vauvert, 2015.

(7) Roc Morin, « Comment un parasite présent sur les chats peut détruire votre vie sexuelle – et votre vie entière », 22 septembre 2014, www.vice.fr

© KAREN KNORR

Extinction

Les espèces animales disparaissent à un tel rythme que certains scientifiques évoquent une sixième extinction de masse, la première depuis la disparition des dinosaures, il y a soixante-cinq millions d'années.

Au cours des dernières décennies, la disparition des habitats, la surexploitation, les espèces envahissantes exogènes, la pollution et, plus récemment, le changement climatique ont entraîné une diminution catastrophique du nombre des espèces de vertébrés et de leurs populations. *(...)* Au moins deux cents espèces de vertébrés ont disparu au cours des cent dernières années, soit une perte d'environ deux espèces par an. Si elles avaient suivi le rythme d'extinction qui prévalait depuis deux millions d'années, ces deux cents espèces de vertébrés n'auraient pas mis un siècle pour disparaître, mais dix millénaires.

En ce qui concerne le monde marin, seules quinze espèces animales auraient totalement disparu, mais ce chiffre est probablement sous-estimé tant il est difficile de mesurer précisément les disparitions d'animaux marins. Quant à l'extinction de masse des invertébrés, les informations disponibles sont limitées et surtout centrées sur le niveau des menaces. Des chercheurs ayant étudié 3 623 espèces d'invertébrés terrestres et 1 306 espèces d'invertébrés marins ont estimé que respectivement 42 % et 25 % d'entre elles étaient menacées d'extinction. *(...)*

Plusieurs espèces encore relativement épargnées il y a dix ou vingt ans sont aujourd'hui en danger. En 2016, la planète ne comptait plus que 7 000 guépards et moins de 5 000 orangs-outans de Bornéo. 43 % des lions ont disparu depuis 1993, la population des pangolins a été décimée, tandis que celle des girafes est passée de 115 000 en 1985 à environ 97 000 en 2015. *(...)* Un tiers des 27 600 espèces de vertébrés terrestres que nous avons étudiées connaissent un déclin considérable de leur population. La proportion d'espèces en déclin varie de 15 % pour les amphibiens à 30 % ou plus pour les mammifères, les oiseaux et les reptiles.

Gerardo Ceballos, Paul R. Ehrlich et Rodolfo Dirzo, « Biological annihilation via the ongoing sixth mass extinction signaled by vertebrate population losses and declines », Proceedings of the National Academy of Science, *Washington, DC, juillet 2017.*

EUROPE

L'ÉPOPÉE SIBÉRIENNE. La Russie à la conquête de la Sibérie et du Grand Nord. – Éric Hoesli

Éditions des Syrtes - Paulsen, Genève-Paris, 2018, 822 pages, 33 euros.

La soif de ressources, tel est le fil rouge qui poussa la Russie à conquérir et exploiter des régions de plus en plus éloignées de Moscou – de l'Oural au Pacifique. Éric Hoesli fait le récit de cette « épopée sibérienne » à travers ses grands hommes : de l'expédition du Cosaque Ermak en 1582 à la descente du fleuve Amour en 1854, des premiers forages gaziers en 1952 à la découverte du pétrole en Sibérie occidentale en 1960. Il ne questionne jamais la légitimité de la conquête territoriale, mais n'en dessine pas une trajectoire rectiligne. À la capitale, les hésitations persistent : vers 1850 s'affrontent la vision d'une Russie *« puissance du Pacifique et de l'Asie »* et celle d'une Sibérie *« qu'il serait périlleux d'aller ouvrir aux influences du grand large pacifique »*; en 1900, le ministre des finances Serge Witte insiste sur les acquis de l'extension ferroviaire en Mandchourie et s'oppose à une annexion. Entre chronique mondaine et traité de géopolitique, cet ouvrage expose les difficultés qu'affrontent marins et météorologues, promoteurs du chemin de fer et industrie des hydrocarbures, et montre les écueils d'une politique d'extraction à court terme.

MATHILDE MATRAS

CAUCASE

ARMÉNIE, CHRONIQUE DE LA IIIe RÉPUBLIQUE. – Vahé Ter Minassian.

L'Harmattan, Paris, 2018, 452 pages, 30 euros.

Née en 1991 de l'effondrement de l'Union soviétique, la IIIe République d'Arménie revendique l'héritage de la Ire, indépendante mais qui ne survécut que deux ans (1918-1920). Cette *Chronique de la IIIe République* est constituée des reportages que le journaliste indépendant Vahé Ter Minassian effectua entre 2002 et 2017 pour le magazine *France Arménie*. Publié au moment où un vaste mouvement social vient de porter au pouvoir M. Nikol Pachinian, à la barbe des poids lourds de la vie politique arménienne, ce livre rend compte par anticipation des raisons de ce sursaut démocratique. L'auteur rapporte les interactions permanentes entre les politiques intérieure et étrangère, l'évolution des relations avec la Turquie à la lumière des impossibles pourparlers liés au génocide des Arméniens, et enfin l'impact de la guerre dans le Haut-Karabakh.

PASCAL MAGUESYAN

POLITIQUE

LE SOCIALISME SAUVAGE. Essai sur l'auto-organisation et la démocratie directe dans les luttes de 1789 à nos jours. – Charles Reeve

L'Échappée, Paris, 2018, 320 pages, 20 euros.

Dans cet essai très éclairant et bien documenté, Charles Reeve revisite les grands moments de l'histoire du mouvement socialiste des deux derniers siècles. De la Révolution française à celle des « œillets » au Portugal en 1974, en passant par Mai 68, il parcourt *« le fil rouge et noir de l'émancipation sociale en empruntant le chemin rude et escarpé du socialisme sauvage »*. Il reprend ainsi à son compte la formule-choc inventée par les chefs de la social-démocratie pour tenter de disqualifier la démocratie directe, garante, pour ses tenants, d'une véritable émancipation sociale. Il dénonce notamment l'écrasement du mouvement autonome des conseils au lendemain de la première guerre mondiale en Allemagne, qui pesa sur les perspectives révolutionnaires nées, à l'échelle internationale, de la révolution soviétique de 1917, et qui, pour lui, *« marque définitivement l'évolution et la place future du courant social-démocrate à l'intérieur du système capitaliste »*.

JEAN-JACQUES GANDINI

GÉOPOLITIQUE

LES GUERRES ILLÉGALES DE L'OTAN. Une chronique de Cuba à la Syrie. – Daniele Ganser

Demi-Lune, Paris, 2017, 448 pages, 26 euros.

L'historien suisse Daniele Ganser propose ici une somme remarquable sur les manipulations de l'opinion et les violations du droit international par les grandes puissances membres de l'Alliance atlantique. Il rappelle la création de l'Organisation des Nations unies et l'essor impérial des États-Unis, qui *« disposent de la monnaie mondiale de réserve et peuvent l'émettre eux-mêmes à volonté »*. Puis il définit les termes « génocide », « crime d'agression », « crime de guerre », « crime contre l'humanité », et passe en revue les formes d'agression, du coup d'État à l'invasion militaire. Ganser entame sa chronique par la *« guerre illégale contre l'Iran en 1953 »*. Il aurait pu commencer par la Syrie en 1949, modèle du coup d'État « en douceur », enseigné dans les écoles de la Central Intelligence Agency (CIA). Mais le « coup de Téhéran » est emblématique de la volonté américaine de casser les récalcitrants, comme Mohammad Mossadegh, coupable d'avoir nationalisé l'Anglo-Persian Oil Company. On regrettera quelques lacunes, dont la conférence de Rambouillet, prélude à la guerre du Kosovo.

GABRIEL GALICE

AFRIQUE

A CONVICTION IN QUESTION. The First Trial at the International Criminal Court. – Jim Freedman

University of Toronto Press, 2017, 240 pages, 32,95 dollars.

Très vivant, ce livre hybride, entre anthropologie, géopolitique et droit international, retrace l'histoire de la première condamnation d'un criminel de guerre africain par la Cour pénale internationale. M. Thomas Lubanga est congolais. Seigneur de la guerre, il avait pris une part cruelle aux événements de la région de l'Ituri, où les affrontements ethniques avaient fait environ soixante mille morts entre 1999 et 2003. Arrêté après de sombres négociations entre les présidents Yoweri Museveni (Ouganda) et Joseph Kabila (République démocratique du Congo), M. Lubanga n'a été jugé qu'en 2012 et purge à l'heure actuelle une peine de quatorze ans de prison. Africaniste, ancien professeur à l'université de Toronto, Jim Freedman, qui navigue habilement entre les scènes de rue dans l'est du Congo – d'une brutalité effrayante – et les méandres juridiques internationaux, permet d'entrapercevoir la très dure réalité qui se dissimule derrière la neutralité théorique des articles de presse consacrés à la justice internationale.

GÉRARD PRUNIER

LA RUÉE VERS L'EUROPE. La jeune Afrique en route pour le Vieux Continent. – Stephen Smith

Grasset, Paris, 2018, 272 pages, 19,50 euros.

« Vouloir faire de la Méditerranée la douve d'une forteresse Europe (...) *corrompt les valeurs européennes. L'ampleur de la pression migratoire va soumettre l'Europe à une épreuve sans précédent. »* Journaliste et universitaire franco-américain, Stephen Smith fait le tour des défis africains dans un livre très documenté, destiné à expliquer les ressorts profonds des migrations. Il s'attarde sur la crise du monde rural : d'ici à dix ans, deux cents millions d'habitants se seront ajoutés à la population au sud du Sahara. Un défi alimentaire et social pour un continent où 96 % des paysans cultivent des lopins inférieurs à cinq hectares. L'essentiel de l'argumentaire est démographique, opposant, un peu trop schématiquement, la natalité du continent africain et le vieillissement de l'Europe. Mais les cinq issues que Smith imagine ouvrent le débat. On regrettera un titre inutilement alarmiste.

TOM AMADOU SECK

L'HUMANITAIRE EN GUERRE CIVILE. La crise du Biafra (1967-1970). – Marie-Luce Desgrandchamps

Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2018, 376 pages, 25 euros.

L'historienne Marie-Luce Desgrandchamps prend le contre-pied de la thèse défendue en France par le milieu humanitaire, et singulièrement par Médecins sans frontières (MSF), pour qui la guerre du Biafra (1967-1970) illustre le début de la saga des « sans-frontiéristes » : faisant fi des pressions de Paris, qui cherchait à déstabiliser le Nigeria, de jeunes médecins bénévoles se servent de la puissance toute neuve de la télévision pour dénoncer la misère du peuple biafrais. Les images font ressortir par contraste la discrétion, voire le silence, du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). De là serait né l'humanitaire moderne, incarné par MSF et assumant, contrairement au CICR, de transgresser les règles pour sauver des vies. Ce solide ouvrage très documenté, fort de nombreuses références et d'une abondante bibliographie, relativise cette opposition, qualifiée de *« mythe »*. Il replace la guerre du Biafra dans le contexte des affrontements internationaux de l'époque et de la fin des empires coloniaux. Il apparaît pourtant peu convaincant dans sa tentative de démontrer que le CICR n'a pas été inactif dans ce conflit.

MICHEL GALY

PROCHE-ORIENT

NO EXIT. Arab Existentialism, Jean-Paul Sartre, and Decolonization. – Yoav Di-Capua

University of Chicago Press, 2018, 336 pages, 35 dollars.

Au sortir de la seconde guerre mondiale, de jeunes intellectuels arabes repèrent dans les écrits de Jean-Paul Sartre les principes fondateurs d'une philosophie de la décolonisation : liberté, authenticité, engagement. Entre Bagdad, Damas, Beyrouth et Le Caire émerge alors un existentialisme arabe dont cet ouvrage décrit l'histoire et l'impact : de 1945 à 1967, Sartre fut le philosophe le plus lu au Proche-Orient après Karl Marx. S'appuyant sur des archives jusqu'ici inexploitées, Yoav Di-Capua montre que cet existentialisme conçoit la décolonisation comme une refonte radicale de l'« homme arabe ». L'effervescence intellectuelle sera malheureusement de courte durée. Accusé d'avoir signé un manifeste sioniste dans le contexte de la guerre des six jours (1967), Sartre tombera en disgrâce dans le monde arabe. Sa mise au ban contribuera à ensevelir dans l'oubli le vaste projet d'émancipation que ce livre rappelle à notre mémoire.

JEAN-MICHEL LANDRY

HISTOIRE DE LA SYRIE, XIXe-XXIe SIÈCLE. – Matthieu Rey

Fayard, Paris, 2018, 400 pages, 25 euros.

L'ouvrage de l'historien Matthieu Rey bat en brèche deux clichés sur la Syrie contemporaine : l'instabilité politique entre l'indépendance de 1946 et la prise du pouvoir par Hafez Al-Assad en 1970, période marquée par une série de coups d'État, et la stabilité caractérisant les présidences Al-Assad. Revenant sur les spécificités de chaque époque – ottomane, mandataire... –, il montre la persistance d'un mouvement civil qui *« renaît régulièrement, réclamant de nouveau la réalisation du rêve constitutionnel tel qu'il a été forgé à la fin du XIXe siècle »*. Apparaissent ainsi des formes d'expression politiques et sociales, principalement urbaines, ainsi que la persistance d'un clivage villes-campagnes, qui nourrissent la contestation de la domination des notables (propriétaires terriens, marchands...). Enfin, les politiques de libéralisation économique, dès les années 1990, voient l'émergence d'une nouvelle bourgeoisie affairiste dont le rapprochement avec les services de renseignement de l'État scelle *« l'alliance du commerce et de la sécurité »*, au détriment de pans entiers de la population.

NICOLAS APPELT

ASIE

LA CHAIR, LES HOMMES ET LES DIEUX. La viande en Inde. – Michaël Bruckert

CNRS Éditions, Paris, 2018, 408 pages, 25 euros.

La transition vers une alimentation plus carnée préoccupe l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), qui considère l'élevage comme l'un des principaux facteurs de perturbation de l'écologie planétaire. En Inde, la consommation de viande, bien que marginale – alors qu'en Chine elle dépasse la moyenne mondiale –, progresse. Le géographe Michaël Bruckert a enquêté dans le sud-est du pays pour analyser le rapport à la viande au sein de la culture tamoule. Son ouvrage révèle les dimensions culturelle et idéologique de cet aliment si singulier dans la cuisine indienne. Articulé à l'artisanat de la transformation carnée et à une production agro-pastorale, l'*ahimsa,* ethos non violent de l'Inde védique, impose une régulation morale, notamment par la voie du rituel sacrificiel. À l'écart de la massification de la production dans les pays occidentaux, le circuit vernaculaire de la viande au Tamil Nadu implique cependant de fortes inégalités dans l'accès aux protéines animales.

ANDRÉ PRIOU

LITTÉRATURES

Labyrinthe des enfers

Urbi et orbi, suivi de *Malacarne* de Giosuè Calaciura

Traduit de l'italien par Lise Chapuis, Les Éditions Noir sur Blanc, coll. « Notabilia », Paris, 2017, 420 pages, 23 euros.

DEUX ROMANS réunis pour évoquer la sombre puissance de deux institutions de la société italienne contemporaine : la Mafia et le Vatican. À vrai dire, plus que de narrations romanesques traditionnelles, il s'agit de récits structurés selon le modèle de la répétition, de la litanie, d'un éternel recommencement, chacun développé par un être masculin, collectif et anonyme. La première phrase d'*Urbi et orbi* est annonciatrice d'un chaos : *« On nous ordonna prêtres et nous fûmes perdus. »* Celle de *Malacarne* sonne comme la conclusion d'une dissolution irréversible : *« Nous n'étions plus rien... monsieur le juge »,* début de la sanglante confession d'un mafieux à un magistrat. La publication dans un même volume de ces deux textes permet de mesurer à dix ans de distance – *Malacarne* fut initialement édité par Les Allusifs en 2007 (1) – la permanence de la force de frappe littéraire et, singulièrement, stylistique de Giosuè Calaciura.

Dans le monde fermé d'*Urbi et orbi,* une bande de jeunes ecclésiastiques opèrent au mieux de leurs intérêts temporels et crapuleux, à visage couvert, jouant au poker la nuit avec *« mises d'aumônes »*; plus tard, racontent-ils, *« la chapelle Sixtine fut transformée en repaire flibustier »,* où ils faisaient leurs affaires *« au milieu de la magnificence de Michel-Ange »*. Ils mettent même aux enchères les cérémonies des obsèques à venir. Car ils assistent à l'agonie interminable du pape, voire s'efforcent de l'aggraver. Incroyants, ils se construisent contre lui, contre la religion, contre la foi. Le souverain pontife a les traits du défunt Jean Paul II, mais peu importe la figure historique que le lecteur pourrait reconnaître. Malade, sénile, le Saint-Père alterne phases de déchéance et rémissions inexplicables pendant lesquelles ses proches lui organisent de faux déplacements avec figurants stipendiés, auxquels succèdent des manifestations miraculeuses et grotesques telles que disparition dans la nuée (et retour), stigmates, auréole indécrochable. Reviennent aussi ses périodes glorieuses, son élection, ses voyages, *« ses épaules de docker »,* lui qui parle *« une langue de frontière agrégée par le mortier du latin »,* ce dont s'amusent les distingués prélats de la curie. La bande tantôt s'allie au pape, tantôt s'en éloigne. Envahis par le *« chiendent du doute »,* ce sont des rebelles sataniques, tout comme le narrateur de *Malarcane*.

Le glossaire en fin de roman explique que *malacarne* est le terme palermitain pour désigner un petit tueur de la Mafia. Un monologue découpé en chapitres détaille les mille et une turpitudes de l'honorable société sicilienne; récit incantatoire qui s'enroule sans fin sur lui-même, comme une hydre qui dévorerait son propre texte; la chronologie vacille; se mêlent des éléments puisés dans le bréviaire fantastique de la littérature, travaillant une redite des dix plaies d'Égypte, ou encore les représentations picturales de l'enfer, sans oublier quelques bribes de l'histoire de la Sicile ou d'une catastrophe nucléaire à venir. Avec le romancier Jérôme Ferrari, qui préface le volume, on ne peut que saluer une langue *« impossible, unique, radicalement étrangère, qui impose pourtant par sa seule autorité la nécessité de son existence »,* dans ces deux splendides contes, remarquablement traduits par Lise Chapuis.

BERNARD DAGUERRE.

(1) Également, Giosuè Calaciura, *Passes noires* et *Conte du bidonville,* Les Allusifs, Montréal, 2005 et 2009.

HISTOIRE

Esclavages et servitudes

LA FRANCE abolit l'esclavage dans ses colonies en 1848. Pour la seconde fois. La Révolution s'y était résolue dès 1794. Bonaparte l'avait rétabli huit ans plus tard, en 1802, mais Saint-Domingue avait proclamé son indépendance et était devenue Haïti. Les Britanniques ont précédé la France d'une quinzaine d'années. Aux États-Unis, le principe de l'abolition est voté par le Congrès en 1865; mais la ségrégation se mettra alors durablement en place. Un puissant mouvement, qui s'était traduit en Angleterre par la diffusion de pamphlets, d'images et de témoignages, avait abouti à l'interdiction de la traite par le Parlement britannique en 1807, puis un an plus tard aux États-Unis.

Dans un précieux « Que sais-je ? » (1), Marcel Dorigny, l'un des meilleurs spécialistes de la colonisation, restitue à la fois l'ampleur du débat et la distinction entre l'antiesclavagisme – position de principe – et l'abolitionnisme, militantisme qui veut aboutir à l'émancipation de tous par la loi, ce que les esclaves révoltés de Saint-Domingue appellent la « liberté générale ». Quant à l'anticolonialisme, il est marginal en un XIXe siècle conquérant, qui considère que la supériorité de la race blanche lui impose un devoir moral de tuteur allant de pair avec l'exploitation maximale des ressources locales. Il convient d'*« introduire graduellement, lentement, prudemment, le Noir dans la jouissance des bienfaits de l'humanité auxquels nous le convions, sous la tutelle de la mère patrie, comme un enfant pour la compléter et non pas comme un sauvage pour la ravager* (2) *»*.

Le siècle des Lumières inaugura le combat contre la servitude. Des intellectuels, des artistes n'ont cessé, depuis, de le poursuivre, d'en perpétuer la mémoire. Richement illustré, *Arts et lettres contre l'esclavage,* également de Marcel Dorigny (3), retrace l'histoire de cette contribution majeure au fil de plus d'une centaine d'œuvres (estampes, poèmes, peintures, etc.), de Théodore Géricault à Daniel Buren, en passant par Édouard Glissant.

L'historienne Catherine Coquery-Vidrovitch répertorie quant à elle toutes les traites, y compris celle qui mène, des siècles durant, d'autres cohortes d'Africains au Proche-Orient (4). Et elle rappelle comment, parce que les affranchis refusent de retourner sur les plantations, même comme salariés, préférant avoir un lopin à eux, on fera venir – d'Inde, notamment – les « engagés », des travailleurs sous contrat qui, faute de pouvoir payer le voyage de retour, restent à vie.

L'esclavage vu du point de départ, en Afrique, c'est un roman inattendu qui l'évoque, grâce à une histoire méconnue, aussi unique qu'authentique. Avec *La Reine Ginga et comment les Africains ont inventé le monde* (5), l'écrivain angolais José Eduardo Agualusa rappelle les hauts faits de cette souveraine téméraire, cruelle et stratège, qui vécut (1581-1663) au cœur de l'actuel Angola. Elle est ici vue par un jésuite qui devint son secrétaire. Elle traitait mieux ses propres esclaves africains que ses partenaires et adversaires portugais venus les déporter au Brésil. Trafic triangulaire, Europe-Afrique-Amériques : on est là au cœur du second continent-étape, celui dont on parle le moins.

CHRISTOPHE WARGNY.

(1) Marcel Dorigny, *Les Abolitions de l'esclavage,* Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », Paris, 2018, 128 pages, 9 euros. Également, de Marcel Dorigny et Bernard Gainot, la réédition augmentée de l'*Atlas des esclavages,* Autrement, Paris, 2017, 96 pages, 24 euros, remarquable synthèse qui s'enrichit de la question des réparations (indemnisation des propriétaires...).

(2) Alphonse de Lamartine, banquet donné le 10 mars 1842 à Paris pour l'abolition de l'esclavage.

(3) Marcel Dorigny, *Arts et lettres contre l'esclavage,* Éditions Cercle d'Art, Paris, 2018, 240 pages, 29 euros.

(4) Catherine Coquery-Vidrovitch, *Les Routes de l'esclavage. Histoire des traites africaines, VIe-XXe siècle*, Albin Michel - Arte Éditions, Paris - Issy-les-Moulineaux, 2018, 288 pages, 19,50 euros.

(5) José Eduardo Agualusa, *La Reine Ginga et comment les Africains ont inventé le monde,* Métailié, Paris, 2017, 240 pages, 21 euros.

DU MONDE

Une sacrée dégringolade

J'ai découvert que j'étais mort
de J. P. Cuenca

Traduit du portugais (Brésil) par Dominique Nedellec, Cambourakis, coll. « Literatura », Paris, 2017, 192 pages, 20 euros.

On ne peut compter sur rien ni personne, sauf sur l'administration. Elle est même capable de nous faire trépasser de manière officielle alors que l'on respire encore. Un déboire que l'auteur-narrateur a réellement subi, et qu'il va faire fructifier : *« À l'époque où j'ai reçu la nouvelle de ma mort, je tournais autour de quelque chose s'apparentant à un embryon de roman, un portrait dystopique de Rio de Janeiro et de moi-même écrit au milieu du vacarme que faisaient mes indésirables voisins jusqu'à l'altercation qui devait me conduire au commissariat. »* Pourtant, en dépit du procès-verbal qu'on lui met sous le nez, João Paulo Vieira Machado de Cuenca s'entête à expliquer à l'administration qu'il est toujours en vie. Ce sera le point de départ d'une véritable enquête, la sienne, puis celle d'un détective qu'il engage pour dénouer les fils de cette histoire.

Si l'ombre de Franz Kafka plane sur le début de ce roman, nous sommes cependant très loin de Prague – à Rio, au Brésil, au XXIe siècle –, mais au cœur d'une société pareillement procédurière, gangrenée par la corruption : *« La circulation de l'argent est assurée par des politiciens haut placés, des acteurs du marché financier, des hommes occupant des postes-clés au sein de la police militaire et de la police civile, des miliciens, des parlementaires, des constructeurs, des trafiquants et des pasteurs néopentecôtistes adeptes du blanchiment. »* Un monde à deux vitesses, où, *« en période pré-JO, celui qui n'avait pas de quoi se payer le Nouveau Rio était balayé en direction des favelas et des banlieues obscures ».*

Mais si, *« en 2011, le ciel était bleu turquoise comme un billet de 100 reais »,* tout cela n'est qu'un âge d'or de pacotille. En vérité, *« la "une" de* The Economist *avec le Christ rédempteur en train de décoller a marqué le début de notre dégringolade ».* Chute collective et personnelle. João Paulo Cuenca aussi dégringole. En pleine dérive, au sein d'un microcosme décadent, d'une *« intelligentsia barbue et vaguement* arty *»,* il déçoit, à l'instar du pays, tous les espoirs placés en lui : *« monogamie, instinct paternel, stabilité financière.* (...) *J'avais d'autres priorités, une espèce d'orgueil à l'envers me poussait à me battre seul, tel un Quichotte vibrionnant, contre les structures autoritaires et menaçantes que je voyais autour de moi. Comme foncièrement mon désir était de tout démolir et absolument pas de créer quoi que ce soit, tous mes choix semblaient me conduire loin de là où j'aurais dû être ».* L'annonce de sa mort administrative, qui semble exaucer son rêve de disparition, est peut-être une bénédiction.

Ainsi, tel un patient atteint du syndrome de Cotard, persuadé d'être déjà mort, Cuenca commente en toute franchise – car, pour reprendre les mots du grand romancier Joaquim Maria Machado de Assis placés en exergue du livre, *« la franchise est la première vertu d'un défunt »* – le spectacle de son pays courant droit à sa perte. Le regard aiguisé, lucide et intranquille, acteur et spectateur de la vie qui s'écoule, Cuenca nous propulse aux portes de l'abîme. Auteur de quatre romans (traduits en huit langues), d'un recueil de chroniques parues dans la presse, cinéaste (*A morte de J. P. Cuenca,* 2015), il semble avoir trouvé un moyen d'échapper pour de bon à la disparition : se démultiplier, pour clamer haut et fort qu'il est toujours en vie.

Xavier Lapeyroux.

PRÉHISTOIRE

Néandertal, héraut de l'altérité

Un groupe humain se détend autour d'un foyer à l'abri d'une palissade. Des travaux familiers occupent la veillée. On entend des voix, peut-être des chants, et on goûterait bien à ce morceau de bison grillé à la broche. Le plaisir d'un bivouac où s'écoule le temps. Ce camp de La Folie, près de Poitiers, abritait ces femmes et ces hommes de Néandertal il y a soixante mille ans....

La force de l'exposition présentée au Musée de l'homme (1) tient à l'humanité troublante redonnée à celui qui précéda *Homo sapiens* – l'homme moderne – et qui vécut entre environ 350000 et 35000 avant le temps présent. Les recherches les plus solides permettent d'argumenter cet éloge de l'altérité, qui brise nombre de préjugés forgés par les représentations quasi simiesques élaborées après la découverte des premiers squelettes, au XIXe siècle. Curieuses fictions qui témoignaient davantage de notre rapport à l'autre que de cet autre, et bâtissaient des mythes, comme celui de la massue associée à tout homme préhistorique, alors que jamais les traces d'une telle arme n'ont été découvertes sur un site archéologique.

Cheveux parfois roux, parfois bruns, petit, trapu, Néandertal avait l'arcade sourcilière proéminente et le menton fuyant. Il possédait aussi un palais rendant apte à la parole et un cerveau plus volumineux que le nôtre. Vivant de l'Europe à l'Asie centrale, il construisait des habitations et aménageait son espace domestique, enterrait ses morts et prenait de l'aspirine dans sa formule ancestrale – le bourgeon de peuplier. Peut-être connaissait-il l'art ? Du moins a-t-il laissé une gravure géométrique dans la grotte de Gorham (Gibraltar). Commissaire de cette exposition, Marylène Patou-Mathis rassemble nombre de ces précisions et ses lancinantes interrogations dans un ouvrage copieux et truculent, à picorer lorsque l'on désespère de Sapiens (2)...

Confrontés à des changements climatiques majeurs et à des périodes glaciaires très rigoureuses, les néandertaliens supportaient bien mieux le froid que nos ancêtres modernes, affirment une paléoanthropologue et un journaliste qui explorent leur vie quotidienne (3). Cela pourrait expliquer leur alimentation, très calorique, composée de beaucoup de viande. Les études rassemblées par ces auteurs permettent aussi de faire connaissance avec des êtres solidaires, prenant soin des personnes âgées ou blessées : *« Rien n'indique que les néandertaliens aient été moins intelligents que les sapiens de leur époque. »*

Une découverte spectaculaire, révélée en 2010, a permis d'établir que l'homme de Néandertal appartient à notre arbre généalogique : de 1 à 3 % de son ADN reste présent chez une grande partie des humains. Pionnier du séquençage de génomes archaïques, notamment sur les mammouths laineux, Svante Pääbo témoigne de cette aventure scientifique hors norme (4). À partir d'un simple fragment d'auriculaire découvert par des archéologues russes dans une grotte de l'Altaï, les paléogénéticiens ont pu également trouver la trace d'une autre lignée humaine : l'homme de Denisova. La biologie moléculaire promet d'aider à la résolution d'énigmes encore plus complexes sur les branches de l'humanité, leurs divergences et leurs métissages.

Les questions sont plus nombreuses que les réponses. Pourquoi l'homme moderne a-t-il pu aller beaucoup plus loin que Néandertal et conquérir toutes les terres du globe ou presque ? Pourquoi ce dernier a-t-il disparu ? Les preuves manquent pour valider les nombreuses hypothèses, mais Néandertal nous a déjà transmis son message essentiel : l'humanité, comme toute les espèces, est mortelle.

Philippe Descamps.

(1) « Néandertal, l'expo », au Musée de l'homme, à Paris, jusqu'au 7 janvier 2019.

(2) Marylène Patou-Mathis, *Neandertal de A à Z,* Allary Éditions, Paris, 2018, 620 pages, 24,90 euros.

(3) Silvana Condemi et François Savatier, *Néandertal, mon frère,* Flammarion, Paris, 2016, 256 pages, 21 euros.

(4) Svante Pääbo, *Néandertal, à la recherche des génomes perdus*, Babel, coll. « Essais », Arles, 2017, 400 pages, 9,50 euros.

GRAPHISME

À l'affiche !

Les évolutions techniques et le développement du capitalisme font naître à la fin du XIXe siècle un art appliqué au service du commerce, pas encore appelé « graphisme ». Le porteront des typographes, des affichistes, des illustrateurs et d'autres artistes du signe, à l'honneur dans ce bel et ambitieux ouvrage qui couvre soixante-dix ans de créations, de 1890 à 1959 (1). On y trouve des repères connus – inscrits dans les événements marquants de chaque décennie –, comme les affiches de Jules Chéret, mais on y découvre aussi qu'au même moment, en Amérique, des auteurs anonymes imaginent des affiches très inventives pour le producteur de fourrage International Stock Food... C'est la force du graphisme, à la fois art populaire, de masse et vecteur – parfois en contrebande – d'idées avant-gardistes, telles les affiches du duo américain Lewitt-Him en 1948 pour la compagnie aérienne American Overseas. Celles-ci reprennent des éléments du vocabulaire surréaliste, qui fut lui-même inspiré par les images de la rue. Tandis que l'affiche américaine anonyme du film de Douglas Sirk *A Scandal in Paris,*

en 1946, ressemble furieusement aux œuvres des années 1980 de l'artiste postmoderne Barbara Kruger. Des va-et-vient entre l'art d'« en haut » et celui d'« en bas », qui font la saveur de ce livre.

Boris Séméniako.

(1) Jens Müller et Julius Wiedemann, *Histoire du graphisme. Vol. 1, 1890-1959,* Taschen, Cologne, 2017, 480 pages, 50 euros.

HISTOIRE

OCTOBER SONG. Bolshevik Triumph, Communist Tragedy, 1917-1924. – Paul Le Blanc

Haymarket Books, Chicago, 2017, 480 pages, 27,95 dollars.

Cet ouvrage passionnant, rédigé par un historien marxiste nord-américain, se distingue de l'historiographie dominante, aussi bien anticommuniste qu'apologétique de l'Union soviétique. Nourri des écrits et des témoignages des années révolutionnaires, le livre travaille la question de la démocratie. Selon Paul Le Blanc, le projet initial des bolcheviks avait un contenu profondément démocratique et pluraliste, visible dans la composition même du premier gouvernement soviétique, une coalition entre le parti bolchevique et les socialistes-révolutionnaires de gauche. La violence inouïe de la guerre civile conduira à la centralisation autoritaire du pouvoir, même si des espaces de liberté, notamment culturelle, seront préservés. Les exactions de la Tcheka, la police politique, et la répression des protestations paysannes auront des conséquences tragiques, créant les conditions de l'avènement du régime stalinien. Les bolcheviks ont agi en fonction d'un pari démocratique révolutionnaire. Ils ont sans doute échoué, mais, grâce au précédent révolutionnaire d'Octobre, *« les choses ne seront plus jamais comme avant ».*

MICHAEL LÖWY

L'AMI AMÉRICAIN. Washington contre de Gaulle, 1940-1969. – Éric Branca

Perrin, Paris, 2017, 380 pages, 23 euros.

L'auteur voue à Charles de Gaulle une vénération qui gomme les insurmontables contradictions de la politique menée par le président français après la Libération, puis de 1958 à 1969, au service de ces élites qui avaient tout tenté sous l'Occupation pour l'empêcher d'accéder au pouvoir, et qui continuèrent après-guerre à haïr ses velléités d'autonomie extérieure. Certes, Éric Branca ne peut démontrer les hypothèses d'une convergence entre de Gaulle et Konrad Adenauer (prétendument antinazi) en faveur d'une prise d'indépendance par rapport aux États-Unis, qu'aurait ruinée le successeur de ce dernier, l'« Américain » Ludwig Erhard (nazi avéré), ni d'un tournant francophile décidé par John Fitzgerald Kennedy puis par Richard Nixon, tristement avorté. Mais il décrit bien, bibliographie et fonds américains à l'appui, l'interminable liste – de l'extrême droite à la gauche anticommuniste – des Européens vissés aux dirigeants américains depuis la seconde guerre mondiale ou sa fin, œuvrant si efficacement sous de Gaulle et au-delà ; et la déloyauté de certains gaullistes sonores secrètement acquis à Washington, comme en témoigne leur soutien, contre lui, en 1943 à Alger, au général Henri Giraud.

ANNIE LACROIX-RIZ

IDÉES

ÉCRIRE POUR SAUVER UNE VIE. Le dossier Louis Till. – John Edgar Wideman

Gallimard, coll. « Du monde entier », Paris, 2017, 224 pages, 20 euros.

En 1955, Emmett Till, 14 ans, noir américain, part de Chicago pour rendre visite à sa famille dans le Mississippi. On le retrouve mort ; il aurait sifflé une femme blanche... Ses meurtriers sont blancs, le jury aussi ; ils sont acquittés malgré les charges. Au moment où le procès va être révisé apparaît, comme pour démontrer que la culpabilité est héréditaire, le fantôme du père, Louis Till, enrôlé malgré lui dans l'armée américaine en 1943, jugé et exécuté pour viol en 1945 en Italie. En 1955, John Edgar Wideman tombe sur une photographie de presse d'Emmett Till, jeune et noir comme lui. Devenu écrivain, il décide de consacrer à cette affaire un roman. Consultation du dossier militaire de Louis Till, épluchage du procès des meurtriers d'Emmett, visite au cimetière où le père a été enterré, sur la parcelle des « soldats morts sans honneur »... Mais plus les matériaux s'accumulent, plus le roman s'éloigne. Ne subsistent que des questions et de rares réponses, pour une lente réappropriation d'une émotion à la fois collective et particulière. *« Mauvaise couleur, mauvais endroit, mauvais moment. »* Et silences... À lire en écoutant *Poor Boy Blues,* d'Eugene Powell.

ARNAUD DE MONTJOYE

LE SALE DISCOURS. Ou géographie des déchets pour tenter de distinguer au mieux ce qui est propre de ce qui ne l'est pas. – David-Wahl

Premier Parallèle, Paris, 2018, 84 pages, 10 euros.

« Pourquoi, si l'homme est de plus en plus propre, le monde, lui, est-il de plus en plus sale ? » À partir de cette question, l'essayiste David Wahl déroule une causerie qui s'étend du bannissement des porcs de Paris après la mort accidentelle du prince héritier en 1131 jusqu'à l'ambiguïté contemporaine des déchets nucléaires, à la fois propres et sales. Le style badin de ce court texte sert une réflexion métaphysique sur notre rapport aux déchets et à l'hygiène. Multipliant les paradoxes, l'auteur renverse bien des préjugés, à commencer par ceux qui s'attachent au sale. Car, comme l'illustrent les cochons éboueurs de Paris, ce que l'on juge sale remplit souvent une fonction déterminante dans l'entretien de l'environnement, comme si le propre naissait du sale. Et, inversement, ce que l'on estime propre produit souvent plus de crasse qu'on ne le penserait spontanément, à l'instar du radium, qui suscita l'engouement à l'époque de sa découverte par Marie et Pierre Curie.

MAXIME LEROLLE

LE DÉCHAÎNEMENT DU MONDE. Logique nouvelle de la violence. – François Cusset

La Découverte, coll. « Cahiers libres », Paris, 2018, 240 pages, 20 euros.

« Violence ». Un mot qui permet au pouvoir de ranger sous la même étiquette des gestes de révolte sociale, de petits larcins et des ratonnades est assurément un piège sémantique. L'ouvrage de l'historien des idées François Cusset offre un outil de déminage efficace. En retraçant avec minutie la dialectique de la violence systémique contemporaine, le plus souvent ignorée par des médias qu'obnubile l'irruption d'un « casseur » ou l'arrachage d'une chemise, il nomme les véritables responsables. Il invalide aussi l'idée reçue selon laquelle la violence aurait globalement été enrayée, sinon depuis l'époque des chevaliers, du moins depuis la dernière guerre mondiale. Il offre ainsi une captivante mise à jour critique de la thèse de Norbert Elias, qui analysait la modernité comme un vaste mouvement de civilisation des sociétés. Selon Cusset, l'État et les autocontraintes individuelles, que le sociologue avait identifiés comme les deux régulateurs historiques de la violence, n'opéreraient plus, désormais soumis à la logique du marché, qui infuse tous les domaines de notre existence.

LAURA RAIM

ÉCOLOGIE

UNE FEMME DANS LA NUIT POLAIRE. – Christiane Ritter

Denoël, Paris, 2018, 224 pages, 19 euros.

C'est à la fois un roman d'aventures, une incroyable histoire vraie, un récit d'apprentissage et un hymne à la nature. En 1933, Christiane Ritter, artiste peintre et mère d'une petite fille, part rejoindre son mari au Spitzberg, où ce dernier est devenu trappeur. Ils vont passer un hiver dans une cabane sur la glace. On peut se demander pourquoi rééditer aujourd'hui, après ceux de Jean Malaurie, Paul-Émile Victor et Jean-Louis Étienne, ce récit octogénaire, même s'il reste en Allemagne un classique du genre. Pour son charme, sans doute, qui naît d'un décalage assumé : comment une femme peu préparée à cette situation (elle lave à grande eau sa cabane, sans prévoir qu'elle prépare ainsi une solide couche de glace à l'intérieur...) finit par adopter un mode de vie tout à fait opposé à celui qu'elle avait et se découvrir un amour sincère pour la plus rude des natures. C'est cette conscience écologique qui ne porte pas encore ce nom, ce long envoûtement qui ne tombe jamais dans l'angélisme rousseauiste qui rendent actuel ce récit plaisant, presque enjoué, d'une confrontation à un milieu extrême.

HUBERT PROLONGEAU

SOCIAL

DRH, LA MACHINE À BROYER. Recruter, casser, jeter. – Didier Bille

Cherche Midi, Paris, 2018, 272 pages, 18 euros.

Difficile d'être moins humain qu'un directeur des ressources humaines (DRH), si l'on en croit Didier Bille, militaire reconverti dans cette fonction, qu'il a exercée dans de grandes entreprises. Sa mission : *« recruter, casser, jeter »,* l'objectif étant de renouveler chaque année 15 % des effectifs, pour maintenir les cours et améliorer les performances. Dans l'entreprise moderne, très attachée à ses « valeurs », où il n'y a plus ni patron ni salariés mais des équipes de collaborateurs tendus vers le même but, où les licenciements collectifs ont été rebaptisés « plan de sauvegarde de l'emploi », il n'y a pas de place pour les moins bons. C'est le rôle du DRH de s'en débarrasser, aidé par la hiérarchie, qui lui suggère des listes... L'idéal reste de provoquer la démission, assortie de quelques indemnités. Pour recruter comme pour jeter, le DRH a de plus en plus recours à une noria de consultants coûteux, dont le jargon sert de caution scientifique autolabellisée : *digital coaching,* biomimétisme, *community collaboration,* « participativité », *peer feedback,* écologie mentale, *yoga corporate...* Un livre à charge, ironique et jubilatoire.

CHRISTIAN DE BRIE

PAROLES DE FLICS. L'enquête-choc. – Jean-Marie Godard

Fayard, Paris, 2018, 256 pages, 18 euros.

Pendant un an, le journaliste Jean-Marie Godard a recueilli les témoignages anonymes de policiers. Confrontés à la détresse sociale, à la violence et à la mort, ces fonctionnaires s'estiment déconsidérés, parfois haïs, mal payés et privés de moyens. Un exemple : la prime horaire pour une planque nocturne s'élève à 0,97 euro. Dans des commissariats insalubres, certains se résignent à acheter, sur leurs deniers, torches électriques et menottes. Au cours des années 2000, la mise en place d'une absurde politique du chiffre, destinée à faire baisser – artificiellement – les statistiques de la délinquance, a désorienté les policiers : *« On n'est pas une entreprise ! »,* s'étonne un officier. S'y ajoute, depuis 2015, le contexte des attentats djihadistes. *« On exige de nous d'être des RoboCop infaillibles. Sur la durée, ce n'est pas tenable »,* témoigne Jean, croisé par l'auteur au Courbat, une maison de repos pour policiers en dépression. Chaque année, en France, une cinquantaine de membres des forces de l'ordre se suicident. Une enquête fouillée, un tableau social à la fois glaçant et surprenant.

CÉDRIC GOUVERNEUR

L'ORDRE POUR LA LIBERTÉ. Approche militaire de l'art méconnu du maintien de l'ordre. – Philippe Cholous

Lavauzelle, Panazol, 2017, 156 pages, 21,80 euros.

Cadre au sein du groupement blindé de la gendarmerie mobile française, après des postes au Cameroun, en Belgique et en Afghanistan, le colonel Philippe Cholous regrette que le maintien de l'ordre *« demeure généralement incompris des dirigeants politiques ou militaires »* et fasse rarement l'objet de publications. Mettant en avant sa *« dimension culturelle »,* en fonction de facteurs historiques ou géographiques, il prône une adaptation aux particularismes des régions. S'appuyant sur de nombreuses études de cas, il trace les contours de la *« tradition française »,* notamment de sa composante militaire, comme les pelotons de gendarmerie mobile. Plaidant pour une spécialisation avancée du personnel, il relève que les *« actes réflexes »* ou les *« comportements instinctifs »* appris dans le cadre de la formation militaire classique sont inappropriés à cette *« guerre sans ennemi »,* alors que la rigueur dans la discipline, l'instruction, la manœuvre peut être précieuse, surtout dans des contextes d'insurrection et de rétablissement de l'ordre.

PHILIPPE LEYMARIE

DVD

Grands Soirs et beaux lendemains. 1945-1956, le cinéma militant de la Libération et de la guerre froide

Ciné-archives, coffret de deux DVD et un livre, 140 pages, 29 euros.

Au Parti communiste français (PCF), on a vite compris l'utilité du cinéma pour servir des intérêts politiques et sociaux, note le réalisateur Bertrand Tavernier. *« Ce n'est pas pour rien que Jean Renoir est le parrain civil d'un des fils de Maurice Thorez* [secrétaire national du PCF de 1930 à 1964]*. »* À la Libération, acteurs, techniciens et réalisateurs engagés au PCF ou à la Confédération générale du travail (CGT) contribuent à mettre en images tout autant des lendemains qui chantent, portés par les conquêtes sociales, qu'un brusque retour au réel, ponctué de luttes réprimées violemment. Entre lyrisme démodé (*Ma Jeannette et mes copains,* 1953, sur la vie d'un mineur cévenol) et véhémence pour rendre coup pour coup (*La Grande Lutte des mineurs,* 1948), voire aveuglement militant (saisissant *L'Homme que nous aimons le plus,* 1949, pour le soixante-dixième anniversaire de Joseph Staline), le mouvement ouvrier met en scène sa capacité de mobilisation et sa solidarité. Pour beaucoup censurés à leur sortie, une vingtaine de courts-métrages témoignent des combats : pour les salaires, contre la répression policière, pour la lutte anticoloniale et pour la paix. *« Montrer ces films est évidemment un acte politique »,* annoncent Marion Boulestreau et Tangui Perron, qui ont coordonné et conseillé ce travail éditorial réussi, richement mis en perspective.

JEAN-MICHEL DUMAY

CINÉMA

Formes de l'engagement

Même si on ne saurait l'y réduire, car son œuvre a su inventer une pluralité de chemins, Chris Marker (1921-2012) est une figure exemplaire de cinéaste politique, qui, dans le creuset des décennies 1960 et 1970, mit sa pratique au service des luttes et renouvela les formes de l'engagement au cinéma. Pour lui, le *« pivot de la saga des sixties »* se situe en 1967, année qui ouvre une décennie de cinéma collectif. Y avait préludé *Cuba sí !* (1961), où Marker, invité sur l'île, célébrait la révolution, notamment par les moyens du cinéma direct – un procédé généralisé dans *Le Joli Mai* (1963) (1) –, et qui fut interdit par le ministère de l'information *« en raison des risques que ce genre de production comporte pour l'ordre public »*.

Deux fronts de lutte : l'anti-impérialisme et la condition ouvrière. Sur le premier, contre la guerre, Marker participe à *Loin du Vietnam* (1967), dont Alain Resnais, Jean-Luc Godard, Claude Lelouch, Joris Ivens, William Klein... réalisent chacun un épisode. Il est chargé du montage et de la cohérence de l'ensemble. La même année, l'usine Rhodiacéta à Besançon, en grève, est occupée pendant un mois : ce sera l'objet d'*À bientôt, j'espère*. Quand le film passe à la télévision, en mars 1968, c'est un événement inédit sur petit écran : on y entend non seulement la parole d'ouvriers, mais aussi la véhémence avec laquelle ils rejettent le mode de vie qu'on leur fait subir. À Besançon, toutefois, les protagonistes du film lui reprochent, entre autres, une vision *« romantique »*. Marker les prend au mot et décide de leur donner les moyens de faire leur propre cinéma. C'est la naissance des groupes Medvedkine (2), d'abord à Besançon, puis à Sochaux, dans l'usine Peugeot ; une aventure collective de cinéma militant ouvrier qui se poursuivra jusqu'en 1974, témoignant d'une nouvelle conception de l'intellectuel engagé qui se développe autour de *« l'indignité de parler pour les autres »,* selon les mots de Gilles Deleuze (3).

Marker poursuit avec les « ciné-tracts ». En mai 1968, aux États généraux du cinéma, il propose à l'assemblée une manière originale de faire de l'agit-prop : produire collectivement des pamphlets politiques, le plus simplement possible, sans montage, en filmant à l'aide d'un banc-titre des photographies et d'autres images ainsi que des cartons avec informations et slogans, en une seule bobine de 16 millimètres (environ trois minutes). En 1967, il avait déjà lancé une coopérative de production et de diffusion, la Société pour le lancement des œuvres nouvelles (SLON), pour combattre la voix de l'État à l'aide d'une série de petits documentaires de contre-information, *On vous parle de...* (4). La SLON reçoit des images militantes de toute la planète – Brésil, Japon, Albanie, etc. – et soutiendra aussi la production de nombreux films sur le Chili après le coup d'État militaire de 1973. C'est à partir de ses riches archives que Marker imaginera la grande synthèse lyrique et mélancolique d'une décennie de combats (1967-1977), *Le fond de l'air est rouge* (1977), bilan d'un échec qui a pourtant aussi transformé la donne. Il passera ensuite, sans renoncer à la contre-information, à des essais plus intimes ou expérimentaux (5). La Cinémathèque française rend aujourd'hui hommage (6) à ce fantastique veilleur qui n'a jamais désarmé. Il n'est pas interdit de voir là, après quelques décennies d'indifférence, un signe heureux de retour de la curiosité pour les formes inventives de l'engagement.

VINCENT JACQUES.

(1) Chris Marker et Pierre Lhomme, *Le Joli Mai,* Arte Éditions, 2013, 207 minutes, deux DVD (25 euros) ou en vidéo à la demande (VOD). L'année d'avant, Marker réalise *La Jetée,* un film expérimental qui fera date.

(2) *Les Groupes Medvedkine, 1967-1974,* Les Mutins de Pangée - Iskra, 2018, 154 minutes, trois DVD et un livre, 45 euros.

(3) « Les intellectuels et le pouvoir. Entretien entre Michel Foucault et Gilles Deleuze », *L'Arc,* n° 49, Aix-en-Provence, mai 1972.

(4) *On vous parle de... Paris* (François Maspero), *Flins, Prague,* etc. Voir le cycle en VOD sur le site des Mutins de Pangée, www.lesmutins.org

(5) *Cf.* par exemple Chris Marker, *La Trilogie des Balkans,* Arte Éditions, 2016, 120 minutes, DVD (25 euros) ou en VOD.

(6) « Chris Marker, les 7 vies d'un cinéaste », exposition à la Cinémathèque française, à Paris, du 3 mai au 29 juillet 2018 ; Christine Van Assche, Raymond Bellour et Jean-Michel Frodon (sous la dir. de) et Florence Tissot, *Chris Marker,* catalogue de l'exposition, La Cinémathèque française, Paris, 2018, 400 pages, 45 euros. Également, Chris Marker, *L'Héritage de la chouette,* Arte Éditions, 2018, 340 minutes, deux DVD (34,99 euros) ou en VOD.

IDÉES

La philosophie du consensus

Jürgen Habermas joue un rôle considérable dans l'histoire de la philosophie européenne et dans la manière dont elle est aujourd'hui structurée. Né en 1929, il est indéniablement l'intellectuel allemand le plus écouté de sa génération, et sa trajectoire est indissociable de celle de l'Allemagne – fédérale puis réunifiée. Deux volumes d'écrits, *Parcours 1* et *2* (1), ainsi que la traduction française d'une biographie parue en 2014 (2) permettent de retracer son cheminement.

La biographie, en dépit d'un ton parfois hagiographique, apporte les informations nécessaires pour situer les évolutions de la pensée habermassienne – scandées par certains textes de *Parcours* – dans les circonstances sociales et politiques qui en précisent les enjeux. Quelques éléments sont centraux : une enfance marquée par le nazisme et la guerre, des études menées dans un contexte de dénazification très modérée de l'université allemande, le dialogue de plus en plus difficile avec les mouvements contestataires des années 1960, le sentiment permanent de la précarité de la jeune République fédérale, etc.

S'éclaire ainsi, par exemple, le texte de 1971 des conférences Christian Gauss, qui ouvre *Parcours 1.* Il marque la prise de distance de Habermas avec la première génération de l'école de Francfort, celle de Max Horkheimer et Theodor Adorno, et leur critique de la rationalité « bourgeoise », c'est-à-dire utilisée comme instrument de domination, notamment par la légitimité qu'elle confère aux sciences et aux techniques, mises au service de la production industrielle. Ce texte représente une étape importante de son évolution. On peut le lire comme un bilan philosophique de l'expérience du Mai 68 allemand et de la réflexion menée par Habermas sur les impasses, à ses yeux, d'une critique sociale de l'existant qui fait l'économie d'un horizon porteur de valeurs. Il met alors l'accent sur la dimension progressiste de la rationalité, en interrogeant les normes politiques dont elle est porteuse. Elle implique, selon lui, le respect d'un certain nombre de règles formelles dans toute discussion, notamment politique, attestant son caractère démocratique et maximisant l'éventualité d'une résolution rationnelle des questions posées. Ces règles, que, pour lui, les étudiants contestataires bafouaient dans leur refus du débat démocratique et de ses institutions, le philosophe s'acharne désormais à les défendre, en élaborant une théorie de l'intersubjectivité et une éthique de la discussion.

Quoi que l'on pense par ailleurs de ses prises de position et de ses théories, cette aspiration permanente à répondre aux questions de son temps fait toute la force de Habermas. Mais l'intérêt de ces ouvrages n'est pas seulement d'en rendre compte. Ils permettent en effet d'interroger le sens contemporain de la pensée du philosophe, peut-être en partie prisonnière de ces sujets partiels et aujourd'hui dépassés, qu'elle a extrapolés trop rapidement dans une théorie problématique. Il se fait par exemple le défenseur inconditionnel du projet européen, au nom d'une philosophie qui le pousse à ne voir dans ses institutions qu'une Constitution *pas encore assez* démocratique. Il perd ainsi de vue – comme le lui a récemment reproché le sociologue Wolfgang Streeck (3) – la réalité économique du capitalisme européen, irréductible à des interactions communicationnelles plus ou moins réussies. Faire l'histoire de la pensée de Habermas, c'est donc aussi faire l'histoire d'un abandon de la pensée critique. Face à des difficultés réelles, celle-ci s'est peu à peu transformée en un formalisme qui se donne pour seule tâche la défense vigilante de la démocratie libérale par une recherche d'intercompréhension sublimant tout rapport de forces... Les parallèles avec les dynamiques qu'a connues le paysage intellectuel français sont frappants, et ouvrent la possibilité d'une histoire comparée de cette période et de ses survivances présentes.

GUILLAUME FONDU.

(1) Jürgen Habermas, *Parcours 1, 1971-1989. Sociologie et théorie du langage. Pensée postmétaphysique,* et *Parcours 2, 1990-2017. Théorie de la rationalité. Théorie du langage,* Gallimard, coll. « NRF essais », Paris, 2018, 576 pages, 24 euros, et 656 pages, 26 euros.

(2) Stefan Müller-Doohm, *Jürgen Habermas. Une biographie,* Gallimard, coll. « Hors-série connaissance », 2018, 656 pages, 35 euros.

(3) Wolfgang Streeck, « What about capitalism ? Jürgen Habermas's project of a European democracy », 30 janvier 2018, https://wolfgangstreeck.com

DANS LES REVUES

❑ **THE NATIONAL INTEREST.** Confronté à une nouvelle guerre froide, Washington doit mieux prendre en compte les intérêts de la Chine et de la Russie s'il souhaite défendre son leadership mondial. L'Allemagne pourra-t-elle faire de l'Europe un acteur projetant son influence dans le monde ? (N° 155, mai-juin, bimestriel, abonnement un an : 29,95 dollars. – Washington, DC, États-Unis.)

❑ **NEW LEFT REVIEW.** Le modèle américain de lutte contre les discriminations a permis de neutraliser les mouvements noirs radicaux des années 1960. Comment est-il remis en cause par l'émergence de nouvelles protestations féministes de Rome à Buenos Aires ? Le nouveau cinéma prolétarien : Ken Loach, Robert Guédiguian, Aki Kaurismäki. (N° 109, janvier-février, bimestriel, 12 euros. – Londres, Royaume-Uni.)

❑ **MOTHER JONES.** Portrait de Mme Stacey Abrams, première démocrate noire à briguer un poste de gouverneure (Géorgie) ; retour sur le scandale Cambridge Analytica et le pouvoir des données numériques en politique. (Vol. 43, n° 3, mai-juin, bimestriel, abonnement un an : 18 dollars. – San Francisco, États-Unis.)

❑ **EXTRA !** Quand le *New York Times* enquête dans les ruines de Benghazi sans trop s'interroger sur le rôle des États-Unis dans ce désastre. (Vol. 31, n° 5, juin, mensuel, 48 dollars par an. – New York, États-Unis.)

❑ **WIRED.** Qui est M. Robert Mueller, le « procureur indépendant » chargé d'enquêter sur les soupçons de collusion entre l'équipe de campagne de M. Donald Trump et la Russie ? *Big data* et lutte contre la criminalité. (Vol. 26, n° 5, juin, mensuel, abonnement un an : 70 dollars. – San Francisco, États-Unis.)

❑ **THE MIDDLE EAST JOURNAL.** Un article sur les différences entre l'autoritarisme du président égyptien Abdel Fattah Al-Sissi et celui de son prédécesseur Hosni Moubarak. À noter également, une analyse des raisons de la guerre Irak-Iran (1980-1988). (Vol. 72, n° 2, printemps, 15 dollars. – Washington, DC, États Unis.)

❑ **LE DÉBAT.** Continuité ou congélation ? Pour son 200e numéro, la revue accueille, outre son fondateur Pierre Nora, Jean-François Kahn, Alain Duhamel, Jacques Julliard... *« Nous sommes en train d'assister à la fin de la domination masculine »,* explique Marcel Gauchet. (N° 200, mai-août, bimestriel, 21 euros. – Paris.)

❑ **L'ANNÉE SOCIOLOGIQUE.** *« Résister au brouillage des rapports de forces en les rendant plus lisibles »* : telle est l'ambition de ce numéro consacré au phénomène de l'expulsion, et conclu par un entretien avec la sociologue Saskia Sassen. (Vol. 68, 2018/1, avril, semestriel, 37 euros. – Presses universitaires de France, Paris.)

❑ **MOUVEMENTS.** Un dossier consacré à Podemos, aux mouvements sociaux et au renouveau politique en Espagne s'intéresse à l'exercice local du pouvoir, et ne souffre donc pas de la chute inattendue du gouvernement de M. Mariano Rajoy, postérieure à la publication. (N° 94, été, trimestriel, 16 euros. – La Découverte, Paris.)

❑ **POLITIQUE.** Un dossier portant sur le syndicalisme en Belgique, pays qui compte 3,4 millions de syndiqués, soit la moitié de la population en âge de travailler : faut-il défendre l'augmentation du pouvoir d'achat ? Comment les nouvelles règles de concertation sociale défavorisent-elles les travailleurs ? (N° 104, juin, mensuel, 12 euros. – Bruxelles, Belgique.)

❑ **REVUE DU CRIEUR.** Comment la République populaire de Chine classe ses citoyens grâce à des applications sur smartphones. Les nouvelles technologies policières. Un dossier sur la francophonie. (N° 10, juin, quadrimestriel, 15 euros. – Paris.)

❑ **RECHERCHES INTERNATIONALES.** Partout dans le monde, l'enseignement supérieur se soumet à la loi de l'argent au lieu d'obéir à celle du savoir désintéressé. Les frais d'inscription augmentent, générant une impitoyable sélection sociale. (N° 111, octobre-décembre 2017, trimestriel, 15 euros. – Saint-Denis.)

❑ **LA CHRONIQUE D'AMNESTY.** Un dossier très complet sur l'aggravation de l'intolérance religieuse du nationalisme hindou depuis l'arrivée au pouvoir de M. Narendra Modi en 2014. Une « deuxième mort » de Gandhi. (N° 379, juin, abonnement : 36 euros par an. – Paris.)

❑ **À BÂBORD !** Au Mexique, la lutte contre l'extractivisme s'intensifie. Pourquoi le libre-échange est-il devenu impopulaire ? Tandis que le taux de criminalité au Canada ne cesse de diminuer, la population carcérale féminine augmente. (N° 74, avril-mai, bimestriel, abonnement un an : 55 dollars canadiens. – Montréal, Canada.)

❑ **HOMMES & MIGRATIONS.** Un numéro consacré en grande partie à la manière dont l'exil dans l'Europe du XIXe siècle fut représenté. Un thème des migrations politiques qui renvoie à une actualité brûlante. (N° 1321, avril-juin, trimestriel, 15 euros. – Paris.)

❑ **URBANISME.** Un état des lieux de la planification territoriale, qui n'est plus le champ des certitudes qu'elle a prétendu être au départ : douze regards de professionnels réunis dans un dossier, pour établir si elle est en voie d'obsolescence ou de réinvention (N° 408, avril, trimestriel, 20 euros. – Paris.)

DANS LES REVUES

❑ **La Baleine.** Cinq bonnes raisons *« pour défendre le train »*. Qu'est-ce que le Tour Alternatiba (mobilisation citoyenne à vélo jusqu'en octobre), organisé par Les Amis de la Terre pour promouvoir concrètement les solutions pour contrer le dérèglement climatique ? (N° 192, juin, mensuel, 3,20 euros. – Montreuil.)

❑ **Silence.** Un petit tour de la militance à vélo, forme d'action collective prisée de certains mouvements écologistes comme outil de mobilisation dans les territoires. (N° 468, juin, mensuel, 4,70 euros. – Lyon.)

❑ **La Décroissance.** Faut-il anéantir la formule 1 ? Un texte de Bernard Charbonneau rédigé en avril 1973 contre l'avion, ce dieu mécanique qui *« dévore la terre qu'il prétend parcourir »*. (N° 150, juin, mensuel, 3 euros. – Lyon.)

❑ **Les Utopiques.** Publié par l'Union syndicale Solidaires, un très consistant dossier sur ce que Mai 68 a signifié : aux chèques postaux, à Tours, chez les jeunes métallos, chez Lip, dans la marine nationale, en Allemagne, à Madrid, au Sénégal... (N° 7, printemps, quadrimestriel, 10 euros. – Éditions Syllepse, Paris.)

❑ **Union pacifiste.** Face à la montée des injustices dans les démocraties, faut-il recourir à la violence pour affirmer des revendications ? Répondre à cette question implique de définir un acte révolutionnaire et de tracer une perspective de transformation sociale. (N° 560, juin, mensuel, 3 euros. – Paris.)

❑ **La Revue nouvelle.** Un dossier sur le thème « politique et violence », cette dernière étant nourrie – entre autres – par la pensée et la pratique néolibérales. (N° 3/2018, huit numéros par an, 12 euros. – Bruxelles, Belgique.)

❑ **La Brique.** Dans son dossier, le mensuel alternatif lillois analyse l'offensive générale menée par le président Emmanuel Macron contre les services publics. Garde à vue, mode d'emploi à destination des militants, des immigrés, etc. (N° 55, été, trimestriel, 2 euros. – Lille.)

❑ **Quart de brie.** Un journal indépendant naît à Melun. Au sommaire : boira-t-on encore de l'eau propre ? Une analyse des vœux de nouvelle année du maire ; le rail face aux aléas climatiques. (N° 1, été, parution irrégulière, 3 euros. – Melun.)

❑ **Le Ravi.** Après un an à l'Assemblée nationale, bilan d'étape pour les quarante-deux députés de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : qui est le plus paresseux ? Le plus frondeur ? Le plus girouette ? (N° 163, juin, mensuel, 3,90 euros. – Marseille.)

❑ **CQFD.** Le fiasco du projet de marina de luxe à Sète ; journal d'un voleur à l'étalage ; la mobilisation contre une rocade à Strasbourg. (N° 166, juin, mensuel, 4 euros. – Marseille.)

❑ **L'Émancipation syndicale et pédagogique.** Pourquoi le retrait du pacte ferroviaire ne suffira pas : comment l'obtenir et comment aller plus loin encore. (N° 7, mars, dix numéros par an, 5 euros. – Périgny.)

❑ **Ruptures.** Les négociations du cadre financier pluriannuel de l'Union européenne pour la période 2021-2027 sont tendues. La Commission européenne propose des dépenses nouvelles, tandis que les recettes diminuent en raison du départ du Royaume-Uni. (N° 76, mai, mensuel, abonnement : 5,50 euros par mois. – Paris.)

❑ **Cahiers du football.** Disparus sous forme papier en 2009, les *Cahiers du football* renaissent en version Mook. Au menu, un dossier sur le « beau jeu » et les esthètes du ballon rond, une plongée au cœur de l'AS Bondy (Seine-Saint-Denis), une immersion parmi les supporteurs des clubs de Buenos Aires (Argentine), etc. (N° 1, quadrimestriel, 18 euros. – Paris.)

❑ **Sport & Vie.** Dans le cadre d'un dossier sur les évolutions du sport en Russie, de l'URSS à aujourd'hui, le bimestriel s'interroge sur les déboires de l'équipe nationale de football. En cause, notamment, le délitement des centres de formation, la désaffection des supporteurs et la mainmise des oligarques. (Hors-série n° 48, bimestriel, 7,50 euros. – Bruxelles, Belgique.)

❑ **Aden. Paul Nizan et les années 30.** Sous le titre « De Cayenne au Quai des Brumes », un retour sur les années 1930, pendant lesquelles presse, littérature et cinéma accordent une place croissante aux faits divers, aux gangsters et aux affaires criminelles. Également au sommaire, la deuxième réception, dans les années 1960, de l'essai de Nizan *Les Chiens de garde*. (N° 16, mai, annuel, 26 euros. – Nantes.)

❑ **Panthère première.** Un dossier sur l'héritage et les inégalités patrimoniales. Que disent les archives de *La Petite Silencieuse*, un journal de femmes sourdes du début du XX[e] siècle ? (N° 2, printemps, semestriel, 8 euros. – Marseille.)

❑ **1895.** Un ensemble sur le cinéma militant, celui lancé par le Parti communiste français (PCF) comme celui de SLON-Iskra. Un hommage à Jean-Pierre Jeancolas, historien du cinéma et critique, longtemps associé à la revue *Positif*. (N° 84, printemps, quadrimestriel, 20 euros. – Paris.)

Retrouvez, sur notre site Internet, une sélection plus étoffée de revues :
www.monde-diplomatique.fr/revues

Cinéma

Les écrans du Bosphore

Mêlant nationalisme et signes de modernité musulmane, les séries télévisées turques rencontrent un vif succès du Proche-Orient à l'Argentine, permettant le développement d'une efficace influence. Quant aux films destinés au grand public, ils reprennent souvent l'idéologie au pouvoir. Pourtant, de nouvelles esthétiques apparaissent.

MURAT PALTA. – « Kill Bill », 2012

X-IST GALLERY, ISTANBUL

Par Timour Muhidine*

Parmi les projets géants conçus pour bouleverser la production culturelle turque et lui conférer une place centrale dans sa zone d'influence, une idée a fait son chemin : construire dans la banlieue d'Istanbul une immense structure de tournage, de production et d'organisation d'événements liés au cinéma et aux très populaires séries *(dizi)*. Annoncé par de luxueuses brochures largement distribuées dans les cinémas d'Istanbul, officiellement lancé au printemps 2017, ce complexe nommé Midwood (à mi-chemin entre Hollywood et Bollywood) devrait s'étendre sur soixante hectares d'un terrain situé à l'ouest de l'aéroport Atatürk, à l'endroit même où se dessine le percement du second Bosphore (canal d'Istanbul), autre projet consommateur de ciment. L'époque est favorable aux grands chantiers et au secteur du bâtiment et des travaux publics...

Midwood est destiné à attirer les compagnies importantes du monde entier. Un groupe de producteurs chinois a déjà été reçu par l'équipe du fondateur, l'investisseur privé et imprésario Ahmet San. Ils sont suivis depuis peu par les Indiens, avec des producteurs, des réalisateurs et des scénaristes comme David Dhawan, Rumi Jaffery, Shashi Ranjan et Rajat Rawail, venus de Bombay, qui se sont engagés à louer les studios dès l'achèvement des travaux, en décembre 2018. Mais Midwood espère aussi des collaborations avec le cinéma américain, que la presse turque imagine déjà tremblant devant la montée en puissance de l'industrie cinématographique locale. Il est vrai que les conditions de travail sont avantageuses depuis la chute de la livre turque, dont la valeur a été divisée par trois en dix ans.

Le besoin de plateaux de tournage plus vastes et équipés en matériel de postproduction est avant tout né de l'augmentation de la demande de séries et de films grand public depuis le début des années 2000. Chaque année, on tourne en moyenne cent quatre-vingts films et entre soixante-dix et quatre-vingts séries télévisées en Turquie. À partir de 2002, ce sont ces dernières qui se sont le plus exportées : près de cent cinquante d'entre elles ont été vendues à plus de cent pays au Proche-Orient, en Europe de l'Est et en Asie, pour un budget de 300 millions de dollars. Il n'est pas rare de croiser à Istanbul des groupes de touristes arabes ou iraniens venus visiter les sites vus à l'écran.

Objet d'une communication très intense de la part des autorités turques, le succès de ces productions – et leur impact au Proche-Orient, dans les Balkans, au Maghreb, et jusqu'en Indonésie et en Argentine – surfe sur la vogue d'une certaine modernité musulmane tout en s'appuyant sur les vieilles recettes du soap opera, qui, même à la mode islamique, ne semblent pas se périmer. Mais la donne paraît néanmoins changer : à la dernière Foire internationale du livre d'Alexandrie, le représentant du recteur de l'université égyptienne Al-Azhar a condamné l'influence pernicieuse des séries turques (1) (au nom de la *« protection des pays arabes, de leur identité, leur langue et leurs valeurs religieuses »*), tandis qu'une chaîne saoudienne en a simplement suspendu la diffusion. Cette dernière décision est cependant peut-être plus politique que morale, la Turquie ayant apporté son soutien au Qatar quand l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, Bahreïn et l'Égypte ont placé le pays sous embargo, en juin 2017... En Argentine, en revanche, ces mêmes séries sont appréciées pour leur côté traditionnellement sentimental, face aux feuilletons américains jugés trop crus, aux dialogues souvent explicites et plus osés.

Ce qu'elles ont de particulier, c'est sans doute leur nationalisme : contenu, tonalité, costumes, tout y concourt. Les feuilletons historiques visent parfois plus haut, mais dans le même esprit. Une production récente, *Resurrection : Ertugrul* (du nom du père du fondateur de l'Empire ottoman), évoque les campagnes militaires contre les rivaux chrétiens – croisés et Byzantins – et permet de raviver une des sources de la Turquie contemporaine : la résistance à l'ennemi qui chercherait à s'approprier le territoire national. De façon générale, ce qui s'avère la production culturelle phare du pays depuis l'arrivée au pouvoir de M. Recep Tayyip Erdoğan, en 2003, est remarquablement en phase avec certaines lignes de force du discours tenu par le Parti de la justice et du développement (AKP) : le rêve de modernisme musulman et la célébration de la grandeur méconnue des siècles ottomans. Les séries constituent ainsi ce que l'universitaire Semuhi Sinanoğlu (2) a décrit comme une *« technologie politique »* susceptible d'assurer la légitimité du système en place, notamment en développant le fameux thème des ennemis extérieurs censés comploter depuis des siècles contre l'intégrité ottomane, puis turque.

Mais le plus frappant, c'est, en écho à bon nombre d'allusions dans les propos officiels, la volonté de tracer un parallèle entre l'époque actuelle et non pas l'ensemble de la période ottomane (six siècles), mais plus précisément le règne d'Abdülhamid II, sultan de la dernière période d'un empire déclinant (1876-1909). Celui-ci nourrissait trois projets qui ont du sens en 2018 : moderniser les infrastructures du pays – les ports et gares de l'époque sont devenus des ponts, tunnels et aéroports –, contrôler ou museler l'opinion (y compris dans sa composante diasporique : il s'agissait alors des très nombreux Jeunes-Turcs exilés à Paris, à Genève et en Égypte), bâtir ou rebâtir un grand projet proche-oriental en se présentant comme le « protecteur des croyants ». Cela implique aujourd'hui de s'appuyer sur une nouvelle diplomatie en direction du monde arabe et de l'Afrique, qui passe aussi par la culture...

Moins connues à l'extérieur de la Turquie, d'excellentes séries policières passionnent tout autant le public, qui salue une vision plus noire et plus complexe de sa société : *Behzat Ç.,* adaptation des romans d'Emrah Serbes, grands succès de librairie dans les années 2000, met en scène un flic ordinaire mais débrouillard d'Ankara ; le tout récent *Şahsiyet* (« Personnalité »), en cours de diffusion, a pour scénariste le romancier Hakan Günday (3). En accord avec la modernité du registre, le traitement esthétique s'autorise une véritable inventivité narrative, un rythme trépidant, des images travaillées et une bande-son qui s'appuie sur plusieurs traditions musicales. Une Turquie totalement contemporaine se met là en scène, dégagée des contraintes de la diffusion sur une chaîne nationale et émancipée de la censure : ce genre de série n'est généralement accessible que sur une chaîne numérique indépendante.

Le succès des séries ne doit pas éclipser l'importance de la production de films grand public. En 2016, on comptait 2 483 salles dans le pays, et la fréquentation ne souffre pas de l'essor de la diffusion en continu (streaming) ni d'autres pratiques qui se sont développées sur Internet. Ces productions ne sont pas destinées à l'exportation, sinon vers l'Allemagne, où naissent de surcroît de nombreux projets germano-turcs, exportables en Turquie... Outre les films d'action à résonance patriotique, assez peu différents des séries B américaines, deux catégories dominent le marché. Le public turc aime rire, et les comédies (4), souvent axées sur des sujets de société, sont légion : le mariage, comme dans *Düğün dernek* (2013) ou *Deli aşk* (2017) ; ou l'arrivée en ville de provinciaux naïfs, comme dans *Kaçma birader* (2016). Dans un autre registre, *A.R.O.G.* (2008) expédie l'acteur Cem Yılmaz – un mélange de Louis de Funès grimaçant et de Jacques Villeret – à l'âge de pierre, où il s'entretient tout naturellement en turc avec les hommes des cavernes... La langue idiomatique, les accents régionaux, la gestuelle nerveuse du comique issu des bords de la mer Noire ne manquent pas de charme, mais peuvent dérouter. C'est d'ailleurs le principal obstacle à la vente à l'étranger : toutes ces fictions sont saturées de références locales, imprégnées de culture nationale et riches de clins d'œil à la vie politique et sociale. Dans *Yahşi Batı* (« L'Ouest sauvage », 2010), qui se veut une nouvelle version parodique du *Wild Wild West* de Barry Sonnenfeld (1999), l'un des deux Ottomans perdus dans les États-Unis du XIX[e] siècle se lance dans une démonstration de théâtre d'ombres *(karagöz)* devant une communauté amish visiblement perplexe. Une scène qui, comme beaucoup d'autres, s'appuie sur l'un des ressorts principaux de l'humour *alla turca* : le fait que les étrangers restent hermétiques à cette civilisation.

Le fait sans doute le plus savoureux est l'émergence de films d'horreur musulmans : un vrai phénomène, à la fois par le nombre, par l'inventivité et par le sens du pastiche. En des temps d'angoisse et de terreur politique, où fleurissent les théories du complot, quoi de mieux que le recours aux sorcières, aux matrones de quartier adeptes de la magie noire et aux djinns ? Toutes les croyances de l'islam populaire y sont brassées, pour un ensemble d'effets assez semblables à ceux des films américains : nombreux gros plans, caméra à l'épaule qui semble trembler de peur, bande-son saturée de prières et de cris de damnés.

Depuis 2014, une dizaine de ces productions horrifiques, qui reprennent des formules coraniques ou des termes à forte sonorité arabe (*Azazil, Alamet-i kıyamet, Siccin, Musallat,* etc.), ont envahi les écrans. L'une des plus réussies mêle enquête policière et ambiance gore : *Baskın* (« Irruption », 2017), la descente aux enfers d'un groupe de policiers attirés dans une maison isolée en pleine campagne. Ainsi, dans la Turquie contemporaine, confrontée à ses angoisses et à sa peur de l'oubli des traditions, l'obscurantisme toujours prêt à resurgir se lie au puritanisme officiel pour exprimer les tensions à l'œuvre. Pourtant, dans cette nouvelle esthétique, on décèle surtout le signe d'une acculturation, l'influence des modèles occidentaux du genre.

Enfin, dans cette production destinée au marché intérieur, on retrouve bien entendu des films nationalistes *(Kurtlar vadisi, Dağ I* et *II),* à forte résonance guerrière et revancharde. La guerre en Syrie, les opérations contre le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) en Turquie comme en Irak flattent un amour de la patrie et un militarisme bien ancrés. Si l'épisode « Filistin » (« Palestine », 2011) du cycle *La Vallée des loups* se passait partiellement en Israël, où le petit groupe d'agents secrets turcs faisait un carton afin de préserver l'honneur des Palestiniens, un épisode récent choisit de rejouer la tentative de putsch de juillet 2016. Il montre la résistance ultime des gendarmes turcs contre un hypothétique envahisseur sollicité par un gourou venu des États-Unis – autrement dit, une figure à la Fethullah Gülen, le grand ennemi de M. Erdoğan. Or ce dernier épisode (« Vatan », « Patrie », 2017) ou le film biographique *Reis* (« Le chef », 2016), qui s'appuie sur le parcours du président, n'ont reçu qu'un accueil mitigé. Difficile, semble-t-il, de construire autre chose dans ces domaines que du kitsch visuel, et, même si la tradition du « nanar » est forte en Turquie, le public finit par se lasser... Faut-il y voir un signe ?

* Écrivain et chercheur, enseignant de littérature turque contemporaine à l'Institut national des langues et civilisations orientales (Inalco).

(1) Lire Julian Clec'h, « La série turque qui sème la zizanie dans les couples », *Le Monde diplomatique,* octobre 2008.

(2) Semuhi Sinanoğlu, « Parti ebed müddet : bir siyaset teknolojisi olarak yeni osmanlıcı TRT dizileri », *Birikim,* Istanbul, 30 mars 2017, www.birikimdergisi.com

(3) Prix Médicis étranger en 2015 pour son roman *Encore* (Galaade, Paris, 2015).

(4) Gönül Dönmez-Colin, *The Routledge Dictionary of Turkish Cinema,* Routledge, Abingdon (Royaume-Uni), 2014.

LE MONDE *diplomatique*

Le spectateur impatient

PAR GÉRARD MORDILLAT *

Au cinéma, le spectateur contemporain est un homme ou une femme pressé. Il faut que l'action s'engage dès la première image du film, que les séquences s'enchaînent à la vitesse d'une mitrailleuse lourde, que les plans se succèdent au rythme du battement d'ailes d'un colibri. Le spectateur contemporain est un enfant gâté qui pleure et trépigne si son moindre désir d'images et de sons n'est pas immédiatement exaucé, et qu'il faut d'urgence faire taire en lui plantant une tétine dans la bouche ou en le distrayant avec un hochet (voire les deux). Osons dire qu'une majorité de films sont aujourd'hui produits sous les auspices de la tétine et du hochet, c'est-à-dire du Dolby Stereo à la puissance dix et des effets spéciaux en images de synthèse pour mettre en scène catastrophes nucléaires, guerres intersidérales, épidémies mortelles, monstres et surnaturel.

Le cinéma s'est transformé en une lampe qui s'allume et s'éteint, un miroir tournant semblable à celui que Franz Mesmer utilisait pour hypnotiser ses patients. Il s'agit d'en mettre plein les yeux au spectateur pour qu'il n'y voie plus rien ; de lui en mettre plein les oreilles pour qu'il n'y entende plus rien. Comme Baruch Spinoza le pressentait : *« Plus il y a de choses auxquelles est jointe une image, plus souvent elle devient vive. Plus il y a de choses en effet auxquelles une image est jointe, plus il y a de causes pouvant l'exciter » (Éthique)*. Au nom de l'impatience, la sensation règne, et l'intelligence comme l'émotion disparaissent.

Yves Robert racontait que René Clair tournait peu de prises par plan : une première, rarement une seconde. Sur *Les Grandes Manœuvres,* avec Gérard Philipe, après une deuxième prise, quelle ne fut pas la surprise des acteurs en entendant le réalisateur commander : *« On la refait ! »* Ils l'interrogèrent pour savoir ce qui n'allait pas. La réponse tomba sèchement : *« Jouez plus vite ! »* Le film – en anglais *movie* (de *moving* : « en mouvement ») – repose sur un art du rythme comparable à la composition musicale. Mais ce tempo, ce mouvement qui est le film lui-même, opère soit à l'intérieur du cadre conduit par le jeu des acteurs, soit par la durée du plan. Laquelle se raccourcit sans cesse : douze secondes en moyenne en 1930, deux secondes et demie, voire moins, aujourd'hui (1). Le « jouez plus vite ! » a été confisqué aux acteurs et entièrement confié à la prise de vues et au montage. L'inflation des plans symbolise la richesse de l'image, l'abondance, l'opulence visuelle. Le spectateur doit en avoir pour son argent, tout comme le pop-corn qu'il dévore pendant la séance doit lui être servi dans d'énormes récipients. L'effet est paradoxal, puisque si, en apparence, cette manne tombée de l'écran comble l'impatience du spectateur, elle le garde en réalité à distance de ce qui se joue, déréalise et édulcore ce qu'il voit. Ainsi la violence qui s'exprime dans nombre de films (et dans les jeux vidéo) devient-elle un artefact de cette violence, une coquetterie décorative où le sang gicle, où les coups pleuvent en feu d'artifice sans que la douleur, la souffrance, l'horreur coupent l'appétit du spectateur.

Les évolutions techniques, notamment l'usage intensif au cinéma comme à la télévision du Steadicam (un système stabilisateur qui permet de faire des travellings fluides, sans à-coups, caméra à la main dans n'importe quel décor), placent le spectateur « au cœur de l'action ». Mais, dès lors, ce dernier ne voit plus l'action dans laquelle il se trouve immergé. Il perd tout recul, dominé par la sensation que l'image lui procure. Transposée sur le plan politique, cette domination fait du spectateur impatient un citoyen prisonnier de l'image et un consommateur gavé au sucre de la nouveauté. Un citoyen qui ne réclame plus de voir ni de comprendre (l'idéologie, les programmes), mais d'être ébloui par l'image projetée par le politique (chaque semaine, la critique vante un nouveau film « éblouissant »).

Cinématographiquement et politiquement, cela peut s'assimiler à un tour de bonneteau, puisqu'il s'agit de distraire le gogo (le spectateur, l'électeur) tandis que les cartes voltigent sur la table comme les plans sur l'écran. À tous les coups on perd. Et le cinéma se perd lorsqu'il se transforme en grand huit ou en train fantôme (et ne parlons pas de la politique). Quant aux dialogues (ou aux discours), les plus courts sont les meilleurs, et la « petite phrase », le tweet, le slogan prospèrent. Lors du tournage de son dernier *James Bond,* Roger Moore répondit avec malice à un journaliste l'interrogeant sur l'événement le plus extraordinaire du film : *« J'aurai une réplique de deux lignes ! »*

Le cinéma, dans son expression la plus authentique, la plus profonde, est un art contemplatif. Mais quel studio risquerait aujourd'hui 1 euro ou 1 dollar sur *Playtime,* de Jacques Tati ; *2001 : l'odyssée de l'espace,* de Stanley Kubrick ; *The Party,* de Blake Edwards ; *Winter Sleep,* de Nuri Bilge Ceylan ; les films d'Andreï Tarkovski ; voire *Les Communiants,* d'Ingmar Bergman, qui commencent par une messe protestante d'au moins cinq minutes ! Ces films-là, qui nous apprennent à voir, à entendre, qui suscitent notre regard, travaillent le temps et l'espace sans jamais chercher à nous vendre des savonnettes, disparaissent des écrans. On nous explique que ce cinéma qui se mérite, qui réclame une attention soutenue, qui allume le corps et l'esprit, repousserait le spectateur. Quand le tempo ne bat pas assez vite, les commentateurs et les studios font chorus : il y a des longueurs ! Et la longueur – la digression, le sens de l'espace et du temps – est le grand Satan du spectateur contemporain ; un diable qui le fait fuir des salles avant de l'éloigner des écrans de télévision.

© ADAGP, PARIS, 2018 - NATIONAL GALLERY OF ART, WASHINGTON, DC - NGA IMAGES

FRANCIS PICABIA. – « Machine, tournez vite », 1916-1918

Il existe néanmoins deux domaines télévisuel et cinématographique où le temps n'est pas compté : la retransmission intégrale des étapes du Tour de France (comme le notait Jean-Luc Godard, *« le seul moment où l'on voit des hommes travailler »*) et les films pornographiques, où les accouplements doivent suffisamment durer pour que, à l'instar des cours de gym matinaux, le téléspectateur ait l'idée et le temps de les imiter...

Ce spectateur impatient est une création des publicitaires ; du désir mortifère de vendre. Et, pour vendre, il faut faire saliver et distraire. La méthode est aussi simple que le dressage du chien d'Ivan Pavlov : on exhibe un instant le produit (superproduction ou candidat à l'élection), le spectateur ou le citoyen, comme le chien, salivent, puis on le soustrait aussitôt à leur regard pour provoquer frustration et désir. Ce qui vaut pour n'importe quel produit alimentaire, ménager ou de service vaut désormais de la même manière pour le cinéma, la télévision et le politique.

Cette impatience élevée à la dignité de vertu cardinale reflète aussi l'emprise du management contemporain. Fini les pauses, les temps morts, la réflexion sur et au travail. Au nom de la sainte productivité, l'homme ou la femme à la tâche ne doit pas lever le nez de la journée, de même qu'il ne doit pas quitter l'écran des yeux (l'écran du cinéma – obligation publicitaire –, celui de son ordinateur – obligation de rendement). Le salarié, le citoyen et le spectateur sont dressés à l'urgence.

Le diable des programmateurs de télévision, c'est la zappette. Cet infernal instrument qui, au grand désespoir des annonceurs publicitaires (et des responsables politiques), permet de changer de chaîne sans quitter son canapé. Mais, quoi qu'ils fassent, le téléspectateur contemporain – cet impatient chronique – change de chaîne sans arrêt, comme s'il lui était insupportable de rester devant la même image, de la voir, de l'analyser, d'en jouir. Il ne veut surtout rien rater de ce qui se passe sur les autres chaînes ; ne serait-ce que pour amortir l'abonnement aux 325 canaux des programmes. Il lui faut tout voir et, en voyant tout, ne plus rien voir, ne plus rien entendre, ne plus rien comprendre sinon la pub (images et messages), axe central et colonne vertébrale de toutes les politiques éditoriales des chaînes privées et publiques. M. Patrick Le Lay (patron de TF1) avait fait scandale en affirmant que sa tâche de diffuseur était de *« rendre disponible »* le cerveau du téléspectateur, *« c'est-à-dire de le divertir, de le détendre pour le préparer entre deux messages »*. Pour une fois qu'un responsable de chaîne parlait sans détour, on aurait dû l'applaudir, au moins pour sa franchise.

Cette impatience qui semble habiter le spectateur contemporain est le signe de son angoisse devant la montée des guerres sur tous les continents, devant le péril climatique, devant la pauvreté endémique, devant la mort. Il faut que tout aille vite, qu'il s'en mette le plus possible dans les yeux (plein la lampe !), qu'il avale le plus d'images, le plus d'histoires possible avant *« les derniers jours de l'humanité »* (Karl Kraus). Il est d'ailleurs symptomatique que tant de films racontent la fin du monde. À l'époque de l'apôtre Paul, les Thessaloniciens convaincus de connaître la fin des temps de leur vivant étaient dans le même état d'esprit. Redoutant que tout s'achève demain, au grand regret de Paul, ils se livraient à une débauche éperdue, buvaient jusqu'à plus soif, ne travaillaient plus, riaient et dansaient, attendant le dernier instant. Pour le spectateur contemporain – comme pour le Thessalonicien des années 50 de notre ère –, il faut tuer le temps. Dieu est mort, et, aujourd'hui, comment mieux tuer le temps que devant un écran face au défilement inexorable des images annonciatrices de l'apocalypse ?

* Écrivain et cinéaste, auteur de *La Tour abolie,* Albin Michel, Paris, 2017, et du film *Mélancolie ouvrière,* qui sera diffusé sur Arte le vendredi 24 août prochain.

(1) Pour les films de langue anglaise. Greg Miller, « Data from a century of cinema reveals how movies have evolved », 8 septembre 2014, www.wired.com

SOMMAIRE

Juillet 2018

PAGE 2 :
Accident de poussette, par **PIERRE RIMBERT.** – Courrier des lecteurs. – « Le Monde diplomatique » et la langue kurde, par **ANNE-CÉCILE ROBERT.** – Coupures de presse.

PAGE 3 :
Les enfants gâtés du supermarché, par **LOUIS PINTO.**

PAGES 4 ET 5 :
Misère du football africain, par **DAVID GARCIA.** – Prolétaires du ballon rond **(D. G.).**

PAGES 6 ET 7 :
Au Mali, la guerre n'a rien réglé, suite de l'article de **RÉMI CARAYOL.** – Une coopération régionale pour s'émanciper de la France, par **PHILIPPE LEYMARIE.**

PAGES 8 ET 9 :
Le rêve monarchique du premier ministre cambodgien, par **CHRISTINE CHAUMEAU.** – Sihanoukville à l'heure chinoise **(C. C.).**

PAGES 10 ET 11 :
Au Pérou, les Wampis déterminés à protéger leur territoire, par **PAUL CODJIA ET RAPHAËL COLLIAUX.** – Une reconnaissance ambiguë **(P. C. ET R. C.).**

PAGE 13 :
Aux bons soins de la CIA..., par **MICHAEL J. GLENNON.**

PAGES 14 ET 15 :
La révolution selon Chagall, par **LIONEL RICHARD.**

PAGES 16 ET 17 :
L'anthroposophie, discrète multinationale de l'ésotérisme, par **JEAN-BAPTISTE MALET.**

PAGE 18 :
L'investisseur ne vote pas, par **RENAUD LAMBERT ET SYLVAIN LEDER.**

PAGES 19 À 23 :
DOSSIER : L'ANIMAL, UN CITOYEN COMME LES AUTRES ? – Le temps des charcutiers végétariens, par **BENOÎT BRÉVILLE.** – Cochons, taureaux, mulots, à la barre !, par **LAURENT LITZENBURGER.** – « Homo sapiens » n'a plus le monopole des droits, par **JÉRÔME LAMY.** – Retour au jardin d'Éden, par **EVELYNE PIEILLER.** – De Baudelaire à YouTube, le sourire du chat, par **CATHERINE DUFOUR.**

PAGES 24 À 26 :
LES LIVRES DU MOIS : « Urbi et orbi », suivi de « Malacarne », de Giosuè Calaciura, par **BERNARD DAGUERRE.** – « J'ai découvert que j'étais mort », de J. P. Cuenca, par **XAVIER LAPEYROUX.** – Esclavages et servitudes, par **CHRISTOPHE WARGNY.** – Néandertal, héraut de l'altérité, par **PHILIPPE DESCAMPS.** – À l'affiche !, par **BORIS SÉMÉNIAKO.** – Formes de l'engagement, par **VINCENT JACQUES.** – La philosophie du consensus, par **GUILLAUME FONDU.** – Dans les revues.

PAGE 27 :
Les écrans du Bosphore, par **TIMOUR MUHIDINE.**

www.monde-diplomatique.fr

Le Monde diplomatique du mois de juin 2018
a été tiré à 208 420 exemplaires.